



innelec

RAPPORT ANNUEL
2018/2019



INNELEC MULTIMEDIA-IMM

Société Anonyme au capital de 4 350 262 Euros

Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq

45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex

327 948 626 R.C.S. Bobigny

SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G

Rapport Financier

Présenté à l'AGM du 19 septembre 2019

Exercice 2018-2019

Table des matières

➤ Attestation du rapport financier annuel,	P.3
➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, et Comptes annuels au 31 mars 2019,	P.4
➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, et Comptes consolidés au 31 mars 2019,	P.36
➤ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés,	P.81
➤ Rapport du conseil d'administration a l'assemblee générale mixte ordinaire et extraordinaire du 19 septembre 2019 et Tableau des 5 derniers exercices,	P.89
➤ Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise	P.111
➤ Projet de résolutions soumises à l'AGM du 19 septembre 2019,	P.131

Attestation du rapport financier annuel

31 mars 2019

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à pantin,

Le 31 juillet 2019,

Denis Thébaud

Président Directeur Général



Nicolas BERTHOU

Directeur Général Délégué

PO


INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy
93692 PANTIN Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2019

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy
93692 PANTIN Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2019

A l'Assemblée Générale de la société INNELEC MULTIMEDIA

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INNELEC MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation et comptabilisation des remises, rabais, ristournes et autres coopérations commerciales fournisseurs

Note 1.3 « Principales méthodes utilisées », section 1.3.4 « Avoirs à recevoir des fournisseurs »

Risque identifié	Travaux d'audit réalisés
<p>Innelec Multimédia est un distributeur spécialisé, notamment de consoles, jeux et accessoires pour consoles, logiciels de loisirs et professionnels. De par son activité, le groupe a conclu un nombre important de contrats d'achats avec des fournisseurs, dont beaucoup prévoient des rabais, remises et ristournes commerciales et des coopérations commerciales, essentiellement basés sur les volumes achetés par le groupe. Ces contrats sont majoritairement signés pour des périodes couvrant l'année civile.</p> <p>Les rabais, remises et ristournes et coopérations commerciales reçus ou à recevoir sont comptabilisés en réduction du coût des achats. Pour les contrats concernés, ils sont estimés mensuellement sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des conditions prévues aux contrats et des volumes d'achats effectués pour la période du 1er avril au 31 décembre 2018, ▪ Des conditions, négociées ou encore en cours de négociation à la date d'arrêtés des comptes, pour l'année 2019 et des prévisions d'achats pour la période du 1er janvier au 31 mars. <p>Compte tenu du nombre important de contrats, du volume des achats bénéficiant de rabais, remises et ristournes ou de coopérations commerciales, du montant des rabais, remises et ristournes comptabilisées sur l'exercice, du décalage existant entre la période de référence mentionnée au contrat et l'exercice comptable, la correcte évaluation et comptabilisation de ces rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales constituent un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne et des contrôles clés mis en place par le groupe sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales et testé leur efficacité sur un échantillon de contrats.</p> <p>Nos procédures d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapprocher, pour une sélection de contrats, les termes commerciaux utilisés dans le calcul des rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales avec les conditions figurant dans les contrats d'achats et accords avec les fournisseurs ; ▪ Analyser, pour une sélection de contrats, la cohérence des volumes d'achats annuels retenus pour l'estimation des remises, rabais et ristournes de la période du 1er janvier au 31 mars 2019 avec les volumes d'achats de l'exercice précédent ; ▪ Comparer les évaluations faites lors de la clôture de l'exercice avec les éventuels rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales reçus par la société après le 31 mars 2019 et, le cas échéant, avec les contrats signés après cette date, afin d'apprécier la fiabilité du processus d'évaluation ; ▪ Réaliser des analyses de variation sur les évolutions des ristournes, notamment par rapport à l'évolution des achats correspondants.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INNELEC MULTIMEDIA dans les statuts constitutifs de la société du 1^{er} août 1983 pour le cabinet Deloitte & Associés et par l'Assemblée Générale du 13 mai 1998 pour le cabinet Mazars.

Au 31 mars 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 36^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 21^{ème} année, dont 21 années chacun depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

6. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

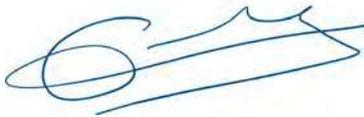
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 31 juillet 2019

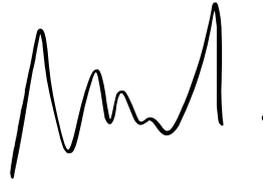
Les commissaires aux comptes

Mazars



Guillaume DEVAUX

Deloitte & Associés



Julien RAZUNGLES

INNELEC MULTIMEDIA

SOCIETE ANONYME

45 RUE DELIZY
CENTRE D'ACTIVITES DE L'OURCQ
93500 PANTIN

ETATS FINANCIERS AU 31/03/2019

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Brut	Amortissements et provisions	Net 31/03/2019	Net 31/03/2018	Var.	Var.%
Concessions, brevets et droits similaires	10 290 392	5 221 373	5 069 018	5 177 666	(108 648)	(2)
Fonds commercial	174 738	0	174 738	174 738	0	0
Autres immobilisations incorporelles	3 497 670	1 290 788	2 206 881	2 208 666	(1 785)	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 962 801	6 512 162	7 450 638	7 561 071	(110 433)	(1)
Installations tech., mat. et out. industriel	2 957 476	2 788 823	168 653	258 281	(89 628)	(35)
Autres immobilisations corporelles	6 263 097	5 747 116	515 980	610 734	(94 754)	(16)
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 220 573	8 535 939	684 634	869 015	(184 381)	(21)
Participations et créances rattachées	14 150 610	9 925 525	4 225 085	4 780 615	(555 530)	(12)
Autres immobilisations financières	382 929	0	382 929	433 095	(50 166)	(12)
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 533 541	9 925 525	4 608 016	5 213 712	(605 696)	(12)
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	37 716 916	24 973 627	12 743 289	13 643 800	(900 511)	(7)
Stocks matières premières	33 313	0	33 313	36 917	(3 604)	(10)
Stocks marchandises	6 925 322	386 988	6 538 334	5 672 583	865 751	15
TOTAL STOCKS ET EN COURS	6 958 635	386 988	6 571 647	5 709 501	862 146	15
Avances et acomptes versés sur commandes	1 554 698	0	1 554 698	1 939 007	(384 309)	(20)
Clients et comptes rattachés	12 072 028	305 916	11 766 112	11 248 171	517 941	5
Autres créances	8 326 732	0	8 326 732	7 890 737	435 995	6
TOTAL CREANCES	20 398 760	305 916	20 092 844	19 138 908	953 936	5
Valeurs mobilières de placement	374 344	13 170	361 174	391 259	(30 085)	8
Disponibilités	10 841 078	0	10 841 078	9 118 171	1 722 907	19
Charges constatées d'avance	206 442	0	206 442	276 521	(70 079)	25
TOTAL DISPONIBILITES ET DIVERS	11 421 864	13 170	11 408 694	9 785 951	1 622 743	17
TOTAL ACTIF CIRCULANT	40 333 960	706 074	39 627 886	36 573 371	3 054 515	8
Charges à répartir						
Ecart de conversion actif						
TOTAL GENERAL	78 050 877	25 679 701	52 371 176	50 217 171	2 154 005	4

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net 31/03/2019	Net 31/03/2018	Variation	Var. %
Capital social	4 350 262	4 326 282	23 980	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 142 026	9 120 278	21 748	0
Réserve légale	253 475	253 475	0	0
Autres réserves	252 796	252 796	0	0
Report à nouveau	4 066 447	2 444 195	1 622 252	66
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 609 664	2 173 399	(563 735)	(26)
CAPITAUX PROPRES	19 674 672	18 570 427	1 104 245	6
Provisions pour risques	15 000	15 954	(954)	(6)
Provisions pour charges	725 760	665 357	60 403	9
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	740 760	681 311	59 449	9
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	9 099 768	8 602 029	497 739	6
Emprunts et dettes financières divers	847 280	588 479	258 801	44
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	9 947 049	9 190 508	756 540	8
Avances et acomptes perçus	704 607	894 528	(189 921)	(21)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 764 263	14 857 642	(93 379)	(1)
Dettes fiscales et sociales	2 767 038	1 940 764	826 274	43
Autres dettes	3 748 115	4 021 609	(273 494)	(7)
TOTAL DES DETTES DIVERSES	21 279 416	20 820 015	459 401	2
Produits constatés d'avance	24 669	60 378	(35 709)	(59)
Ecart de conversion passif	0	0	0	0
TOTAL DES DETTES	31 955 743	30 965 432	990 311	3
TOTAL GENERAL	52 371 176	50 217 171	2 154 005	4

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	NET AU 31/03/2019	NET AU 31/03/2018	Var.	Var. %
Ventes de marchandises	106 632 884	98 451 356	8 181 527	8
Production vendue (services)	1 409 973	1 270 061	139 912	11
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	108 042 857	99 721 417	8 321 439	8

Production immobilisée	164 492			
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et prov., transferts de charges	648 996	1 528 130	(879 134)	(58)
Autres produits	137 550	162 221	(24 671)	(15)
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	108 993 896	101 411 769	7 582 126	7

Achats de marchandises	92 472 628	85 266 876	7 205 752	8
Variation de stock (marchandises)	(722 404)	260 364	(982 768)	(377)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	107 898	87 750	20 147	23
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	(3 442)	12 539	(15 981)	(127)
Autres achats et charges externes	6 678 037	6 222 565	455 471	7
Impôts, taxes et versements assimilés	691 560	663 239	28 320	4
Salaires et traitements	4 216 077	4 063 216	152 861	4
Charges sociales	1 961 469	1 881 825	79 643	4
Dotations aux amortissements sur immobilisations	641 684	786 677	(144 993)	(18)
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	648 791	557 474	91 316	16
Dotations aux provisions pour risques et charges	60 403	79 880	(19 477)	(24)
Autres charges d'exploitation	160 716	846 463	(685 746)	(81)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	106 913 420	100 728 874	6 184 546	6

RESULTAT D'EXPLOITATION	2 080 475	682 895	1 397 580	205
--------------------------------	------------------	----------------	------------------	------------

RESULTAT FINANCIER	(242 256)	(137 768)	(104 488)	76
---------------------------	------------------	------------------	------------------	-----------

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 838 218	545 127	1 293 091	237
--------------------------------------	------------------	----------------	------------------	------------

RESULTAT EXCEPTIONNEL	26 258	1 754 379	(1 728 120)	(99)
------------------------------	---------------	------------------	--------------------	-------------

Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices, contributions supplémentaires	254 812	126 107	128 705	102

RESULTAT NET	1 609 664	2 173 399	(563 735)	(26)
---------------------	------------------	------------------	------------------	-------------

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice clos le 31/03/2019 a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Le total du bilan avant répartition est de 52 371 176 euros et le montant du chiffre d'affaires s'élève à 108 042 857 euros.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 Juin 2019.

1.1. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le règlement ANC 2016-07.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Seules les informations significatives sont exprimées dans l'annexe.

1.2. Recours à des estimations

Pour l'établissement des états financiers, il a pu être procédé à des estimations ou à la prise en compte d'hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains postes d'actif et de passif, de produits et de charges.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de faire diverger ces estimations. Les principales estimations significatives portent notamment sur le montant des engagements au titre des indemnités de départ en retraite (cf note : 1.3.7 provision pour risque et charge) , l'évaluation des titres de participation (cf note : 1.3.1 Immobilisations – § Immobilisations financières) , la valorisation des actifs incorporels à long terme (cf note 1.3.1 immobilisations - § Immobilisations incorporelles) , l'évaluation de certains risques qui sont provisionnés (cf note : 1.3.7 provisions pour risque et charges) , ainsi que sur les RRR à obtenir et autres coopérations commerciales (cf note : 1.3.4 Avoirs à recevoir des fournisseurs) et à émettre (cf note : 1.3.9 Chiffre d'Affaires)

1.3. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.3.1. Immobilisations

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles suivantes figurant à l'actif sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) et sont dépréciées sur la durée d'utilisation :

Concessions, brevets, licences	L 2 ans	50,00%
Plateformes Internet	L 3 à 5 ans	33,33% à 20%

Les fonds commerciaux Ultima, Difintel et CV Distribution sont évalués à leur coût d'acquisition et ne font pas l'objet d'un amortissement. En revanche, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition.

Au 31 mars 2019, la société n'a identifié aucun indice de perte de valeur.

Concernant le portefeuille clients acquis auprès de DEG :

Suite à l'analyse effectuée par la société, la valeur d'acquisition a été inscrite en autres immobilisations incorporelles lors de l'acquisition et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans, correspondant aux observations de durée moyenne des contrats clients.

Au 31 mars 2019, la société n'a identifié aucun indice de perte de valeur de cet actif ni observé de variation significative de la durée moyenne des contrats clients pouvant remettre en cause la durée d'amortissement retenue.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles figurant à l'actif sont évaluées au coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) et sont dépréciées sur la durée d'utilisation :

Matériel industriel	L 4 à 10 ans	25,00% à 10%
AAI divers	L 5 à 10 ans	20,00% à 10,00%
Matériel de transport	L 5 ans	20,00%
Matériel de bureau et informatique	D 5 ans	35,00% / L 5 ans
Mobilier	L 10 ans	10,00%

Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières correspond à la valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié sur un actif de la société, un test de valeur est effectué et une dépréciation est calculée s'il y a lieu.

1.3.2. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice mais au fil du temps.

1.3.3. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement des factures est dépassée de plus de 120 jours sont imputées au compte "clients douteux" Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

1.3.4 Avoirs à recevoir des fournisseurs

Il existe de nombreux contrats d'achats et accords avec les fournisseurs prévoyant des rabais, remises et ristournes commerciales (les « RRR ») ainsi que des coopérations commerciales, ces RRR basés sur les volumes d'achats effectués auprès de ces fournisseurs ou d'autres conditions contractuelles. Les accords avec les fournisseurs sont généralement signés par année civile.

Les remises, rabais et ristournes reçus de la part de ces fournisseurs sont évalués mensuellement sur la base :

Des contrats signés avec les fournisseurs,

Des volumes d'achats effectués sur l'année civile,

Des prévisions de volume d'achat pour l'estimation des RRR pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars.

Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetées et d'autres conditions contractuelles.

Certaines ristournes à obtenir des fournisseurs sont également basées sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs avec Innelec Multimédia au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars.

Elles sont comptabilisées en réduction du coût des achats.

1.3.5 Autocontrôle

La détention des actions propres est effectuée en vue de la régularisation des cours de bourse, ce qui justifie le classement de ces actions en valeurs mobilières de placement.

Lorsque leur valeur de marché, appréciée par rapport au cours de clôture, est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

1.3.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours du jour. Les éventuelles dettes et créances en devises figurant au bilan sont actualisées au cours de fin d'exercice.

1.3.7 Provisions pour risques et charges

La provision pour charges enregistre les engagements au titre des indemnités de départ en retraite. L'évaluation de ces engagements résulte d'un calcul actuariel.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2019 sont les suivantes :

Le taux d'actualisation retenu est de 1.90 %.

La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002, avec décalage d'âge.

Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20% en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.

Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, est fixé à 2,50% pour les non cadres et à 3% pour les cadres.

La convention collective applicable est la convention collective des Commerces de Gros.

Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel. Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.

L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater un engagement d'un montant de 726 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 665 K€, un complément de provision a été constaté pour un montant de 61 K€.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas, et au mieux de ses connaissances, les risques encourus, et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

1.3.8 Crédit-bail

Il n'existe aucun contrat de crédit-bail.

1.3.9 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est appréhendé à l'expédition des produits (jeux, logiciels, consoles). Il est présenté net de ristournes clients.

Le chiffre d'affaires comprend également des coopérations commerciales facturées aux fournisseurs.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises définies contractuellement.

Il est tenu compte des avoirs à établir qui sont comptabilisés en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder.

Les règles de retour sont définies contractuellement, aucun retour n'étant accepté hors délai, sauf cas très exceptionnel. Il n'existe aucun accord de rachat des biens vendus.

1.3.10 Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés intégrées sont les suivantes :

Innelec Multimédia
Innelec Technologies
Jeux Vidéo & Co

La société Xandrie est sortie du périmètre d'intégration au 1er avril 2013.

Cette convention prévoit que chaque société intégrée calcule son impôt à payer dans les conditions de droit commun et profite éventuellement de l'économie effective réalisée sur l'impôt groupe. L'exercice clos au 31 mars 2019 a permis de réaliser au niveau du groupe fiscal une économie d'impôt de 126 K€ qui a été réallouée à chaque filiale déficitaire au prorata de sa contribution à cette économie. Aucune filiale n'a été bénéficiaire et n'a reversé de supplément d'impôt.

Au 31 mars 2019, le déficit fiscal reportable est de 5 981 K€ pour le Groupe, dont 4 914 K€ pour INNELEC MULTIMEDIA. Selon les conditions définies par le Code Général des Impôts, ce déficit fiscal reportable viendra minorer la charge d'impôt future.

1.3.11 Dividende

La société a procédé au versement d'un dividende de 0,20 € par action, soit un montant de 551 K€.

1.3.12 Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspond aux rémunérations éligibles du 1 avril 2018 au 31 décembre 2018. Il a été constaté pour un montant de 47 616 Euros.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice pour un montant de 47 616 Euros vient en diminution des charges d'exploitation, il se décompose de la façon suivante :

- Le CICE de l'année civile 2018 pour un montant de 66 578 Euros
- Déduction de la provision du CICE du 1er trimestre 2018 constatée au 31 mars 2018 pour un montant de 18 692 Euros

Le produit du CICE relatif à l'année civile 2018 d'un montant de 66 578 Euros est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

Le produit du CICE a contribué à financer le développement des nouvelles activités.

1.4 Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, consoles de jeux, accessoires pour la mobilité, accessoires électroniques et leurs recharges, produits connectés et divers autres produits de loisirs). Elle réalise la très grande majorité de son chiffre d'affaires en France Dom Tom inclus.

En conséquence, une information sur le résultat par secteur d'activité est considérée comme non pertinente.

1.5 Evènements significatifs de l'exercice

L'exercice 2018-2019 aura confirmé, après un exercice 2017-2018 de restructuration, le retour à la rentabilité dû notamment aux choix stratégiques opérés par l'entreprise sur son offre produit et sur le ciblage de sa clientèle en apportant une offre de service dédiée à ses différents canaux de distribution.

1.5.1 L'offre produit :

1.5.1.1 Développement de la marque KONIX

Sur l'offre produit Innelec a développé les ventes sur sa marque propre Konix et les licences qui lui sont attachées :

- . Lancement en septembre de la Gamme World of Tank récompensée par le premier de l'activation digitale du LIMA (association internationale des détenteurs de licences).
- . Confirmation de la licence Drakkar de KONIX qui devient en 2018 la première marque d'accessoires PC vendue en France (source GSD) avec 6 produits dans le TOP 20.

- . Performance de la Licence Mythics sur l'univers des accessoires pour consoles, avec notamment le casque PS400 qui devient en 2018 le casque le plus vendu sur la console PS4 de Sony (source GSD).
- . Elargissement de l'offre KONIX avec le lancement du projet de la gamme Drakkar Prime, dont les arrivages sont prévus sur le début de l'exercice 2019-2020.
- . Les différentes actions marketing ont permis d'accroître la notoriété de la marque KONIX avec le lancement en juin 2018 de l'équipe KONIX eSport qui compte 30 joueurs et dont les résultats sont plus que prometteurs, ainsi que la participation fin octobre 2018 à la Paris Game Week avec un stand qui a permis de présenter au public l'étendue de l'offre.
- . Extension à l'international de la marque avec la signature de contrats de distribution en Europe, Moyen Orient et sur le continent américain. A date ceux sont 23 pays qui sont ouverts à la distribution de la marque KONIX.

1.5.1.2 Développement de la distribution des produits dérivés.

L'entreprise a élargi considérablement ses gammes de produits pour offrir offre complète à ses clients, avec plus de 3 700 références actives sur une quinzaine de fournisseur, dont certains récemment ouverts :

- . Contrat de distribution avec Exquisite Gaming en septembre 2018
- . Distribution officielle de Noble Collection (Gamme Harry Potter) en septembre 2018.
- . Contrat de distribution avec Jazware (gamme Fortnite) en février 2019

L'entreprise dispose désormais d'une gamme complète de produits pouvant répondre aux attentes de ces clients sur l'ensemble des besoins en termes de consoles, jeux, accessoires et produits dérivés en devenant ainsi le premier intégrateur global de « l'offre Geek ».

1.5.2 Le développement des canaux de distribution

Fort de ses choix en matière d'offre, l'entreprise a décidé de cibler des canaux spécifiques de distribution pour accroître sa part de marché. En 2018-2019, sur la France métropolitaine, les principaux segments en croissance furent :

- . Les enseignes de la GSA
- . Les grands comptes centralisés
- . Les enseignes du e-Commerce.

Dans le même temps la société a continué le développement de ses ventes export.

1.5.3 L'offre de service :

Sur l'exercice 2018-2019 l'entreprise a développé deux concepts pour animer les magasins et les rayons des détaillants et de leur permettre de mettre en place d'animer l'ensemble de son offre.

1.5.3.1 Les Espace Geek :

Dédiée aux magasins traditionnels membres du réseau jeux vidéo and Co, cette offre de service permet un agencement complet ou partiel (corners) du magasin en animant les espaces de vente pour optimiser la présentation des produits et l'expérience client.

Cette solution s'accompagne au-delà de l'agencement de la fourniture de bannières, de totems, d'affiches, de box et de sacs pour assurer une image globale au point de vente.

1.5.3.2 La Geek Collection :

Dédiée à la grande distribution, cette offre de service permet un agencement complet du rayon en animant l'espace de vente pour optimiser la présentation des produits et l'expérience client.

Cette offre s'accompagne également de la mise en place de box dédiés et d'offres spécifiques, ainsi que de relais en catalogues en fonction de la demande des enseignes.

L'ensemble de ces actions a permis à l'entreprise de réaliser son objectif d'une croissance rentable.

1.6 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

1. Autres immobilisations corporelles

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	NET au 31/3/2019	NET au 31/3/2018
Installations générales, agencements	3 645 310	3 242 431	402 879	462 931
Matériel de transport	82 316	62 889	19 427	32 180
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 535 471	2 441 795	93 676	115 624
TOTAL	6 263 097	5 747 116	515 981	610 735

2. Participations et créances rattachées

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/3/2019	NET au 31/3/2018
Participations (*)	13 004 937	9 925 525	3 079 412	3 335 616
Créances rattachées à des participations (*)	1 145 673	0	1 145 673	1 444 999
TOTAL	14 150 610	9 925 525	4 225 085	4 780 615

(*) cf détail provisions note 14.

3. Autres immobilisations financières

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/3/2019	NET au 31/3/2018
Autres titres immobilisés	228	0	228	228
Prêts	73 750	0	73 750	73 750
Dépôts et cautionnements versés	308 951	0	308 951	359 117
TOTAL	382 929	0	382 929	433 095

4. Etat de l'actif immobilisé brut

RUBRIQUES	Valeurs en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires (1)	10 196 701	93 691	0	10 290 392
Fonds de commerce (2)	174 738	0	0	174 738
Autres immobilisations incorporelles (3)	3 333 177	0	0	3 333 177
Immobilisations incorporelles en cours	0	164 492	0	164 492
Installations techniques, matériel et outillage	2 954 486	2 990	0	2 957 476
Installations générales, agencements	3 590 303	55 006	0	3 645 310
Matériels de transport	82 316	0	0	82 316
Matériels de bureau, informatique, mobilier	2 562 243	32 390	59 163	2 535 470
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Participations et créances rattachées	14 449 937	0	299 326	14 150 611
Autres titres immobilisés	228	0	0	228
Prêts	73 750	0	0	73 750
Dépôts et cautionnements versés	359 117	0	50 165	308 951
TOTAL	37 777 001	348 569	408 654	37 716 916

(1) Dont plate-formes Internet pour 2 633 K€

(2) Dont fonds Ultima 108 K€, fonds Difintel 21 K€, fonds CV Distribution 46 K€

(3) Dont portefeuille clients acquis auprès de DEG 3 325 K€

5. Etat des amortissements

RUBRIQUES	Valeurs en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	5 019 034	202 339	0	5 221 373
Autres immobilisations incorporelles	1 116 889	166 278	0	1 283 166
Sous-total immobilisations incorporelles	6 135 923	368 616	0	6 504 539
Installations techniques, matériel et outillage	2 696 205	92 618	0	2 788 823
Installations générales, agencements	3 127 372	115 059	0	3 242 431
Matériels de transport	50 136	12 753	0	62 889
Matériels de bureau, informatique, mobilier	2 446 619	52 637	(57 462)	2 441 795
Sous-total immobilisations corporelles	8 320 333	273 067	(57 462)	8 535 939
TOTAL	14 456 257	641 684	(57 462)	15 040 479

RUBRIQUES	Dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels
Concessions, brevets et droits similaires	202 338	202 338		
Autres immobilisations incorporelles	166 278	166 278		
Sous-total immobilisations incorporelles	368 616	368 616		
Installations techniques, matériel et outillage	92 618	92 618		
Installations générales, agencements	115 059	115 059		
Matériels de transport	12 753	12 753		
Matériels de bureau, informatique, mobilier	52 638	52 638		
Sous-total immobilisations corporelles	273 068	273 068		
TOTAL	641 684	641 684		

6. Avances et acomptes versés

Il s'agit des avances sur commandes faites aux fournisseurs.

7. Créances clients et comptes rattachés

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/3/2019	NET au 31/3/2018
Créances clients	11 105 892	305 916	10 799 976	10 271 659
Clients effets à recevoir	442 023	0	442 023	669 555
Clients douteux	353 506	0	353 506	91 349
Clients facture à établir	170 605	0	170 605	215 606
TOTAL	12 072 028	305 916	11 766 112	11 248 171

8. Autres créances

RUBRIQUES	BRUT	Provisions	NET au 31/3/2019	NET au 31/3/2018
Avances fournisseurs frais généraux	46 341	0	46 341	17 279
Fournisseurs RRR à obtenir	324 187	0	324 187	557 667
Fournisseurs avoirs à recevoir	5 680 874	0	5 680 874	3 958 085
Personnels et comptes rattachés	20 900	0	20 900	21 133
Organismes sociaux	29 149	0	29 149	38 306
Impôt société	0	0	0	93 690
Taxe sur la valeur ajoutée	950 025	0	950 025	2 958 064
Autres impôts et taxes	209 913	0	209 913	149 157
Débiteurs divers	58 393	0	58 393	93 848
Groupe Konix	6 943	0	6 943	3 501
Compte Courant Xandrie	1 000 000	0	1 000 000	0
TOTAL	8 326 732	0	8 326 732	7 890 737

9. Etat des échéances des créances

AU 31 MARS 2019	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 145 673	295 000	850 673
Prêts	73 750		73 750
Dépôts et cautionnements	308 951		308 951
Créances de l'Actif immobilisé	1 528 374	295 000	1 233 374
Clients douteux	353 506	353 506	
Autres créances clients	11 718 521	11 718 521	
Personnels et comptes rattachés	44 878	44 878	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 569	4 569	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	950 025	950 025	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	20 793	20 793	
Débiteurs divers	189 724	189 724	
Groupe Konix	6 943	6 943	
Compte courant Xandrie	1 000 000	1 000 000	
Créances de l'actif circulant	14 288 959	14 288 959	
Charges constatées d'avance	206 442	206 442	
Total des créances	16 023 782	14 790 408	1 233 374

10. Produits à recevoir

RUBRIQUES	31/03/2019	31/03/2018
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	6 698	2 741
Total créances rattachées à participations	6 698	2 741
Clients factures à établir	170 605	215 606
Total Créances clients et comptes rattachés	170 605	215 606
Fournisseurs RRR à obtenir	5 680 874	557 667
Fournisseurs avoirs à recevoir	324 187	3 958 085
Etat produits à recevoir	189 120	130 084
Divers produits à recevoir	0	0
Total autres créances	6 194 181	4 645 836
Intérêts courus à recevoir	6 671	0
TOTAL	6 378 155	4 864 183

11. Actions propres

RUBRIQUES	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	71 900	114 107	113 627	72 380

RUBRIQUES	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Actions propres	391 259	603 178	620 090	374 347
Provision des actions propres	0	13 170	0	13 170
Valeur nette	391 259			361 177

(*) Valeur comptable moyenne du titre 5.17 €. Cours de clôture 4.99 €

12. Charges constatées d'avance

RUBRIQUES	31/03/2019	31/03/2018
Charges constatées d'avance (d'exploitation)	206 442	241 320
Charges constatées d'avance (achats marchandises)	0	35 201
TOTAL	206 442	276 521

13. Composition du capital social et variation des capitaux propres

TITRES	valeur nominale	Au début de l'exercice	Crées dans l'exercice	Remboursées dans l'exercice	En fin d'exercice
Actions	1,53 euros	2 827 635	15 673	0	2 843 308
TOTAL		2 827 635	15 673	0	2 843 308

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Résultat	Total
Au 31/03/2018	4 326 282	9 120 278	2 950 467	2 173 399	18 570 428
Affectation en réserves			2 173 399	- 2 173 399	0
Distribution de dividendes			- 551 147		-551 147
Résultat de l'exercice				1 609 664	1 609 664
Augmentation de capital	23 980	21 748			45 728
Au 31/03/2019	4 350 262	9 142 026	4 572 719	1 609 664	19 674 673

Date du conseil d'Administration	Nombre de bons	Prix de souscription en euros	Date de départ d'exercice	Date de fin de période	Nombre de bons exerçables au 31/03/18	Nombre de bons exercés annulés	Solde des bons exerçables au 31/03/2018	Solde des bons exerçables au 31/03/2019
07/07/2010	4 000	7,71	07/07/2015	06/07/2017	0	4 000	0	0
07/02/2012	2 000	8,63	21/06/2016	20/06/2018	0	0	2 000	0
27/03/2012	3 000	5,95	27/03/2017	26/03/2019	3 000	0	0	0
	9 000				3 000	4 000	2 000	0

14. Provisions inscrites au bilan

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin de l'exercice
Provisions pour litiges	15 954	15 000	15 954	15 000
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	665 357	60 403	0	725 760
Provisions pour risques et charges				
Total provisions pour risques et charges	681 311	75 403	15 954	740 760
Immobilisations incorporelles	7 622	0	0	7 622
Titres de participation et créances rattachées	9 669 321	256 204	0	9 925 525
Stocks et en-cours	523 288	386 988	523 288	386 988
Comptes clients	80 880	261 803	36 767	305 916
Actions propres	0	13 170	0	13 170
Total provisions pour dépréciation	10 281 111	918 165	560 055	10 639 221
TOTAL GENERAL	10 962 422	993 568	576 009	11 379 981

Dont dotations et reprises :	Exploitation	722 364	560 055
	Financières	256 204	0
	Exceptionnelles	15 000	15 954

PROVISIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Participation Innelec Technologies	326 222	0	0	326 222
Participation Difintel Espagne	10 000	0	0	10 000
Participation Xandrie	0	0	0	0
Participation Jeux Video & Co	9 333 099	256 204	0	9 589 303
TOTAL provisions titres de participation	9 669 321	256 204	0	9 925 525
Créance rattachée participations	0	0	0	0
TOTAL provisions créances rattachées	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	9 669 321	256 204	0	9 925 525

15. Etat des échéances des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des états de crédit à un an maximum	7 840 232	7 840 232		
Emprunts et dettes auprès des états de crédit à + de un an	1 259 536	750 103	509 433	
Emprunts et dettes financières divers	330 421	250 000	80 421	
Fournisseurs et comptes rattachés	14 764 263	14 764 263		
Personnels et comptes rattachés	596 657	596 657		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	469 587	469 587		
Impôts sur les bénéfices	56 159	56 159		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 289 299	1 289 299		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	355 334	355 334		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe	516 859	516 859		
Autres dettes	3 748 115	3 748 115		
Produits constatés d'avance	24 669	24 669		
TOTAUX	31 251 136	30 661 282	589 854	

Dont emprunts souscrits en cours d'exercice 200 000
Dont emprunts remboursés en cours d'exercice 1 685 800
Dont emprunts concernés par des clauses contractuelles d'exigibilité (covenants) : NEANT

Etablissements prêteurs	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif	Date d'émission	Date d'échéance	Montant emprunté	Capital restant dû
CIC	1.20%	1.30%	19/10/2016	05/11/2019	200 000	45 068
CIC	0.40%	0.55%	08/02/2019	31/01/2022	200 000	200 000
BNP PARIBAS	1.36%	1.47%	02/09/2016	02/09/2019	500 000	84 504
BNP PARIBAS	1.36%	1.49%	18/04/2017	18/04/2020	250 000	91 456
LCL	1.15%	1.21%	15/09/2016	15/09/2019	300 000	50 720
PALATINE	0.46%	0.61%	30/12/2016	30/09/2019	300 000	50 288
BPI	3.33%	4.40%	20/06/2014	30/06/2021	1 475 000	737 500
TOTAL					3 225 000	1 259 536

16. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

RUBRIQUES	31/03/2019	31/03/2018
Fournisseurs	12 885 663	12 087 133
Fournisseurs effets à payer	0	0
Fournisseurs factures non parvenues	1 878 600	2 770 508
TOTAL	14 764 263	14 857 642

17. Autres dettes

RUBRIQUES	31/03/2019	31/03/2018
Clients RRR à accorder	488 034	491 371
Clients avoirs à établir	3 160 555	3 266 469
Divers	2 034	0
Divers charges à payer	97 492	263 766
TOTAL	3 748 115	4 021 609

18. Charges à payer

RUBRIQUES	Au 31/03/2019	Au 31/03/2018
Intérêts courus à payer	16 643	18 232
Total emprunts et dettes auprès établissement crédit	16 643	18 232
Fournisseurs factures non parvenues	1 878 600	2 770 508
Total fournisseurs et comptes rattachés	1 878 600	2 770 508
Dettes provisionnées pour congés à payer	354 925	318 976
Dettes provisionnées participation salariés	0	0
Dettes provisionnées salaires et primes à payer	211 637	108 309
Charges sociales sur congés à payer	149 068	134 389
Autres charges sociales à payer	91 818	45 490
Charges fiscales sur congés à payer	9 689	8 735
Autres charges fiscales à payer	290 267	288 510
Taxe d'apprentissage à payer	6 537	4 756
Effort construction à payer	21 928	25 613
Formation continue à payer	0	0
Total dettes fiscales et sociales	1 135 869	934 778
Clients rrr à accorder	488 034	491 374
Clients avoirs à établir	3 160 554	3 266 469
Divers charges à payer	97 491	263 766
Divers	0	0
Total autres dettes	3 746 079	4 021 609
TOTAL GENERAL	6 771 191	7 745 127

19. Chiffre d'affaires

RUBRIQUES	Au 31/03/2019	Au 31/03/2018
Ventes de marchandises	64 916 882	58 294 723
Prestations de services	369 353	286 626
TOTAL France	65 286 235	58 581 349
Ventes de marchandises	41 716 002	40 156 633
Prestations de services	1 040 620	983 435
TOTAL Etranger	42 756 622	41 140 068
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	108 042 857	99 721 417

20. Reprises amortissements et provisions, transferts de charges d'exploitation

RUBRIQUES	Au 31/03/2019	Au 31/03/2018
Reprise sur provisions pour risques et charges	0	0
Reprise sur provisions pour dépréciation stocks	523 288	892 264
Reprise sur provisions dépréciation créances	36 767	149 889
Transfert de charges diverses	62 718	56 019
Transfert de charges actions Gratuites	0	18 522
Transfert de charges indemnité assurance	0	89 042
Transfert de charges remboursements assurance-crédit	26 223	322 393
TOTAL	648 996	1 528 129

21. Autres achats et charges externes

RUBRIQUES	Au 31/03/2019	Au 31/03/2018
Electricité, Fournitures administratives et divers	283 674	280 000
Locations immobilières	697 251	690 522
Locations diverses et charges locatives	650 709	551 562
Entretien et maintenance	359 200	383 513
Assurances	504 462	543 202
Documentation et services extérieurs divers	31 992	36 755
Intérim et personnel extérieur	460 784	383 812
Honoraires et commissions	690 909	615 910
Publicité, mailing, catalogues et imprimés	303 706	232 255
Frais de transport, déplacements, missions, réceptions	2 261 484	2 078 883
Frais postaux et de télécommunications	130 298	162 026
Services bancaires	181 724	197 122
Cotations et frais de recrutement	121 937	66 996
TOTAL	6 678 130	6 222 558

22. Effectif moyen

RUBRIQUES	Au 31/03/2019	Au 31/03/2018
Cadres	28	27
Agents de maîtrise et techniciens	21	18
Employés	28	36
Personnel extérieur	9	9
TOTAL	86	90

Les rémunérations directes et indirectes versées aux mandataires sociaux se sont élevées à 412 k€.

23. Résultat financier

RUBRIQUES	Au 31/03/19	Au 31/03/18
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations	99 696	85 345
Revenus des valeurs mobilières	1 343	802
Revenus des autres créances	216 593	0
Escomptes obtenus	23 890	28 263
Reprise provision risques et charges	15 954	0
Repr. provision dépréciation éléments financiers	0	120 221
Repr. provision dépréciation actions propres	0	74 237
Transferts de charges d'intérêts	25 444	34 293
Gains de change	16 986	8 181
Produits de cessions des valeurs mobilières	0	0
TOTAL PRODUITS	399 907	351 344

CHARGES FINANCIERES		
Dotation provisions risques et charges	13 170	0
Dot.provisions dépréciation éléments financiers	256 204	99 379
Dot.provisions dépréciation actions propres	0	0
Intérêts emprunts, escomptes	339 521	367 045
Pertes de change	33 269	22 688
TOTAL CHARGES	642 164	489 112

RESULTAT FINANCIER	(242 257)	(137 768)
---------------------------	------------------	------------------

24. Résultat exceptionnel

RUBRIQUES	Au 31/03/19	Au 31/03/18
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels divers (*)	264 836	226 717
Produits cessions immobilisations	240	2 274 852
Boni cession actions propres	0	0
Reprises provisions et transferts de charges	0	2 900
TOTAL PRODUITS	265 076	2 504 470

RUBRIQUES	Au 31/03/19	Au 31/03/18
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Pénalités, amendes, dons	2 614	4 217
Rappels d'impôts	61 951	0
Charges exceptionnelles diverses	149 506	10 702
Valeur comptable immobilisations cédées	1 700	731 728
Mali cession actions propres	23 047	3 443
Dotations amortissements et provisions	0	0
TOTAL CHARGES	238 818	750 091

RESULTAT EXCEPTIONNEL	26 258	1 754 379
------------------------------	---------------	------------------

(*) Dont clients créditeurs non reconnus par les contreparties pour 209 K€.

25. Participation des salariés

-Elle a été calculée selon les accords de droit commun. Aucune autre forme d'intéressement n'existe dans la société.

26. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été acquitté au taux de droit commun

RUBRIQUES	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	1 838 218	254 812
Résultat exceptionnel (hors participation)	26 258	0
Résultat comptable (hors participation)	1 864 476	254 812

27. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	Base	Impôt correspondant
ACCROISSEMENTS		
Ecart de conversion actif	0	0
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	0	0

ALLEGEMENTS		
Participation des salariés	0	0
ORGANIC	26 495	7 419
Ecart de conversion passif	0	0
Provision effort construction	4 360	1 221
TOTAL DES ALLEGEMENTS	30 855	8 639

28. Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Au 31/03/19	Au 31/03/18
Effets escomptés non échus	6 132	281 769
Avals, cautions et garanties	0	0
TOTAL	6 132	281 769

Au 31 mars 2019, aucun emprunt n'était soumis à des clauses de covenants.

29.Éléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations	11 321 385	1 683 549
Créances rattachées à participations	475 226	663 750
Total Immobilisations	11 796 611	2 347 299
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	605 831	19 186
Autres créances	0	0
Total Créances	605 831	19 186
Dettes		
Emprunts et dettes financières divers	516 859	80 421
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	10 454
Autres dettes	0	0
Total Dettes	516 859	90 875

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Chiffre d'affaires		
Ventes de marchandises	1 063 166	0
Prestations de services	0	173 541
Total chiffre d'affaires	1 063 166	173 541
Produits d'exploitation		
Redevances (Ultima, Virtua, Je Console, Difintel)	18 806	0
Transfert de charge d'assurance	0	0
Total produits divers gestion	18 806	0
Produits financiers		
Intérêts des créances rattachées à participation	8 365	91 329
Transfert de charges d'intérêts	0	25 443
Total produits financiers	8 365	116 772
Achat de marchandises	0	901 791
Total achats de marchandises	0	901 791
Autres achats et charges externes		
Personnel prêté Jeux Vidéo & Co	0	0
Prestations de services MDA	0	0
Charge d'assurance	0	7 965
Total autres achats et charges externes	0	7 965
Charges diverses de gestion courante		
Redevances licences de marques	0	0
Total charges diverses gestion	0	0
Charges financières		
Intérêts des dettes rattachées à participation	3 734	29 437
Total charges financières	3 734	29 437

Les transactions effectuées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales du marché.

30. Tableau des filiales et participations (en keuros)

Filiales et Participations (en K€)	Capital	Réserves en report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Brut	Valeur comptable des titres détenus non réévalués NET	Prêt et avances consentis par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous											
1- Filiales (+ 50% du capital détenu)											
JEUX VIDEO AND CO SAS AU CAPITAL 629 920 EUROS 45, RUE DELIZY 93500 PANTIN	630	-3	100,00	9 986	400	453	0	1 613	-258	0	0
INNELEC TECHNOLOGIES SAS AU CAPITAL DE 728 812 45, RUE DELIZY 93500 PANTIN	729	131	99,99	1 321	992				-3		
KONIX INTERACTIVE LIMITED AU CAPITAL DE 10 000HKD Rooms 1104-04, 38 Gloucester Road, HONG KONG	1	0	100,00	1	1	1	0	0	0	0	0
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE SARL AU CAPITAL DE 10 000 DHS 7 RESIDENCE RAMI RUE SEBTA CASABLANCA MAARIF 20100 MAROC	1	1	100,00	1	1	16	0	0	11	0	0
2- Participations (10 à 50 % du capital détenu)											
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
1- Filiales non reprises en A											
a. Filiales françaises											
b. Filiales étrangères											
2- Participations non reprises au § A											
a. Dans les sociétés françaises											
FOCUS AU CAPITAL DE 6 300 464 EUROS 11, RUE CAMBRAI 75019 PARIS	6 300	-	3,05	1 499	1 499	0	0	126 000	8 000	91	Informations basées sur le communiqué de presse du 27 Juin 2019, et le PV AG du 27/09/2018
XANDRIE SAS AU CAPITAL DE 14 202 845 EUROS 45, RUE DELIZY 93500 PANTIN	14 203		1.16	185	185	1 664		12 807	(8 534)	0	
b. Dans les sociétés étrangères											

31.Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes d'Innelec Multimedia s'élèvent à 188 K€ au total.

	INNELEC MULTIMEDIA
DELOITTE	
Honoraires liés à la certification des comptes	144 917
MAZARS	
Honoraires liés à la certification des comptes	43 700
Honoraires liés à d'autres services	-
Total	188 617

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy
93692 PANTIN Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2019

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy
93692 PANTIN Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2019

A l'Assemblée Générale de la société INNELEC MULTIMEDIA

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INNELEC MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 2.2 « *Recours à des estimations et au jugement* » et la note 2.3.21 « *Reconnaissance du revenu lié à des contrats avec les clients* » de l'annexe qui exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15) ;
- La note 2.2 « *Recours à des estimations et au jugement* » et la section 2.3.4 « *Actifs financiers non courants* » de la note 2.3 « *Principes comptables et méthodes d'évaluation* » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux instruments financiers (IFRS 9).

4. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation et comptabilisation des remises, rabais, ristournes et autres coopérations commerciales fournisseurs

Note 2.3 « Principes comptables et méthodes d'évaluation », section 2.3.7 « Avoirs à recevoir des fournisseurs ».

Risque identifié	Travaux d'audit réalisés
<p>Innelec Multimédia est un distributeur spécialisé, notamment de consoles, jeux et accessoires pour consoles, logiciels de loisirs et professionnels. De par son activité, le groupe a conclu un nombre important de contrats d'achats avec des fournisseurs, dont beaucoup prévoient des rabais, remises et ristournes commerciales et des coopérations commerciales, essentiellement basés sur les volumes achetés par le groupe. Ces contrats sont majoritairement signés pour des périodes couvrant l'année civile.</p> <p>Les rabais, remises et ristournes et coopérations commerciales reçus ou à recevoir sont comptabilisés en réduction du coût des achats. Pour les contrats concernés, ils sont estimés mensuellement sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ des conditions prévues aux contrats et des volumes d'achats effectués pour la période du 1er avril au 31 décembre 2018, et	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne et des contrôles clés mis en place par le groupe sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales et testé leur efficacité sur un échantillon de contrats.</p> <p>Nos procédures d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ rapprocher, pour une sélection de contrats, les termes commerciaux utilisés dans le calcul des rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales avec les conditions figurant dans les contrats d'achats et accords avec les fournisseurs ;▪ analyser, pour une sélection de contrats, la cohérence des volumes d'achats annuels retenus pour l'estimation des remises, rabais et ristournes de la période du 1er janvier au 31 mars 2019 avec les volumes d'achats de l'exercice précédent ;

<ul style="list-style-type: none"> ▪ des conditions, négociées ou encore en cours de négociation à la date d'arrêté des comptes, pour l'année 2019 et des prévisions d'achats pour la période du 1er janvier au 31 mars. <p>Compte tenu du nombre important de contrats, du volume des achats bénéficiant de rabais, remises et ristournes ou de coopérations commerciales, du montant des rabais, remises et ristournes comptabilisées sur l'exercice, du décalage existant entre la période de référence mentionnée au contrat et l'exercice comptable, la correcte évaluation et comptabilisation de ces rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales constituent un point clé de l'audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ comparer les évaluations faites lors de la clôture de l'exercice avec les éventuels rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales reçus par la société après le 31 mars 2019 et, le cas échéant, avec les contrats signés après cette date, afin d'apprécier la fiabilité du processus d'évaluation ; ▪ réaliser des analyses de variation sur les évolutions des ristournes, notamment par rapport à l'évolution des achats correspondants.
--	--

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

6. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INNELEC MULTIMEDIA dans les statuts constitutifs de la société du 1^{er} août 1983 pour le cabinet Deloitte & Associés et par l'Assemblée Générale du 13 mai 1998 pour le cabinet Mazars.

Au 31 mars 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 36^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 21^{ème} année, dont 21 années chacun depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

7. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

8. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 31 juillet 2019

Les commissaires aux comptes

Mazars



Guillaume DEVAUX

Deloitte & Associés



Julien RAZUNGLES

GROUPE

INNELEC MULTIMEDIA

CENTRE D'ACTIVITE DE L'OURCQ
45 RUE DELIZY
93692 PANTIN CEDEX

COMPTES CONSOLIDES

ANNUELS

AU

31 MARS 2019

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE (En IFRS)

2018/2019

BILAN CONSOLIDE

Actif

<i>En K€</i>	notes	mars-19	mars-18
Goodwill	3.1	1 007	1 007
Immobilisations incorporelles	3.2	5 478	5 581
Immobilisations corporelles	3.3	703	911
Actifs financiers non courants	3.4	5 887	8 503
Actifs d'impôts différés	3.5	351	0
Actifs non courants		13 427	16 002
Stocks	3.6	6 786	5 985
Clients	3.7	11 641	12 028
Autres créances	3.8	10 153	10 136
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.9	10 984	9 233
Actifs courants		39 565	37 382
TOTAL ACTIFS		52 991	53 384

Passif

<i>En K€</i>	notes	mars-19	mars-18
Capital	3.10	4 350	4 326
Réserves liées au capital	3.10	13 462	11 818
Réserves consolidées	3.10	856	2 985
Résultat consolidé groupe	3.10	1 557	2 157
Actions propres	3.10	-374	-391
Capitaux Propres Consolidés		19 851	20 895
Dont Intérêts Minoritaires	3.11	0	0
Provisions à long terme	3.12	741	681
Passifs financiers non courants	3.13	840	1 064
Autres dettes non courantes	3.4	0	0
Passif d'impôts différés	3.5	247	0
Passifs non courants		1 828	1 745
Provisions à court terme	3.12	0	0
Dettes fournisseurs	3.14	14 939	15 044
Passifs financiers courants	3.13	9 070	8 637
Autres dettes courantes	3.14	7 303	7 062
Passifs courants		31 312	30 744
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		52 991	53 384

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

pour les exercices clos aux 31 mars 2019 et 2018

En K€	notes	mars-19	mars-18	var
Chiffre d'affaires, hors taxes	3.15	108 153	100 402	7 751
Autres produits de l'activité	3.16	434	405	28
Produit des activités ordinaires		108 587	100 808	7 779
Prix de revient des ventes		-91 529	-85 878	-5 652
Marge brute		17 057	14 930	2 127
Charges externes	3.17	-7 300	-6 793	-507
Impôts et taxes		-695	-662	-33
Frais de personnel	3.18	-6 522	-6 235	-287
Dotations et reprises aux amortissements	3.19	-657	-796	139
Dotations et reprises de provisions	3.19	-161	555	-717
Résultat opérationnel courant		1 722	1 000	722
<i>% du CA HT</i>		1,59%	1,00%	
Restructuration		0	0	0
Résultat sur cession de participations consolidées				0
Résultat sur cession de participations non consolidées		-2	1 361	-1 363
Résultat opérationnel non courant		-2	1 361	-1 363
Produits financiers	3.20	374	159	215
Charges financières	3.20	-334	-385	50
Résultat avant impôt		1 760	2 136	-376
<i>% du CA HT</i>		1,63%	2,13%	
Impôt sur les bénéfices	3.21	-203	21	-225
Résultat des sociétés intégrées		1 557	2 157	-600
Quote part dans le résultat des sociétés M.E.E.		0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 557	2 157	-600
<i>% du CA HT</i>		1,44%	2,15%	
Dont, part des intérêts minoritaires		0	0	0
Dont, part du Groupe		1 557	2 157	-600
Dont, résultat des sociétés en vue d'être cédés		0	0	
<i>Par action en euros</i>				
	notes	mars-19	mars-18	var
Résultat de base, part du Groupe	3.24	0,56	1,18	-0,62
Résultat dilué, part du groupe	3.24	0,56	1,18	-0,62

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos aux 31 mars 2019 et 2018

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En K€	31/03/2019	31/03/2018
Résultat net de l'exercice	1 557	2 157
Ecart de conversion		
Ecarts actuariels	4	3
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	- 2 185	480
Comptabilité de couverture des flux de trésorerie		
Effet d'impôt sur les produits et les charges directement reconnus en capitaux propres		
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt	-	120
Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'impôts	- 625	2 640
dont, part du Groupe	- 625	2 640
dont, part des minoritaires		

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 31/03/2019

Flux de trésorerie liés à l'activité (en K€)	31/03/2019	31/03/2018
Résultat net des sociétés intégrées	1 557	2 157
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:		
+ Dotations aux amortissements et provisions (1)	733	898
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	-16	-168
+ Variation des impôts différés	54	-21
+ Vnc des actifs cédés	2	881
- produits de cessions d'éléments d'actif cédés	0	-2 241
+ Amortissement écarts d'acquisition	0	0
+ Elimination quote part société mise en équivalence	0	0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 328	1 506
Dividendes recus des sociétés mise en équivalence		
Stock	-801	-104
Clients	387	-765
Autres créances	-368	-3 205
Dettes fournisseurs	-105	-2 397
Dettes fiscales et sociales	1 192	-1 444
Autres dettes	-578	-639
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-274	-8 554
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 055	-7 048
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisition d'immobilisations	-349	-286
+ Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	0	2 478
+ Dettes sur immobilisations	0	
- incidence des variations de périmètres	0	
- Variation des créances financières	322	-303
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-26	1 889
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-551	
Augmentation de capital en numéraire levée d'option	46	5 654
+ Souscription d'emprunts	452	250
- Remboursements d'emprunts	-1 105	-1 307
+ Cession acquisition nette actions propres	17	14
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 141	4 611
Variation de trésorerie	887	-548
Trésorerie d'ouverture nette(2)	1 783	2 333
Trésorerie de clôture nette (2)	2 670	1 783
(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant		
(2) détail variation de la trésorerie nette par rapport au 31/03/2018 ci-dessous		
	31/03/2019	31/03/2018
Disponibilités	10 984	9 233
Concours bancaires	-7 835	-6 433
Effets escomptés non échus	-480	-1 017
Trésorerie nette	2 670	1 783

Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres (en K€)	capital social	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
Capitaux propres au 31 mars 2017	2 575	5 218	11 046	1	-6 253	12 587	0	12 587
Affectation en réserves			-6 253		6 253			0
Distribution de dividendes								0
Résultat de l'exercice					2 157	2 157		2 157
Augmentation de capital	1 751	3 902				5 653		5 653
Ecart de Conversion								0
Actions propres			15			15		15
Autres mouvements (3)			483			483		483
Capitaux propres au 31 mars 2018	4 326	9 120	5 291	1	2 157	20 895	0	20 895
Affectation en réserves			2 157		-2 157	0		0
Distribution de dividendes			-551			-551		-551
Résultat de l'exercice					1 557	1 557		1 557
Augmentation de capital	24	22				46		46
Ecart de Conversion						0		0
Actions propres						0		0
Autres mouvements (3)			-2 095			-2 095		-2 095
Capitaux propres au 31 mars 2019	4 350	9 142	4 802	1	1 557	19 852	0	19 852

(1) Primes d'émissions, prime d'apport, prime de fusions, réserves légales

(2) Dividendes versés en actions

(3) Dont Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente nette des impôts différés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés d'Innelec Multimédia SA et de ses filiales (Le Groupe) sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 mars 2019.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 juin 2019.

Au 31 mars 2019, le groupe applique les nouvelles normes d'application obligatoire (en particulier IFRS 9 et IFRS 15). Le groupe n'applique par anticipation aucune des nouvelles normes qui ne seront d'application obligatoire que pour les exercices du groupe ouverts à compter du 1er avril 2019, notamment IFRS 16 sur les contrats de location.

1. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 31 mars 2019 porte sur 5 sociétés intégrées globalement. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 mars 2019 est la suivante :

Entreprises	Sièges	N° Siret	Contrôle	Méthode*
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	32794862600020	100%	IG
JEUX VIDEO AND CO	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43480187400018	100%	IG
INNELEC TECHNOLOGIES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43198050700013	99,99%	IG
KONIX INTERACTIVE LTD	Rooms 1104-04, 38 Gloucester Road, Hong Kong	HK 20217	100%	IG
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE	7, Rue Sebta Maarif-Casablanca	299577	100%	IG

* IG = Intégration globale

Innelec n'a pas de participation dans lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable nécessitant une consolidation selon la méthode proportionnelle ou par mise en équivalence.

En mai 2013, la société Innelec Multimedia a créé la société Konix Interactive Limited dont elle détient le contrôle.

Le 20 janvier 2014, la société Innelec Multimedia a créé la société Multimédia Distribution Afrique dont elle détient le contrôle.

Au 31/10/2017, la société Innelec Services a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la société mère Innelec Multimedia. Le mali technique de 1 851 K€ constaté en marques dans les comptes sociaux de la société mère a été annulé en consolidation afin de neutraliser cette opération de restructuration interne au groupe.

2. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Principes et modalités de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont arrêté leurs comptes annuels au 31 mars 2019.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers établis en devises : les comptes de la filiale Konix Interactive Limited étant établis en Hong Kong Dollars et ceux de Multimedia Distribution Afrique en Dirhams Marocains, ils ont été convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- au cours de clôture pour les postes de bilan
- au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat,
- les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en réserves de conversion.

Compte-tenu de la performance opérationnelle du groupe et des perspectives d'activité, le principe de la continuité d'exploitation est maintenu.

2.2 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (Cf. note 2.3.11 Provisions pour risques et charges)
- La valorisation des actifs incorporels à long terme et goodwill (Cf. note 2.3.3 Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles)
- Le montant des engagements de retraites (Cf. note 2.3.11 Provisions pour risques et charges)
- Les impôts différés (Cf. note 2.3.16 Impôts sur les bénéfiques)
- Les avoirs à obtenir des fournisseurs au titre des rabais, remises, ristournes et autres coopérations commerciales (Cf. note 2.3.7 Avoirs à recevoir des fournisseurs)

La norme IFRS 15 prévoit un modèle unique pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle introduit de nouveaux principes en matière de reconnaissance du revenu, notamment au titre de l'identification des obligations de performance ou de l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples. Le Groupe a identifié pour chaque nature de chiffre d'affaires une obligation de performance principale. Par ailleurs, l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples n'a pas généré d'impact significatif sur les comptes au 31 mars 2019.

L'analyse des transactions et contrats représentatifs réalisée pour les différentes sources de revenus significatives du Groupe a mis en évidence que les principes comptables appliqués par le Groupe en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus opérationnels restent valides dans le cadre de l'application d'IFRS 15.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est prise en compte lors de la prise de contrôle des marchandises par les clients du Groupe, c'est à dire à l'expédition ou à leur mise à disposition de l'entrepôt. La norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact par rapport à la méthode précédente.

L'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location", obligatoire à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2019, a conduit le Groupe à émettre des hypothèses et des estimations afin de déterminer la valeur des droits d'utilisation et de la dette de loyer. Celles-ci sont principalement liées au taux marginal d'endettement et aux impacts du retraitement de la sous-location immobilière avec la société XANDRIE.

La norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes ont remplacé à compter du 1er janvier 2018 ceux énoncés par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». La norme IFRS 9 a notamment introduit :

- une nouvelle classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers,
- un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées,
- de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.3.1 Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- * Un caractère identifiable et séparable ;
- * Le contrôle d'une ressource ;
- * L'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

Immobilisations incorporelles identifiables

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Ils sont principalement constitués des marques, goodwill, portefeuille clients, de la plate-forme internet et de logiciels acquis.

Les logiciels et la plate-forme internet font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à cinq ans, selon le mode linéaire.

La clientèle acquise auprès de la société DEG a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 20 ans.

Les goodwill et les marques ne sont pas amortis.

Tous ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité (Cf.2.3.3).

Les actifs et passifs acquis ont été évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et mode d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Conformément à la mesure transitoire autorisée par IFRS 1 « première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1^{er} avril 2004 n'ont pas été retraités, et les goodwill comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1^{er} avril 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire suivant leur durée d'utilité prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Nature des Biens	Durées (1) d'amortissement
Matériel industriel	4 à 8
Agencements, aménagements installations	10
Matériel de Transport	5
Matériel de bureau et informatique	5
Mobilier	10

(1) exprimées en années

2.3.3 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de la valeur.

- Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'organisation liée à la gestion de nos marques et goodwills est construite au niveau du réseau Jeux Vidéo And Co (JVCO), tant pour les équipes que les moyens et les investissements.

Le groupe a défini une unité génératrice de trésorerie au niveau du réseau JVCO, qui regroupe l'ensemble de ses marques et goodwills. Le groupe a déterminé qu'il n'y a qu'une seule UGT et que les actifs propres au réseau JVCO sont testés en tenant compte des flux spécifiques attachés au réseau JVCO.

C'est le niveau le plus bas, car les entrées de trésorerie générées sont multiples et ne peuvent être rattachées à une marque ou un fonds de commerce en particulier.

- Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- ⇒ Actifs d'exploitation des magasins JVCO : ratio valeur nette comptable des immobilisations par rapport à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel variant selon les magasins.

- Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de commerce de détail, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

La valeur d'utilité, déterminée essentiellement pour les marques, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie actualisés, en tenant compte d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation est donné ci-après.

Le plan d'affaires utilisé ne comprend pas d'augmentation de capacité ni de restructurations futures.

Le taux d'actualisation retenu est de 8.70%. Il s'agit du meilleur taux estimé par la société en fonction des risques inhérents au secteur d'activité.

Il s'agit de données au 31 mars 2019.

S'agissant du test de dépréciation de la valeur des actifs JVCO, il est effectué à chaque clôture annuelle.

- Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des actifs relatifs à JVCO excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « autres produits et charges opérationnels ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Lors de la reprise de perte de valeur, la valeur comptable ne peut excéder celle qui aurait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

2.3.4 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de participation non consolidés sont des actifs disponibles à la vente présentés en actifs financiers non courants.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus-values potentielles sur valeurs d'actif.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

Les autres titres sont des instruments de capitaux propres évalués conformément à la norme IFRS 9 à la juste valeur par résultat par défaut. La norme permet sur option de faire le choix, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de comptabiliser la variation de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour ces titres, seuls les dividendes peuvent être comptabilisés en résultat.

Le Groupe Innelec comptabilise les variations de juste valeur dans les capitaux propres selon l'option retenue.

Pour les titres cotés sur un marché actif, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur d'un instrument n'est pas déterminée de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Le prêt consenti à une entreprise associée étant adossé à un emprunt et soumis aux mêmes modalités de remboursement, n'est pas concerné par la norme IFRS 9.

Les dépôts et cautionnements sont évalués en fonction de leur recouvrabilité.

Il n'y a pas d'actifs financiers échus impayés et non dépréciés.

2.3.5 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice, mais au fil du temps.

2.3.6 Créances Courantes

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ». Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

La nouvelle norme IFRS 9 concernant les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales n'a pas d'impact significatif au 31 mars 2019 compte-tenu du fait que la totalité des créances commerciales fait l'objet d'une assurance crédit et que les pertes constatées sur les exercices antérieures sont jugées non significatives .

2.3.7 Avoir à recevoir des fournisseurs

Il existe de nombreux contrats d'achats et accords avec les fournisseurs prévoyant des rabais, remises et ristournes commerciales (les « RRR ») ainsi que des coopérations commerciales. Ces RRR sont basés sur les volumes d'achats effectués auprès de ces fournisseurs ou d'autres conditions contractuelles. Les accords avec les fournisseurs sont généralement signés par année civile.

Les remises, rabais et ristournes reçus de la part de ces fournisseurs sont évalués mensuellement sur la base :

- des contrats signés avec les fournisseurs
- des volumes d'achats effectués sur l'année civile
- des prévisions de volumes d'achat pour l'estimation des RRR pour la période du 1er janvier au 31 mars. Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetées et d'autres conditions contractuelles.

Certaines ristournes à obtenir des fournisseurs sont également basées sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs avec Innelec Multimedia au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1er janvier au 31 mars.

Elles sont comptabilisées en réduction du coût des achats.

2.3.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur, déterminée principalement par référence aux cotations du marché.

2.3.9 Conversion des opérations en devises

Transactions en devises étrangères :

En application de la norme IAS 21, les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée. En fin de période, elles sont converties au cours de clôture.

Les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Conversion des comptes des filiales étrangères :

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Le cas échéant, des écarts de conversion sont comptabilisés directement en réserves de conversions. Les opérations au compte de résultat sont évaluées au cours moyen de la période.

2.3.10 Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

2.3.11 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les provisions pour risques font l'objet d'une évaluation en fonction du risque estimé.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19R. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel. Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2019 sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 1,90 %
- La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002, avec décalage d'âge
- Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20 % en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.
- Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, a été fixé à 2,5% pour les non cadres et 3 % pour les cadres.
- La convention collective applicable est la convention collective du Commerce de gros.
- Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel.
- Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.
- L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater des engagements pour un montant de 726 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 665 K€, une dotation aux provisions a été comptabilisée en résultat pour un montant de 61 K€.

Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 0,25 point par rapport à celui utilisé, la provision augmente de 21 k euros. Si le taux d'actualisation augmente de 0,25 point par rapport à celui utilisé, la provision diminue de 21 k euros.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas et au mieux de ses connaissances, les risques encourus et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

2.3.12 Passifs financiers

- Passifs financiers non courants

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti et est présentée en passifs financiers non courants.

- Passifs financiers courants

Les passifs financiers courants tiennent compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus (contrepartie des comptes clients § 2.3.6) et des crédits spots.

2.3.13 Produits des activités ordinaires

En application de la norme IFRS 15, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL JE CONSOLE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de contrôle, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises qui sont définies contractuellement. Il est tenu compte dans la comptabilité des avoirs à établir en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder. Les règles de retours sont définies contractuellement. Aucun retour n'est accepté hors délai, sauf cas exceptionnel.

Le groupe n'a aucun accord de rachat de biens vendus.

2.3.14 Marge Brute

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales¹, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre

2.3.15 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

L'application de la norme IAS 23 (coût des emprunts) n'a pas eu d'impact sur les comptes d'Innelec Multimedia au 31.03.2019.

2.3.16 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC TECHNOLOGIES
- JEUX VIDEO AND CO (EX ULTIMA GAMES)

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

¹ hors prestations distinctes dont les montants sont repris en chiffre d'affaires conformément à la norme IFRS 15

2.3.17 Contrats de location simple

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

Le groupe ne dispose pas de contrat de location financement devant faire l'objet d'un retraitement selon l'IAS 17.

2.3.18 Paiements en actions

Certains dirigeants et salariés peuvent bénéficier i) de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu ou ii) de plans d'actions gratuites

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans.

Les charges relatives aux plans d'actions gratuites en cours d'acquisition ou dont l'acquisition a été réalisée au cours de l'exercice ont été comptabilisées au 31 mars 2019. L'impact net d'impôt différé représente une charge de 35 K€. Ces plans sont explicités en note 3.10.

2.3.19 Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

2.3.20 Information sectorielle

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, consoles de jeux, accessoires pour la mobilité, accessoires électroniques, produits dérivés, produits sous la marque Konix, produits connectés et divers autres produits de loisirs).

Elle réalise la très grande majorité de son chiffre d'affaires en France Dom Tom inclus.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits, par canal de distribution et par zone géographique est donnée à la note 3.15.

2.3.21 Reconnaissance du revenu lié à des contrats avec les clients

La norme IFRS 15 est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2018 pour le Groupe. L'application de cette norme n'a pas d'impact significatif sur la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Le principe fondamental de la nouvelle norme est le suivant : la comptabilisation des produits des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit. Le transfert des biens et services doit refléter le transfert du contrôle au client. Il peut se produire à une date donnée (par exemple lors de la livraison d'un bien) ou sur une période donnée (par exemple au fur et à mesure qu'un service est rendu ou qu'un bien est construit).

Comme présenté dans la note 3.15, 98% de notre chiffre d'affaires provient des ventes de marchandises de la société mère, INNELEC MULTIMEDIA.

Le transfert de contrôle intervient, à l'expédition ou à la mise à disposition des clients à notre entrepôt, des marchandises préparées et facturées.

2.4 Evènements significatifs de l'exercice

L'exercice 2018-2019 aura confirmé, après un exercice 2017-2018 de restructuration, le retour à la rentabilité dû notamment aux choix stratégiques opérés par l'entreprise sur son offre produit et sur le ciblage de sa clientèle en apportant une offre de service dédiée à ses différents canaux de distribution.

2.4.1 L'offre produit :

2.4.1.1 Développement de la marque KONIX

Sur l'offre produit Innelec a développé les ventes sur sa marque propre Konix et les licences qui lui sont attachées :

- . Lancement en septembre de la Gamme World of Tank récompensée par le premier de l'activation digitale du LIMA (association internationale des détenteurs de licences).
- . Confirmation de la licence Drakkar de KONIX qui devient en 2018 la première marque d'accessoires PC vendue en France (source GSD) avec 6 produits dans le TOP 20.
- . Performance de la Licence Mythics sur l'univers des accessoires pour consoles, avec notamment le casque PS400 qui devient en 2018 le casque le plus vendu sur la console PS4 de Sony (source GSD).
- . Elargissement de l'offre KONIX avec le lancement du projet de la gamme Drakkar Prime, dont les arrivages sont prévus sur le début de l'exercice 2019-2020.
- . Les différentes actions marketing ont permis d'accroître la notoriété de la marque KONIX avec le lancement en juin 2018 de l'équipe KONIX eSport qui compte 30 joueurs et dont les résultats sont plus que prometteurs, ainsi que la participation fin octobre 2018 à la Paris Game Week avec un stand qui a permis de présenter au public l'étendue de l'offre.
- . Extension à l'international de la marque avec la signature de contrats de distribution en Europe, Moyen Orient et sur le continent américain. A date ceux sont 23 pays qui sont ouverts à la distribution de la marque KONIX

2.4.1.1 Développement de la distribution des produits dérivés

L'entreprise a élargi considérablement ses gammes de produits pour proposer une offre complète à ses clients, avec plus de 3 700 références actives sur une quinzaine de fournisseur, dont certains récemment ouverts :

- . Contrat de distribution avec Exquisite Gaming en septembre 2018
- . Distribution officielle de Noble Collection (Gamme Harry Potter) en septembre 2018.
- . Contrat de distribution avec Jazware (gamme Fortnite) en février 2019

L'entreprise dispose désormais d'une gamme complète de produits pouvant répondre aux attentes de ces clients sur l'ensemble des besoins en termes de consoles, jeux, accessoires et produits dérivés en devenant ainsi le premier intégrateur global de « l'offre Geek ».

2.4.2 Le développement des canaux de distribution

Forte de ses choix en matière d'offre, l'entreprise a décidé de cibler des canaux spécifiques de distribution pour accroître sa part de marché. En 2018-2019, sur la France métropolitaine, les principaux segments en croissance furent :

- . Les enseignes de la GSA
- . Les grands comptes centralisés
- . Les enseignes du e-Commerce.

Dans le même temps la société a continué le développement de ses ventes export.

2.4.3 L'offre de service :

Sur l'exercice 2018-2019 l'entreprise a développé deux concepts pour animer les magasins et les rayons des détaillants et de leur permettre de mettre en place d'animer l'ensemble de son offre.

2.4.3.1 Les espace Geek :

Dédiée aux magasins traditionnels membres du réseau Jeux Vidéo and Co, cette offre de service permet un agencement complet ou partiel (corners) du magasin en animant les espaces de vente pour optimiser la présentation des produits et l'expérience client.

Cette solution s'accompagne au-delà de l'agencement de la fourniture de bannières, de totems, d'affiches, de box et de sacs pour assurer une image globale au point de vente.

2.4.3.2 La Geek Collection :

Dédiée à la grande distribution, cette offre de service permet un agencement complet du rayon en animant l'espace de vente pour optimiser la présentation des produits et l'expérience client.

Cette offre s'accompagne également de la mise en place de box dédiés et d'offres spécifiques, ainsi que de relais en catalogues en fonction de la demande des enseignes.

L'ensemble de ces actions a permis à l'entreprise de réaliser son objectif d'une croissance rentable.

3. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.

Notes aux états financiers consolidés

Les données sont présentées en milliers d'euros (€).

Note 3.1 Goodwill

	31/03/2019	31/03/2018	variation 03/19 et 03/18
Valeur Brute	1 704	1 704	0
Dépréciation	697	697	0
Valeur nette	1 007	1 007	0

Sociétés	31/03/2019		31/03/2018	
	Brut	Dépréciation	net	net
Virtua Concept	801	547	254	254
Autres goodwills (1)	903	150	753	753
Total	1 704	697	1 007	1 007

(1) Détail des autres goodwill	31/03/2019		31/03/2018	
	Brut	Dépréciation	net	net
SAINT MALO / CHALON / GARDANNE	728	150	578	578
ULTIMA	108		108	108
DIFINTEL	21		21	21
CV DISTRIBUTION	46		46	46
TOTAL	903	150	753	753

Les tests effectués au 31.03.2019 n'ont pas révélé de dépréciation complémentaire.

Note 3.2 Immobilisations incorporelles

	31/03/2018	augmentations	diminutions	En cours de cession	31/03/2019
Frais de recherche et développement	0				0
Concessions, brevets, licences (1)	8 464	94			8 558
Autres immobilisations incorporelles (2)	3 184				3 184
Autres immobilisations incorporelles en cours	0	164			164
Sous total valeurs brutes	11 648	258	0	0	11 906
Amort. des frais de recherche et développement	0				0
Amort. des concessions, brevets, licences	4 991	202			5 193
Amort. des autres immobilisations incorporelles	1 075	159			1 234
Sous total amortissements	6 066	361	0	0	6 427
	0				0
Valeur nette	5 582	-103	0	0	5 479

(1) Le poste est principalement constitué de marques pour 3 259 K€, de la plate-forme internet pour 2 633 K€ ainsi que de logiciels.

(2) correspond essentiellement au portefeuille de clientèle acquis auprès de DEG

La valeur d'utilité des marques est appréhendée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie. Si la marge incluse dans les flux de trésorerie varie de -1%, la valeur d'utilité diminue de 84 keuros. Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 1 point par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité augmente de 953 k euros. Si le taux d'actualisation augmente de 1 point par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité diminue de 720 k euros.

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur définitive totale de 3.33 M€ dont 0,15 M€ de droits d'enregistrement. La valeur d'acquisition a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans. La valeur nette à la clôture est de 2.04 M€.

Note 3.3 Immobilisations corporelles

	31/03/2018	augmentations	diminutions	31/03/2019
Valeurs brutes				
Installations techniques et outillage industriel	2 961	3		2 964
Autres immobilisations corporelles	6 552	87	59	6 580
Autres immobilisations corporelles en cours	0			0
Total des valeurs brutes	9 513	90	59	9 544
Amortissements				
Installations techniques et outillage industriel	2 704	93		2 797
Autres immobilisations corporelles	5 899	203	57	6 045
Autres immobilisations corporelles en cours	0			0
Total des amortissements	8 603	296	57	8 842
Valeur nette	910	-206	2	703

Note 3.4 Actifs Financiers non Courants

	31/03/2018	Juste valeur	acquisitions	cessions	31/03/2019
Valeurs Brutes					
Titres des sociétés non consolidées (1)	7 094	-2 294			4 800
Créances rattachées	958		23	295	686
Autres titres immobilisés	0				0
Autres immobilisations financières	464		2	52	414
Total Valeur brute des actifs financiers	8 516	-2 294	24	347	5 900
Provisions dépréciations immobilisations financières					
	31/03/2018		dotations	reprises prov.	31/03/2019
Dépréciations des titres non consolidés	-12				-12
Dépréciations des autres immobilisations financières	-2			2	0
Actifs financiers nets non courants	8 502	-2 294	24	349	5 888

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

	% intérêt	Brut	Prov	Net
Chez Innelec Multimedia				
Difintel Espagne	NS	10	10	0
Focus (2)	3,06%	3 813	0	3 813
Xandrie (1)	1,17%	476	0	476
As de Com	19,00%	2	0	2
Chez Innelec Technologies				
Objective Soft	6,19%	2	2	0
Idm	8,09%	233	0	233
Numecent Holding ltd	0,21%	263	0	263
Total		4 800	12	4 788

(1) IFRS 9 : Dont variation de juste valeur de 276.5 K€ comptabilisée en contrepartie des capitaux propres

(2) Dont variation de juste valeur de - 2 461.7 K€ comptabilisée en contrepartie des capitaux propres

Note 3.5 Actifs et Passifs d'impôts différés

Actifs d'impôts différés

	31/03/2018	Variation	31/03/2019
Différences temporaires	-36	268	232
Déficits fiscaux reportables	511	-510	1
Retraitement clientèle DEG		73	73
Retraitement IFRIC 21		24	24
Retraitement IFRS 2		13	13
Divers		8	8
	475	-125	350

Provisions dépréciations des actifs d'impôts différés	31/03/2018	Variation	31/03/2019
Dépréciation des actifs d'impôts différés	-475	474	-1
Actifs d'impôts différés nets	0	350	350

Passifs d'impôts différés

	31/03/2018	Variation	31/03/2019
Retraitements de consolidation	0	160	160
Retraitement Juste valeur FOCUS	0	78	78
Retraitement IFRS 9 XANDRIE	0	10	10
Passifs d'impôts différés	0	247	247

Les actifs et passifs d'impôts différés n'ont pas été compensés dans les comptes consolidés au 31 mars 2019.

Concernant le calcul des impôts différés passifs relatifs à la juste valeur des titres Focus, nous nous sommes placés dans le cadre du régime des plus-values à long terme. Les dividendes sont imposés au taux de droit commun compte tenu de la sortie du régime mère fille, suite à une cession intervenue sur l'exercice précédent amenant un pourcentage de détention inférieur à 5%.

Note 3.6 Stocks

	31/03/2019		31/03/2018	
	Brut	Prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnement	33		33	36
Marchandises (1)	7 150	397	6 753	5 949
Total	7 184	397	6 786	5 985

(3) A la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les provisions comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle provision. Au 31/03/2019, une dotation de 397 K€ et une reprise de 536 K€ ont été comptabilisées, ce qui représente un impact de 139 K€ sur le résultat opérationnel courant.

Note 3.7 Clients et comptes rattachés

	31/03/2019		31/03/2018	
	Brut	Prov.	Net	Net
Clients et comptes rattachés (1)	11 947	306	11 641	12 027
Total	11 947	306	11 641	12 027
(1) dont EENE et Dailly	480		480	1 017

Note 3.8 Autres créances et comptes de régularisation

	31/03/2019		31/03/2018	
	Brut	Prov.	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	7 654		7 654	6 476
Créances sociales et fiscales	1 230		1 230	3 276
Autres créances diverses	1 059		1 059	100
Charges Constatées d'avance	210		210	283
Total	10 153	0	10 153	10 135
dont				
A moins d'un an	10 153		10 153	10 135
d'un an à cinq ans				
plus de cinq ans				

Note 3.9 Trésorerie et endettement financier

	31/03/2019	31/03/2018	variation 03/19 et 03/18
Disponibilités	10 984	9 233	1 751
Trésorerie brute	10 984	9 233	1 751
Effets escomptés non échus	-480	-1 017	537
Crédits spots	-7 834	-6 433	-1 401
Trésorerie nette	2 671	1 783	888
Dette financière (hors crédits spots)	-1 596	-2 251	655
Endettement financier net	1 075	-468	1 543

Note 3.10 Capitaux propres consolidés

Le capital de la société Innelec est composé de 2 843 308 actions ordinaires au nominal de 1.53 € entièrement libérées.

Composition du capital social

Titres	Valeur nominale	Nombre au début de de la période	Actions créés dans la période	Actions remboursées dans la période	Nombre en fin de période
Actions	1,53	2 827 635	15 673	0	2 843 308
TOTAL		2 827 635	15 673	0	2 843 308

Titres auto-détenus

Rubrique	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	71 900	480	0	72 380
Total	71 900	480	0	72 380

Innelec Multimédia détient 72 380 actions propres pour une valeur nette de 374 347 €, présentées en diminution des capitaux propres.

Attributions gratuites d'actions

Le Conseil d'Administration du 12 Décembre 2018 a constaté l'acquisition définitive de 6 000 actions gratuites par les salariés ou membres de la direction concernés à compter du 6 Décembre 2018.

Un second plan a été décidé en Décembre 2018 avec l'attribution de 11 750 actions gratuites.

Les caractéristiques des plans sont les suivants :

- La valorisation des actions est de 5.68 € pour les 6 000 actions attribuées correspondant au cours de bourse à la date d'attribution soit au 6 décembre 2017, et 5.10 € pour la provision liée aux 11 750 actions en cours d'acquisition correspondant au cours de bourse au 6 décembre 2018 .

La valeur unitaire des actions retenue comme assiette de la contribution patronale spécifique est de 4.99 € au 31 mars 2019.

- Conditions d'acquisition des actions : un an de période d'acquisition suivie d'une période de conservation d'un an.

La création des 6 000 actions a entraîné une augmentation de capital d'un montant de 9 180€ soit 1.53€ de nominal par action. La charge IFRS 2 comptabilisée au 31 mars 2019 en charges de personnel s'est élevée à 48.2 K€ avant impôt.

Options de souscription d'actions :

Les Assemblées Générales Extraordinaires du 22 septembre 2010 et du 13 septembre 2012 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des bons de souscription d'actions aux dirigeants et / ou aux membres du personnel de la société Innelec Multimédia.

Date du conseil d'administration	Nombre de bons	Prix de souscription en Euros	Date de départ de la période	Date de fin de période	solde des bons exerçables au 31/03/17	nombre de bons exercés au 31/03/2018	nombre de bons annulés	solde des bons exerçables au 31/03/2018	solde des bons exerçables au 31/03/2019
07/02/2012	2 000	8,63	21/06/2016	20/06/2018	2 000	0	0	2 000	0
27/03/2012	3 000	5,95	27/03/2017	26/03/2019	3 000	3 000	0	0	0

Résultat par action

	31/03/2019	31/03/2018
Capital social	4 350 262	4 326 283
Nombre d'actions, déduction faites des actions propres	2 770 928	1 835 632
Résultat après impôts, participation	0,56	1,18
dotations aux amortissements (1)		
Dividende par action	0	0

Le résultat de base par action et le résultat par action dilué sont quasiment identiques, car le groupe Innelec Multimedia n'a pas émis d'instruments dilutifs significatifs.

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)

	31/03/2019	31/03/2018
Nombre d'actions en circulation	2 843 308	1 907 532
Moyenne pondérée des levées d'options		0
Moyenne pondérée des actions propres	-72 380	-71 900
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture	2 770 928	1 835 632

Calcul du résultat par action de base

	31/03/2019	31/03/2018
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	2 770 928	1 835 632
Résultat net-part du groupe (en K€)	1 557	2 157
Par action (€)	0,56	1,18

Calcul du résultat par action dilué

	31/03/2019	31/03/2018
nombre moyen pondéré d'actions en circulation, y compris instruments dilutifs	2 782 678	1 835 632
Résultat net-part du groupe (en K€)	1 557	2 157
Par action (€)	0,56	1,18

Note 3.11 Intérêts Minoritaires

Les réserves et résultat relatifs aux intérêts minoritaires qui sont hors groupe sont non significatifs et sont affectés aux réserves groupe.

Note 3.12 Provisions pour risques et charges

	31/03/2019	31/03/2018	variation 03/19 et 03/18
Provisions pour risques divers	15	16	-1
Provisions pour charges (retraite) (1)	726	665	61
Total provisions pour risques et charges	741	681	60
Courant	0	0	0
Non courant	741	681	60
Total provisions pour risques et charges	741	681	60

(1) Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite, c.f. note 2.3.11

Note 3.13 Passifs financiers

	31/03/2019	31/03/2018	variation 03/19 et 03/18
Emprunts bancaires (2) (3)	840	1 063	-223
Emprunts (part à plus d'un an)	840	1 063	-223
Passifs financiers non courants	840	1 063	-223
Emprunts bancaires (1) (2) (3)	756	1 187	-431
Emprunts (part à moins d'un an)	756	1 187	-431
Crédits spots	7 834	6 433	1 401
Effets escomptés non échus	480	1 017	-537
Passifs financiers courants	9 070	8 637	433
Total Passif Financier	9 910	9 700	210

(1) dont intérêts courus: 5,8 K€

(2) voir note 3.20

(3) dont montant souscrit 452 K€ et montant remboursé 1 105 K€

Note 3.14 Autres dettes courantes

	31/03/2019	31/03/2018	variation 03/19 et 03/18
Dettes sur immobilisations	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 939	15 044	-105
Dettes fiscales et sociales	2 810	1 990	820
Autres dettes (dont avances et acomptes recus)	4 493	5 071	-578
Total Autres dettes	22 242	22 105	137
Dont			
A moins d'un an	22 242	22 105	
A plus d'un an			

Note 3.15 Ventilation du Chiffre d'affaires

Par produits

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia, ventilé comme suit :

EN K€		31/03/2019		31/03/2018		VARIATION 03/19 et 03/18	
UNIVERS		CA	%	CA	%	CA	%
Univers Console	Consoles, logiciels pour console et accessoires	95 130	87,96%	85 539	85,20%	9 591	11,21%
Univers Produits dérivés		5 035	4,66%	3 163	3,15%	1 872	59,20%
Univers Professionnel	Logiciels professionnels	1 304	1,21%	2 502	2,49%	-1 198	-47,88%
Univers PC Grand public	CD Rom de loisirs et accessoires PC	3 299	3,05%	3 232	3,22%	67	2,06%
Univers Mobilité et produits connectés	Tablettes, accessoires mobilité, objets connectés	1 326	1,23%	1 818	1,81%	-492	-27,07%
Divers (*)		2 059	1,90%	2 215	2,21%	-156	-7,04%
TOTAL ACTIVITES ACTUELLES		108 153	100,00%	98 469	98,07%	9 684	9,84%
Univers Musique et Vidéo		0	0,00%	161	0,16%	-160	-99,91%
Univers E-cigarette		0	0,00%	1 773	1,77%	-1 773	-100,00%
TOTAL ACTIVITES ABANDONNEE OU CEDEES		0	0,00%	1 934	1,93%	-1 934	-99,99%
TOTAL GENERAL		108 153	100,00%	100 402	100,00%	7 751	7,72%

(*) Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports facturés aux clients.
 Au 31.03.2018, la ligne Divers comprend principalement 1 270 K€ de production vendue de services dont 986 K€ de frais de ports facturés aux clients.

Par canal de distribution

CANAL DISTRIBUTION	Ex 2018-2019		Ex 2017-2018		Variation C.A.	Variation %
	C.A.	%	C.A.	%		
Autres canaux de distribution	10 371	9,59%	6 864	6,84%	3 506	51,08%
Commerce de proximité et revendeurs professionnels	11 604	10,73%	13 331	13,28%	-1 727	-12,95%
Commerce électronique et Vente à distance	4 530	4,19%	2 776	2,76%	1 754	63,17%
GRANDE DISTRIBUTION ET GRANDS MAGASINS	58 004	53,63%	54 803	54,58%	3 201	5,84%
Multi-Spécialistes	21 585	19,96%	18 660	18,58%	2 926	15,68%
Spécialistes E-cigarette		0,00%	1 753	1,75%	-1 753	-100,00%
Divers (*)	2 059	1,90%	2 215	2,21%	-156	-7,04%
TOTAL GENERAL	108 153	100,00%	100 402	100,00%	7 751	7,72%

(*) Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports facturés aux clients.
 Au 31.03.2018, la ligne Divers comprend principalement 1 270 K€ de production vendue de services dont 986 K€ de frais de ports facturés aux clients.

Par zone géographique

En k€	31/03/2019		31/03/2018		VARIATION 03/19 et 03/18	
Zone Géographique	CA	%	CA	%	CA	%
France	92 814	85,82%	87 037	86,69%	5 777	6,64%
Europe	9 766	9,03%	7 425	7,39%	2 341	31,54%
Afrique	3 123	2,89%	3 128	3,12%	-5	-0,16%
Autres Zones	391	0,36%	597	0,60%	-207	-34,59%
Divers (*)	2 059	1,90%	2 215	2,21%	-156	-7,04%
TOTAL	108 153	100,00%	100 402	100,00%	7 751	7,72%

(*) Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports facturés aux clients.
 Au 31.03.2018, la ligne Divers comprend principalement 1 270 K€ de production vendue de services dont 986 K€ de frais de ports facturés aux clients.

Note 3.16 Autres produits

	31/03/2019	31/03/2018	Variation 03/19 et 03/18
	CA	CA	CA
Autres produits de gestion	0	1	-1
Cession d'actifs	0	0	0
Production Immobilisée	164	0	164
Autres produits (1)	269	404	-135
Total	434	405	29

(1) dont 264 K€ de clients créditeurs non reconnus par les contreparties

Note 3.17 Autres achats et charges externes

	31/03/2019	31/03/2018	var
Location immobilière	817	834	-17
Location mobilière	488	363	125
Charges locatives	191	190	1
Dépenses entretien et maintenance	363	390	-27
Assurances	517	552	-35
Intérimaires et personnels extérieurs	461	384	77
Transports	1 831	1 703	128
Autres charges externes (1)	2 631	2 377	254
Total	7 300	6 793	507

(1) Dont honoraires	774	661	113
Dont déplacements, missions	436	382	54
Dont publicités	304	232	71
Dont frais bancaires	196	215	-19
Dont fournitures	239	208	31
sous-total	1949	1699	250

Note 3.18 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent principalement comme suit :

	31/03/2019	31/03/2018	var
Rémunérations du personnel chargées	6 474	6 235	239
Intéressement et participation	0	0	0
Avantages au personnel	0	0	0
IFRS 2 - Attribution gratuite d'actions	48	0	48
Total	6 522	6 235	287

Note 3.19 Amortissements et provisions

	31/03/2019	31/03/2018	var
Dotations aux amortissements, nettes de reprises	657	795	-138
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sur immobilisations			0
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sur actif circulant	86	-483	569
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sur risques et charges	75	-72	147
Total dotations aux provisions	161	-555	716
Total	818	240	578

Note 3.20 Coût de l'endettement financier

	31/03/2019	31/03/2018	variation 03/19 et 03/18
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	358	158	200
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	358	158	200
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-298	-349	51
Résultat de change sur opération de financement	-37	-35	-2
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur participations	16	0	16
Coût de l'endettement financier brut	-318	-384	66
Total du coût de l'endettement financier net	39	-226	265

Echéancier des passifs

	31/03/2019	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs				
Emprunts	1 596	756	509	330
Effets escomptés non échus	480	480		
Dettes fournisseurs	14 939	14 939		
Autres dettes	7 550	7 550		
Crédits spots	7 834	7 834		

Note 3.21 Impôt sur les bénéfices

	31/03/2019	31/03/2018	var
Résultat avant impôt	1 760	2 136	-376
Charge d'impôt théorique	493	712	-219
Total charge d'impôt théorique	493	712	-219
Effet des différentiels de taux d'imposition	128	5	123
Effet des différences permanentes	57	-452	509
Effets des actifs d'impôts non reconnus	0	0	0
Provision pour dépréciation des IDA	-475	-21	-454
Autres (régularisation IDP)		-265	265
Impôt consolidé (1)	203	-21	224
Taux effectif d'impôt	11,56%	-0,98%	

(1) : Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt.

Note 3.22 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 3.23 Effectifs

L'effectif du groupe se ventile comme suit :

	31/03/2019	31/03/2018
Cadres	29	28
Agents de maîtrise	23	20
Employés	35	44
total	87	92

Note 3.24 Rémunération des dirigeants et autres mandataires sociaux

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée au cours de l'exercice aux mandataires sociaux du groupe Innelec Multimedia s'élève à 412 K€.

	Rém. Fixe	Rém. Variable	Jetons de présence	Av. nature Véhicule	Total K€	Nb d'actions gratuites
Denis THEBAUD	151	0	6	0	157	0
Nicolas BERTHOU	211	39	0	5	255	6 000
Total	362	39	6	5	412	6 000

Il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur des mandataires sociaux.

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au-delà des jetons de présence.

Le Conseil d'Administration du 12 Décembre 2018 a constaté l'attribution définitive de 6 000 actions gratuites le 6 Décembre 2018 auprès des dirigeants et à différents collaborateurs de la société dont 3 000 actions ont été attribuées à M. Berthou.

Un second plan a été décidé en Décembre 2018 avec l'attribution de 11 750 actions gratuites dont 3 000 actions ont été attribuées à M. Berthou.

Par ailleurs, la société Innelec Multimedia a souscrit à une assurance Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) au profit de Monsieur Nicolas Berthou lui garantissant le versement de 65% d'un an de salaire en cas de départ à l'initiative de la Société (sauf pour faute grave). Par ailleurs, la société Innelec Multimédia, dans un tel cas, versera 6 mois de salaire complémentaire à Monsieur Berthou.

A l'exception de la prime de départ présentée ci-dessus, il n'existe aucune prime de départ prévue au bénéfice d'autres mandataires sociaux ou administrateurs.

Note 3.25 Locations simples

Le groupe finance une partie de son matériel roulant et ses locaux sous la forme de locations simples.

Note 3.26 Parties liées

Le groupe a un engagement triennal pour la location immobilière de ses locaux avec la société Innobat détenue par M. Thébaud. Le bail commercial, dont le loyer annuel est de 523 K€, a commencé à courir le 1^{er} avril 2012 pour expirer au 31 mars 2021.

Une convention de compte courant a été signée entre la société Innelec Multimedia et la société Xandrie-Qobuz au terme de laquelle la société Innelec Multimedia a ouvert un compte courant de 1M€. Cet apport pourra être transformé ultérieurement en augmentation de capital. Il est rémunéré à hauteur de 2.5% et bénéficie de la garantie de la société Nabuboto, actionnaire majoritaire de Xandrie-Qobuz.

Note 3.27 Engagements Hors bilan :

- **Clauses de covenants**

Au 31 mars 2019, Innelec Multimedia SA et ses filiales n'ont pas d'emprunt faisant l'objet de clauses de covenants.

- **Contrats de locations (IFRS 16)**

La norme IFRS 16, homologuée par le Règlement (UE) 2017/1986 du 31 octobre 2017 et publiée au JOUE du 9 novembre 2017, remplace la norme IAS 17 - Contrats de location, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4 - Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 - Avantages dans les contrats de location simple et SIC 27 - Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

Le changement le plus significatif introduit par IFRS 16 est l'abandon pour les preneurs de la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, la nouvelle norme traitant tous les contrats de location comme des contrats de location-financement.

Les contrats de location de moins d'un an au 1er avril 2019, ainsi que les contrats portant sur des actifs de peu de valeur (inférieur à 5 000 €), ne sont toutefois pas concernés par ces nouvelles dispositions.

Les principaux impacts attendus sur les comptes consolidés au 31 mars 2020 sont donc les suivants, au titre des contrats, concernés par la nouvelle norme, dans lesquels le Groupe est preneur et actuellement qualifiés de contrats de location simple :

- La constatation d'un droit d'utilisation estimé entre 1,5 m€ et 2,0 m€
- La constatation d'une créance au titre de la sous-location estimée entre 0,5 m€ et 0,8 m€
- La constatation d'une dette de location estimée entre 2,0 m€ et 2,5 m€
- Un impact sur les capitaux propres inférieur à 0,1 m€

L'impact estimé de l'application de la norme IFRS 16 sur le compte de résultat au 31 mars 2020 représenterait un impact sur le résultat d'exploitation et sur le résultat financier inférieur à 0,1 m€.

Les taux d'actualisation retenus dans ces estimations s'élèvent à 4% pour les contrats de locations immobilière et 1% pour les contrats de location mobilière.

Ces taux représentent le taux d'endettement marginal du preneur correspondant au taux d'intérêt qu'il obtiendrait pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur identique à celui du droit d'utilisation, sur une durée et avec une garantie similaires à celles du contrat et dans un environnement économique similaire.

Les calculs ont été effectués selon la méthode rétrospective modifiée.

La typologie des contrats retraités est la suivante :

- Contrats de location immobilière ;
- Contrat de sous-location immobilière ;
- Contrat de location de matériel de transport.

Le cas particulier de la sous-location a été retraité de la manière suivante :

- le droit d'utilisation des contrats de location a été minoré de la valeur du contrat de sous location reclassée en créance financière ;
- les amortissements des contrats de location ont également été minorés des amortissements du contrat de sous location qui n'est pas considérée comme un actif ;
- la créance financière est minorée chaque année des remboursements calculés.

Note 3.28 Principaux risques :

- **Risque de taux**

Les instruments financiers du Groupe étant à taux fixe, ils ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

- **Risque de change**

La majorité des transactions étant effectuées en euros, le risque de change est peu significatif.

- **Risque de contrepartie**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur l'aspect lié aux créances clients. La politique de Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables ne nous apparaît pas comme significative.

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité du Groupe Innelec est géré avec pour objectif prioritaire d'assurer la continuité de ses financements et d'optimiser le coût financier de la dette.

La Direction Générale centralise l'ensemble des besoins de financement du Groupe et les négociations avec les établissements financiers de façon à renforcer la maîtrise des conditions de financement.

Le Groupe dispose de lignes de crédits spots dont le montant s'élève à 7 350 K€ au 31 mars 2019 à échéance 1 mois. Les contrats relatifs à ces lignes de crédit ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du Groupe ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Les crédits spots sont accordés sous forme d'une avance de fonds contre l'émission d'un billet financier et en contrepartie du versement d'une commission bancaire.

Le Groupe a également recours à l'escompte qui lui permet de bénéficier d'une avance de trésorerie immédiate après la cession de ses effets de commerce contre le règlement d'une commission. Les effets escomptés non échus s'élèvent à 480 K€ au 31 mars 2019.

Depuis le 31 mars 2019, le Groupe n'a contracté aucun nouvel emprunt.

La ventilation des dettes financières du Groupe par échéance est la suivante :

K€	Non déterminé	Moins d'un mois		Entre 1 et 3 mois		de 3 mois à 1 an		de 1 à 5 ans		plus de 5 ans		TOTAL
		Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	
Emprunts auprès des établissements de crédit		102,93	5,86	220,99	6,02	426,19	12,59	509,43	8,91	-		1 292,90
Dépôts et cautionnement (cptes 165-1651) (*)	50,00			200,00	-			73,75	6,67			330,42
Crédits spots+ Dailly		7 381,67		441,92								7 823,59
Intérêts courus (cpte 5186)			16,64									16,64
Total Dettes financières	50,00	7 484,59	22,50	862,91	6,02	426,19	12,59	583,18	15,58	-	-	9 463,56
Total dettes financières au coût amorti		102,93		220,99		426,19		509,43				1 259,54
Effets escomptés non échus				6,13								6,13
total Passifs financiers		102,93	-	227,12	-	426,19	-	509,43	-	-	-	1 265,67

* dépôts et cautionnement reçu
remboursement de 200k€ le 17-5-19 de
Toys'R'Us

Note 3.29 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du Groupe Innelec Multimedia s'élèvent à 199K€ au total.

AU 31-03-2019	INNELEC MULTIMEDIA	JEUX VIDEO & CO	Autres filiales Itech	TOTAL
DELOITTE				
Honoraires liés à la certification des comptes	140	7	4	151
Honoraires liés à d'autres services	0	0		0
MAZARS				
Honoraires liés à la certification des comptes	44	0		44
Honoraires liés à d'autres services	0	0		0
Total	184	7	4	195

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy
93692 PANTIN Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 mars 2019

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense

INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme

Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy
93692 PANTIN Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 mars 2019

A l'Assemblée Générale de la société INNELEC MULTIMEDIA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons
notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été
données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de
l'intérêt pour la société, des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou
que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer
sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et
engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de
commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et
engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, conclue au cours de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Convention de compte-courant avec la société XANDRIE

Administrateurs concernés :

- Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de XANDRIE
- Monsieur Jean-Pierre Bourdon, Monsieur Christian Tellier, Madame Marie-Christine Fauré, Monsieur Albert Benatar, Monsieur Jean-Charles Thébaud, Mademoiselle Marie-Caroline Thébaud, administrateurs d'INNELEC MULTIMEDIA et de XANDRIE.

Nature :

Votre société a accordé un prêt sous forme de compte-courant, à la société XANDRIE, dont votre société est actionnaire à hauteur de 1,17 %, afin de financer son développement. Ce compte-courant pourra, le cas échéant, être converti en capital. Ce compte-courant bénéficie de la garantie de remboursement par la société NABUBOTO, actionnaire majoritaire de la société XANDRIE, en cas de défaillance de cette dernière.

Modalités :

Le Conseil d'administration du 28 février 2019 a autorisé le Président à octroyer un apport en compte-courant d'un montant de 1 million d'euros. Le taux d'intérêt est de 2,50% l'an.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, le montant total des produits d'intérêts au titre de ce prêt, s'est élevé à 1 849,32 euros.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Le Conseil d'administration a considéré qu'il était dans l'intérêt de votre société de développer les synergies et complémentarités avec la société XANDRIE. En effet, votre société considère que l'évolution vers le « dématérialisé » est avérée, et que les investissements réalisés par le passé dans le digital notamment avec IDM se révèlent des choix judicieux pour diversifier les activités de la société et l'enrichir grâce à des contacts rapprochés avec des sociétés dans lesquelles, ou avec lesquelles, celle-ci a des intérêts complémentaires. En outre, votre société a l'intention de renforcer l'attractivité de ses produits audio à venir en ajoutant des offres musicales de Qobuz, une première opération verra le jour avec une enceinte ALL BLACK et des playlist dédiées au rugby. D'autres opérations plus ambitieuses sont envisagées qui donneront tout leur sens à une coopération dans l'écosystème regroupant la musique, les jeux vidéo, les accessoires audios.

Conventions et engagements autorisés et conclus depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée et conclue depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Prêt d'actions XANDRIE par la société NABUBOTO

Administrateurs concernés :

- Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA, gérant de la société civile NABUBOTO ;
- Monsieur Jean-Pierre Bourdon, administrateur d'INNELEC MULTIMEDIA et associé de la société civile NABUBOTO.

Nature et modalités :

Le 10 juillet 2019, la société NABUBOTO a prêté à votre société 900 000 actions de la société XANDRIE dans le cadre des articles 1892 et 1893 du code civil. L'article 1893 prévoit que ce prêt entraîne un transfert de propriété des titres entre le prêteur et le bénéficiaire du prêt.

Ce prêt est consenti à titre gratuit et est d'un an renouvelable par période de même durée, sauf dénonciation pour quelque motif que ce soit, par l'une des parties en respectant un préavis de deux mois.

Ce prêt est remboursable à tout moment. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration du 9 juillet 2019.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Le Conseil d'administration a considéré qu'il était dans l'intérêt de votre société de développer les synergies et complémentarités avec la société XANDRIE, tel qu'explicité précédemment. Cette opération s'effectue suite à l'ouverture d'un compte courant de votre société chez XANDRIE.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre Conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avenant au contrat de bail de sous-location d'une partie des locaux avec XANDRIE

Administrateurs concernés :

- Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de XANDRIE
- Monsieur Jean-Pierre Bourdon, Monsieur Christian Tellier, Madame Marie-Christine Fauré, Monsieur Albert Benatar, Monsieur Jean-Charles Thébaud, Mademoiselle Marie-Caroline Thébaud, administrateurs d'INNELEC MULTIMEDIA et de XANDRIE.

Nature :

Un bail de sous-location de locaux sis au 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex a été signé entre votre société et XANDRIE le 3 juin 2017, autorisé par le Conseil d'administration le 12 juin 2017. A la suite des mesures de réduction de coûts supplémentaire de votre société et la société XANDRIE étant demandeur de surfaces supplémentaires, un avenant à ce contrat de sous-location a été signé le 26 janvier 2018.

Cet avenant, non autorisé par le Conseil d'administration, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 19 septembre 2018.

A compter du 1^{er} avril 2019, la société XANDRIE a restitué une partie des locaux sous-loués afin de s'ajuster à sa nouvelle organisation et à ses nouveaux besoins de surface. Un avenant à ce contrat de sous-location a été signé le 29 mars 2019.

Modalités :

A effet du 1^{er} avril 2019, les modifications suivantes ont été apportées :

- la surface sous-louée est passée de 1 096.50 m² à 918 m² (modification de l'article 1^{er} du contrat de location),
- le loyer passant ainsi de 98 000 euros à 86 000 euros (modification de l'article 3 du contrat de location),
- le chiffre indicatif de la taxe foncière et de la taxe annuelle sur les bureaux est de 21 000 euros (modification de l'article 13 du contrat de location),
- la quote-part des charges de toutes natures prises en charge par XANDRIE passe de 18,95 % à 15,87 % (modification de l'article 14 §2 du contrat de location).

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 12 juin 2019, votre Conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention et a considéré qu'il était dans l'intérêt de votre société de sous-louer à la société XANDRIE des surfaces complémentaires inoccupées et de recevoir des loyers complémentaires de cette sous-location.

Circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie :

La procédure d'autorisation par le Conseil d'administration n'a pas été suivie suite à un oubli de notification de l'avenant au bail de sous-location.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions avec la société XANDRIE

Administrateurs concernés :

- Monsieur Denis THEBAUD, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de XANDRIE
- Monsieur Albert BENATAR, Monsieur Jean-Pierre BOURDON, Madame Marie-Christine FAURE, Monsieur Christian TELLIER, Monsieur Jean-Charles THEBAUD et Mademoiselle Marie-Caroline THEBAUD, administrateurs d'INNELEC MULTIMEDIA et de XANDRIE.

1.1. Convention de prêt

Nature et modalités :

Au cours du premier trimestre civil 2014, la BPI a accordé à INNELEC MULTIMEDIA un prêt de 1 475 000 euros pour le financement des activités de XANDRIE. C'est dans ce contexte que le 20 juin 2014, INNELEC MULTIMEDIA a accordé un prêt de 1 475 000 euros à la société XANDRIE. Le taux d'intérêt est de 3% et la durée sur 7 ans. Les modalités de remboursement incluent 8 trimestres de différé d'amortissement du capital suivis de 20 versements trimestriels à terme échu, comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts, le premier étant fixé le 30 septembre 2016 et le dernier le 30 juin 2021.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, quatre remboursements d'échéances ont été effectués pour un montant total de 295 000 euros, et une facturation d'intérêts financiers pour 25 443 euros a été comptabilisée.

1.2. Contrat de bail de sous-location d'une partie des locaux

Nature et modalités :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, un bail de sous-location de locaux sis au 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex a été signé entre votre société et XANDRIE le 3 juin 2017 et amendé par un avenant signé le 26 janvier 2018.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, le montant total des loyers et charges connexes refacturés à XANDRIE au titre de ce contrat et de son avenant, s'est élevé à 151 250 euros.

2. Convention avec la SCI INNOBAT

Administrateur concerné :

- Monsieur Denis THEBAUD, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Gérant de la SCI INNOBAT.

Nature et modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, la société immobilière INNOBAT, propriétaire des locaux de la société, a facturé, à votre société les montants suivants :

- 523 365 euros hors taxes au titre des loyers,
- 145 339 euros hors taxes au titre des charges locatives,
- 139 989 euros hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

3. Assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises

Personne concernée :

Monsieur Nicolas Berthou, Directeur Général Délégué d'INNELEC MULTIMEDIA

Nature et modalités :

Une assurance Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) a été souscrite par INNELEC MULTIMEDIA au profit de Monsieur Nicolas Berthou. En cas de départ, ce dernier recevrait un versement par l'assurance de 65% de son salaire annuel. La prime d'assurance annuelle est de 7 915 euros.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 11 juillet 2017.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 31 juillet 2019

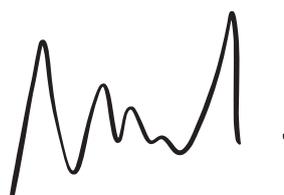
Les commissaires aux comptes

Mazars



Guillaume DEVAUX

Deloitte & Associés



Julien RAZUNGLES

INNELEC MULTIMEDIA-IMM

Société Anonyme au capital de 4 350 262 €.

Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq

45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex

327 948 626 R.C.S. Bobigny

SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2019

Le 12 juin 2019

Mesdames et Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 mars 2019 et afin de soumettre à votre approbation, les comptes annuels et les comptes consolidés du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous invitons, par ailleurs, à prendre connaissance du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise qui se trouve à la suite du présent rapport.

Il vous sera, enfin, donné lecture des rapports des commissaires aux comptes. Puis, nous aborderons les autres points prévus à l'ordre du jour.

Faits Marquants de l'exercice 2018-2019

L'exercice 2018-2019 est marqué par une profonde transformation de la société après le succès du plan de réorganisation mis en place au cours de l'exercice 2017-2018, dont l'ambition était de rendre l'entreprise profitable, agile et offensive.

Grâce aux moyens mis en œuvre au cours de l'exercice précédent, et notamment nos deux augmentations de capital, nous avons pu progresser sur les 3 axes stratégiques définis l'an dernier :

- Recentrer l'activité sur le jeu vidéo et les produits à licences en France, sur les acteurs clés de la distribution,

- Développer la valeur et de la notoriété de la marque Konix ® en France et en Europe ;
- Prendre des positions sur le continent Africain, marché en forte croissance.

Illustrant la pertinence des choix faits, notre chiffre d'affaires consolidés progresse de 7,8 % à 108,2 M€ au cours de l'exercice et ce développement se fait grâce au recentrage de notre activité « core Business » :

- + 31 % du chiffre d'affaires de l'activité « accessoires gaming »,
- + 59 % de progression de l'activité Konix®,
- + 59 % du chiffre d'affaires des produits dérivés.

Hors activités cédées et arrêtées au cours de l'exercice précédent, notre progression de chiffre d'affaires ressortirait à 10 %.

C'est donc une société profondément transformée que nous vous présentons à l'occasion de cette Assemblée Générale.

1. Activités de la société :

Le chiffre d'affaires (comptes sociaux) s'est élevé à 108 M€ pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 alors qu'il était pour l'exercice précédent de 99.7 M€ soit une hausse de 8.5%.

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère, Innelec Multimédia, ventilé comme suit (en euros) :

		31 mars 2019		31 mars 2018		VARIATION 03/19 et 03/18	
Univers		C.A.	%	C.A.	%	C.A.	%
Univers Console	Consoles, logiciels pour consoles et accessoires	95 129 936	87,96 %	85 538 924	85,20 %	9 591 012	11,21 %
Univers Produits dérivés		5 035 301	4,66 %	3 162 944	3,15 %	1 872 357	59,20 %
Univers Professionnel	Logiciels professionnels	1 304 047	1,21 %	2 501 794	2,49 %	-1 197 747	-47,88 %
Univers PC Grand public	CD Rom de loisirs et accessoires PC	3 298 570	3,05 %	3 231 851	3,22 %	66 719	2,06 %
Univers Mobilité et produits connectés	Tablettes, accessoires mobilité, objets connectés	1 325 694	1,23 %	1 817 721	1,81 %	-492 026	-27,07 %
Divers (*)		2 059 495	1,90 %	2 215 395	2,21 %	-155 900	-7,04 %
TOTAL ACTIVITES ACTUELLES		108 153 043	100,00 %	98 468 629	98,07 %	9 684 415	9,84 %
Univers Musique et Vidéo		145	0,00 %	160 589	0,16 %	-160 444	-99,91 %
Univers E-cigarette			0,00 %	1 773 236	1,77 %	-1 773 236	-100,00 %
TOTAL ACTIVITES ABANDONNEES OU CEDES		145	0,00 %	1 933 825	1,93 %	-1 933 680	-99,99 %
TOTAL GENERAL		108 153 188	100,00 %	100 402 454	100,00 %	7 750 734	7,72 %
(*) Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports facturés aux clients.							
Au 31.03.2018, la ligne Divers comprend principalement 1 270 K€ de production vendue de services dont 986 K€ de frais de ports facturés aux clients.							

Par canal de distribution

CANAL DISTRIBUTION	31/03/19		31/03/18		Variation C.A.	Variation %
	C.A.	%	C.A.	%		
Autres canaux de distribution	10 370 543	9,59%	6 864 462	6,84%	3 506 081	51,08%
Commerce de proximité et revendeurs professionnels	11 603 943	10,73%	13 330 905	13,28%	-1 726 962	-12,95%
Commerce électronique et Vente à distance	4 529 592	4,19%	2 775 959	2,76%	1 753 633	63,17%
GRANDE DISTRIBUTION ET GRANDS MAGASINS	58 004 357	53,63%	54 803 260	54,58%	3 201 097	5,84%
Multi-Spécialistes	21 585 258	19,96%	18 659 674	18,58%	2 925 584	15,68%
Spécialistes E-cigarette		0,00%	1 752 799	1,75%	-1 752 799	-100,00%
Divers (*)	2 059 495	1,90%	2 215 395	2,21%	-155 900	-7,04%
TOTAL GENERAL	108 153 188	100,00%	100 402 454	100,00%	7 750 734	7,72%

(*) Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports refacturés aux clients.
Au 31.03.2018, la ligne Divers comprend principalement 1 270 K€ de production vendue de services dont 986 K€ de frais de ports refacturés aux clients.

Par zone géographique

Zone Géographique	31/03/2019		31/03/2018		VARIATION 03/19 et 03/18	
	CA	%	CA	%	CA	%
France	92 814 031	85,82%	87 037 238	86,69%	5 776 792	6,64%
Europe	9 766 147	9,03%	7 424 704	7,39%	2 341 443	31,54%
Afrique	3 122 742	2,89%	3 127 705	3,12%	-4 964	-0,16%
Autres Zones	390 774	0,36%	597 411	0,60%	-206 637	-34,59%
Divers (*)	2 059 495	1,90%	2 215 395	2,21%	-155 900	-7,04%
TOTAL	108 153 188	100,00%	100 402 454	100,00%	7 750 734	7,72%

(*) Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports refacturés aux clients.
Au 31.03.2018, la ligne Divers comprend principalement 1 270 K€ de production vendue de services dont 986 K€ de frais de ports refacturés aux clients.

1-1 Marge commerciale :

La marge commerciale de l'exercice s'est élevée à 14.9 Millions d'Euros contre 12.9 Millions d'Euros au cours de l'exercice précédent.

1-2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 2.08 Millions d'Euros. (0.68 Millions d'Euros réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018).

1-3 Résultat net comptable

Le résultat financier net s'élève à -0.2 M€ au lieu de -0,1 M€ lors de l'exercice précédent.

Notre résultat courant avant impôts et éléments exceptionnels s'élève à 1.84 M€. Au 31 mars 2018, il était de 0.55 M€.

Le résultat exceptionnel est de 0.03 M€ au lieu de 1.75 M€ lors de l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices est de 0.25 M€ Il était de 0.13 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net est de 1.6 Millions d'Euros contre 2.2 Millions d'Euros au 31 mars 2018.

1-4 Evolution de la structure du bilan

Les fonds propres de la société atteignent au 31 mars 2019 un total de 19.7 M€, à comparer à 18.6 M€ au 31 mars 2018.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit hors effets escomptés non échus sont de 9.1 M€ (8,6 M€ au 31 mars 2018). La part à moins d'un an représente 8,6 M€ et la part de 1 à 5 ans 0.5 M€.

Les immobilisations nettes représentent 12.74 M€ compte tenu d'une participation dans le capital de la société Focus Home Interactive de 1,5 M€ (coût d'achat historique) et d'un prêt accordé à la société Xandrie pour 0.66 M€. Par ailleurs, Innelec Multimédia détient une participation de 1,3 M€ dans le capital d'Innelec Technologies ainsi qu'une participation de 0.4 M€ dans le capital de Jeux Vidéo and C

Les stocks s'élèvent à 6.6 M€. Ils représentaient 5,7 M€ au 31 mars 2018. Le total de l'actif circulant s'élève à 39,6 M€ (contre 36.6 M€ au 31 mars 2018) et les disponibilités à 10.8 M€ au 31 mars 2019.

2. Filiales et participations

A-Innelec Technologies

Innelec Technologies regroupe trois participations minoritaires prises dans des affaires spécialisées dans les technologies nouvelles : IDM, Numecent Holding et Object Live Soft. Seules les deux premières sont actives. La société n'a procédé à aucun investissement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Numecent Holding est une société de technologies valorisée dans les comptes de notre filiale pour 263 K€ 0,97 % du capital.

IDM, Ingénierie Diffusion Multimédia, est à la fois un éditeur de logiciel et un prestataire de services dans une activité qui est centrée sur le « content management system » dans laquelle nous avons une participation de 8,09 % représentant une valeur brute de 325 K€ et une valeur nette comptable de 325 K€.

Au 31 décembre 2018, IDM a réalisé un chiffre d'affaires de 6,2 M€ (5.2 M€ au 31 décembre 2017) et un bénéfice net de 521 K€ (229 K€ au 31 décembre 2017).

Outre ses participations financières Numecent Holding et IDM, Innelec Technologies détient un compte courant débiteur de 269 K€ à l'égard d'Innelec Multimédia.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2019, Innelec Technologies n'a reçu aucun revenu de ses participations et a engagé 8 K€ de charges. Après 4 K€ de produits financiers et un produit d'IS de 1 K€, le résultat net est de -2.9 K€.

Les capitaux propres de la société représentent 857 K€ au 31 mars 2019.

B-Jeux Vidéo & Co

Jeux Vidéo & Co regroupe 3 magasins détenus en propre : 2 magasins Ultima et 1 magasin Virtua.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élève à 1.61 M€, contre 1.59 M€ au 31 mars 2018.

Le résultat d'exploitation est de -0.35 M€.

Le résultat net est de -0.26 M€. Au 31 mars 2018, le résultat net était de -0,24 M€.

La valeur nette des fonds de commerce des 3 magasins est de 0,82 M€ au 31 mars 2019, comparé à 0,82 M€ au 31 mars 2018, dont 0,4 M€ pour un seul des 3 magasins.

Au 31 mars 2019, les capitaux propres de JVNC représentent 0.37 M€, à comparer au capital social de 0.63 M€.

Nous tenons compte des évolutions du marché décrites plus haut et des perspectives d'avenir de nos marques Ultima, Virtua, Difintel, et Je Console. A fin mars 2019, les titres Jeux Vidéo and C° détenus par Innelec Multimédia représentent une valeur brute de 10,0 M€. Ces titres sont provisionnés pour 9,6 M€. Ainsi, la valeur nette est de 0,4 M€

Dans un contexte qui reste délicat pour les ventes au détail, Innelec Multimédia continue à soutenir sa filiale Jeux Vidéo and Co.

C-Xandrie-Qobuz :

La participation d'Innelec Multimédia dans Xandrie est de 1,16 % au 31 mars 2019.

Xandrie-Qobuz connaît un fort développement en matière de chiffre d'affaires (+ de 40 % depuis le début de l'année 2019), a ouvert une filiale aux Etats-Unis et se trouve au cœur d'un secteur en pleine évolution.

Ces évolutions montrent le rapprochement entre le secteur de la musique, le secteur des jeux vidéo et les accessoires audio que nous vendons. Ainsi, nous avons le projet de renforcer l'attractivité de nos produits audio (telles nos enceintes licenciés All Black) en les couplant avec des playlist Qobuz.

Beaucoup d'autres stratégies seront mis en place à l'instar de ce que peuvent faire de grands groupes mondiaux.

Le chiffre d'affaires est de 12,8 M€ au 31 mars 2019. Il était de 10,7 M€ au 31 mars 2018. Le résultat d'exploitation est en perte de -8,3 M€ -. Le résultat net est de - 8,4 M€.

D-Focus Home Interactive :

La participation d'Innelec Multimédia dans le capital de Focus Home Interactive est de 3,05 % au 31 Mars 2019 (au 31 mars 2018, elle était de 3,07 %).

Focus Home Interactive est un éditeur de jeux vidéo sur Consoles et PC et s'est fortement développé dans les ventes digitales et à l'international.

Au 31 mars 2019 Focus Home Interactive a annoncé un chiffre d'affaires de 126 M€.

Les résultats seront annoncés le 27 juin 2019.

Au 12 juin 2019, le cours se situe à environ 22 €. Rappelons que le prix d'acquisition pour Innelec Multimédia est de 9,10 €.

E-Multimédia Distribution Afrique (M.D.A)

M.D.A. a été créée en janvier 2014 et elle est immatriculée à Casablanca (Maroc). Cette société a pour vocation d'appuyer l'action commerciale d'Innelec Multimédia au Maghreb et sur le continent africain.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, M.D.A. a réalisé un chiffre d'affaires de 0 Dirhams (0 K€) comparé à 75 000 Dirhams (7 K€) lors de l'exercice précédent.

Le résultat après impôts de M.D.A. est de - 119 492 Dirhams (- 11K€), comparé à -40 594 Dirhams - 4 K€) lors de l'exercice précédent.

F-Konix Interactive Limited.)

Cette société est immatriculée à Hong-Kong. Elle a vocation à accompagner le développement international d'Innelec Multimédia. A la date du 31 mars 2019, cette société n'a pas démarré son activité.

3. Comptes Consolidés

Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Sont intégrées Innelec Technologies, et Jeux Vidéo and Co, auxquelles il faut ajouter Konix Interactive Ltd et Multimédia Distribution Afrique.

Le chiffre d'affaires consolidé est égal à 108.2 M€ contre 100.4 M€ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Le résultat opérationnel courant avant éléments non récurrents est de 1.7 M€ (1 M€ au 31 mars 2018).

Au 31 mars 2019, l'impôt sur les bénéfices s'élève à -0.2 M€,

Notre résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 1.6 M€ contre 2,2 M€ au 31 mars 2018 comprenant un résultat exceptionnel de 1,4 M€ lié à la cession des titres Focus Home Interactive. Le résultat net consolidé part du Groupe est donc en forte amélioration par rapport à l'année précédente.

Les capitaux propres consolidés avant répartition des bénéfices représentent 19.9 M€ au 31 mars 2019 par rapport à 20.9 M€ au 31 mars 2018. L'actif non courant net à 13,4 M€ est en diminution par rapport à l'année antérieure où il était de 16 M€.

L'endettement net du Groupe est de -1.1 M€ dont 0.5 M€ d'effets escomptés non échus. Il était de 0.5 M€ au 31 mars 2018, dont 1 M€ d'effets escomptés non échus.

Le niveau des disponibilités augmente à 11 M€. La trésorerie nette s'élève à 2.7 M€ contre 1.8 M€ en N-1.

Le délai de recouvrement clients est de 33 jours et le délai de règlements des fournisseurs est de 40 jours. La rotation des stocks est de 27 jours au 31 mars 2019. Il faut savoir que ces chiffres sont de simples photos à une date donnée.

4. Echéances Innelec Multimédia (comptes sociaux)

Au 31 mars 2019

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				897
Montant total des factures concernées : TTC	5 184 184	68 496	-23 180	9 981	5 239 480
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice : HT	5,26%	0,07%	-0,02%	0,01%	5,32%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice : HT					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues : HT					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS LEGAUX : (30 J net - 45j net - 45j fdm - 60j net) DELAIS CONTRACTUELS : (à préciser)				
Les montants négatifs inclus des avoirs non remboursés au 31/12/N.					

<u>Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</u>					
	<u>1 à 30 jours</u>	<u>31 à 60 jours</u>	<u>61 à 90 jours</u>	<u>91 jours et plus</u>	<u>Total (1 jour et plus)</u>
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				7 878
Montant total des factures concernées : TTC	1 596 084	708 180	367 858	330 078	3 002 200
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice : HT	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice : HT	1,48%	0,65%	0,34%	0,31%	2,77%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues : HT					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS LEGAUX : (30j net -60j net) DELAIS CONTRACTUELS : (à préciser)				
Les montants négatifs inclus des avoirs non remboursés au 31/12/N.					

Conformément à la Loi, nous vous précisons que notre Groupe n'a engagé aucune dépense de recherche.

Notre société n'est pas touchée par les risques et les contraintes liés à l'environnement-.

5. Informations sociales (consolidé)

Au 31 mars 2019, le Groupe Innelec Multimédia employait 91 personnes (83 au 31 mars 2018) réparties entre 88 contrats à durée indéterminée, 1 contrat à durée déterminée, 1 contrat de professionnalisation et 1 stagiaire. En outre, et compte tenu de la saisonnalité, nous faisons appel à 9 personnels extérieurs et intérimaires (moyenne).

Pendant la durée de l'exercice, nous avons procédé à 27 embauches alors que 19 personnes quittaient notre groupe.

Le nombre total d'heures travaillées s'est élevé à 163 620.

Le montant global des charges de personnel (comptes consolidés normes IFRS) s'est élevé 6.5 M€, montant en hausse par rapport à l'exercice précédent (6.2 M€) y compris 57 K€ de CICE. Cette somme a été affectée aux efforts de formation du personnel et aux investissements.

Nous avons payé un total de 60 485 Euros de dépenses de formation et les salariés d'Innelec Multimédia SA n'ont reçu pour l'exercice clos le 31 mars 2019, aucune participation légale.

6. Evolution de la situation 2019-2020

Aucun autre événement majeur n'est intervenu au cours des premiers mois de l'exercice qui mérite d'être repris dans ce rapport.

7. Proposition d'approbation des comptes et d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître un bénéfice de 1 609 664 €.

De la même manière, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître bénéfice net part du Groupe de 1,6 M€.

Avant de vous proposer d'affecter le bénéfice social, nous souhaitons réparer une anomalie qui s'est produite l'an dernier au cours de notre Assemblée annuelle. En effet, A la suite de nos deux augmentations de capital intervenues au cours de l'exercice 2017-2018, nous aurions dû doter la réserve légale qui était inférieur à 10 % du capital social.

Dans ces conditions, Nous vous demandons, dans une résolution spéciale, d'affecter au titre de l'exercice clos au 31 mars 2018, 5% du résultat à la réserve légale soit 108 670 € que nous préleverons sur le compte report à nouveau. La réserve légale au 31 mars 2018 sera donc portée à 362 145 €.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2019, nous vous proposons d'affecter le bénéfice social soit 1 609 664 € de la manière suivante :

- A la réserve légale à hauteur de 72 881 € pour la porter de 362 145 € à 435 026 € soit 10 % du capital social ;

- Au paiement d'un dividende de 0,20 € par action soit 554 185,60 €

-et pour le solde au compte Report à nouveau soit 982 597,40 €. Celui-ci passera de 4 066 447 € à 5 049 444 €€.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et la fiscalité correspondante.

Exercices	Dividendes nets	
2015-2016	0,25	Abattement 40% art.158-3 du CGI
2016-2017	néant	
2017-2018	0,20	Abattement 40% art.158-3 du CGI

8. Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 26 875 € qui ont donné lieu à un impôt de 8 958 €.

9. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices. (Annexe 2)

10. Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article 225-38 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article.

Conformément à l'article L 225-39 du Code de Commerce, la liste et l'objet des conventions conclues entre la société et ses mandataires sociaux, et les autres sociétés avec lesquelles elles ont des dirigeants communs ont été communiqués aux administrateurs.

L'ensemble des conventions qui ont déjà été approuvées par votre Assemblée se sont poursuivis, à l'exception de la convention liant votre société à Monsieur Tellier, administrateur pour la mise en place d'une base de données.

En outre nous vous signalons deux conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice 2018-2019 :

1. le bail de sous-location signé avec Xandrie-Qobuz, concernant une partie des locaux du siège social a été modifié par un avenant du 29 mars 2019. La surface sous-louée a été réduite de 1 096,5 m² à 918 m² pour un loyer annuel diminué de 98 000 € hors Taxes à 86 000 € Hors taxes auxquelles s'ajoutent la quote-part des charges de toutes natures qui ont été réduites de 18,95 % à 15,87 % de l'ensemble des charges de copropriété de toutes natures. Administrateurs concernés : Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général d'Innelec Multimédia et Président Directeur Général de la SA Xandrie-Qobuz. Monsieur Jean-Charles Thébaud, Mademoiselle Marie-Caroline Thébaud, Madame Marie-Christine Faure, Monsieur Albert Benatar, Monsieur Christian Tellier, Monsieur Jean-Pierre Bourdon Tous administrateurs des deux sociétés.
2. Une convention de compte-courant a été signée entre votre société et la société Xandrie-Qobuz dont elle est actionnaire. Au terme de cette convention, Innelec Multimédia a ouvert dans les comptes de Xandrie-Qobuz un compte courant de 1 M€ dans la perspective de souscrire à une augmentation de capital qui doit intervenir rapidement. Le taux d'intérêt est de 2,5 % et ce compte courant bénéficie de la garantie de la société Nabuboto, actionnaire majoritaire de Xandrie-Qobuz. Administrateurs concernés : Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général d'Innelec Multimédia et Président Directeur Général de la SA Xandrie-Qobuz. Monsieur Jean-Charles Thébaud, Mademoiselle Marie-Caroline Thébaud, Madame Marie-Christine Faure, Monsieur Albert Benatar, Monsieur Christian Tellier, Monsieur Jean-Pierre Bourdon Tous administrateurs des deux sociétés.

11. Commissaires aux Comptes :

Conformément à la Loi, nous vous précisons que les honoraires de nos commissaires aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice s'élèvent au total à 200 211 € dont 144 750 € pour le Cabinet

Deloitte et associés (dont 11 594 € pour les filiales du Groupe et 43 867 € pour le cabinet Mazars. Ces honoraires sont liés aux travaux de vérification des comptes sociaux et consolidés.

12. Principaux risques auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers.

- **Situation actuelle**

Les risques inhérents à la profession sont principalement : l'arrêt de commande ou de paiement d'un ou plusieurs clients importants ; le piratage des produits similaires à ceux commercialisés par la société pouvant conduire à une diminution de la demande. Les risques de toutes natures liés aux relations avec les fournisseurs. L'incapacité de livrer et facturer des produits suite à un dommage industriel ou informatique, le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clefs de la société, le déréférencement d'une centrale d'achat, le vol, la destruction de certains de nos actifs.

- **Evolution prévue de notre approche sur les risques**

Lors d'un conseil d'administration du 07 Décembre 2010, le conseil a décidé de tenir sur l'exercice 2011-2012 un conseil stratégique uniquement dédié aux risques qui a eu lieu le 17 Mai 2011 avec l'assistance du Cabinet d'audit PWC (Price Waterhouse Coopers). La notion de risques a été élargie pour englober les risques de gouvernance qui concernent le Conseil d'Administration et les risques opérationnels qui concernent la Direction Générale et le Comité de Direction au sens large.

A cet égard, la Direction Générale a établi une cartographie des risques et mis en place un dispositif de contrôle pour en assurer le suivi. Une présentation nouvelle a été faite au Conseil d'Administration.

A cette occasion, nous avons élargi la notion de risque pour englober à la fois les risques patrimoniaux qui concernent les actionnaires, les risques de gouvernance qui concernent le conseil d'administration et les risques opérationnels qui concernent la direction générale et le comité de direction au sens large.

- **Gestion et présentation**

- 1) *Contrats avec les clients* : tous les contrats clients sont écrits, visés par le Directeur Général Délégué avant envoi par les chefs de département, tous les efforts de la société tendent à augmenter le nombre et la diversité de ses clients. Un double de l'ensemble des contrats est scanné et tenu à jour par le responsable du support ventes.
- 2) *Organisation des ventes* : un guide des ventes est régulièrement mis à jour pour s'assurer que tous les membres de l'équipe de vente soient bien informés en détail de tout ce qui concerne leur activité. Ce guide intègre notamment les modifications liées au changement de la législation sociale et commerciale.
- 3) *Piratage des produits* : la société encourage ses fournisseurs à protéger leurs produits et relaie les informations de lutte contre le piratage auprès de ses clients. La société procède à des vérifications approfondies lors du retour des produits défectueux jeux consoles pour s'assurer que les produits qui lui sont retournés sont bien défectueux et que le retour n'a donc pas été motivé par une simple copie du produit.

- 4) *Les risques de toutes natures liés aux relations avec les fournisseurs* : dans ses relations avec les fournisseurs la société signe des contrats qui sont tous visés par le Directeur Général Délégué et qui couvrent les différents aspects usuels volume, prix, paiement nous permettant de nous y référer en cas de besoin.

-Les quantités achetées représentent un risque de gestion pour notre société :

Achats trop importants, surstocks, achats insuffisants avec un risque de perte de vente. Un comité des opérations composé de représentants des équipes ventes, Business Units se réunit régulièrement et propose au Directeur Général Délégué les quantités à acheter. Pour les gros volumes, une prévision individuelle est demandée à chaque vendeur et responsable vente, Business Units. Toutes les commandes de nouveautés sont ensuite visées par le Directeur Général Délégué. Pour le réassort des niveaux hiérarchiques d'autorisation de commandes ont été fixés en fonction des montants à commander.

Le responsable logistique est responsable de l'intégrité des stocks. Des procédures existent couvrant la réception, le stockage et l'expédition des marchandises stockées. De même au moins deux inventaires annuels sont réalisés et contrôlés par nos commissaires aux comptes qui s'assurent du respect des procédures écrites d'inventaire et de l'exactitude des quantités relevées.

Les stocks présents dans nos filiales sont également inventoriés à intervalles réguliers sous la responsabilité du Directeur Général Délégué avec les niveaux de contrôle appropriés réalisés par nos commissaires aux comptes.

- 5) *Risque industriel et informatique* : Sous la responsabilité du responsable logistique la société fait régulièrement intervenir l'APAVE pour s'assurer de la conformité de ses installations. Elle a souscrit aux assurances nécessaires, notamment perte d'exploitation en cas de sinistre incendie, etc... Ceci est géré par le responsable comptable et financier.

Dans le domaine informatique, les utilisateurs du système informatique signent une charte interne visant à garantir la sécurité et l'intégrité des données. Des sauvegardes régulières sont effectuées et stockées sur site dans des armoires ignifugées et hors site.

Le matériel informatique est assuré notamment bris de machine ceci sous la responsabilité de la D.S.I.

- 6) *Risque lié au départ d'un ou plusieurs collaborateurs clef de l'entreprise* : la politique de l'entreprise est de s'assurer qu'en interne elle peut faire rapidement face au départ de collaborateurs en ayant autant que faire se peut prévu un remplaçant désigné ou non pour chaque poste, ce dispositif est régulièrement revu par la Direction Générale et les différents responsables. D'un point de vue plus général, la société estime que ce risque se gère aussi en amont au cours des entretiens d'évaluation avec les collaborateurs concernés. Tous les collaborateurs clef de l'entreprise sont soumis à une clause de non concurrence assortie d'indemnités de non concurrence.

- 7) *Engagement hors bilan et de retraite* : La société évalue ses engagements hors bilan et les engagements de retraite ont été chiffrés par une société spécialisée.

- 8) *Risque lié à la gestion des actifs* : la gestion de la trésorerie est placée sous la responsabilité du responsable comptable et financier qui fournit au Président différents tableaux de suivi à intervalles hebdomadaires et mensuels. Le Directeur Général Délégué cosigne avec le

responsable comptable et financier tous les paiements jusqu'aux montants autorisés. Au-delà de ces montants, la signature du Président est nécessaire.

Les assurances de tout ordre, responsabilité civile, complémentaire maladie, stock, crédit client, perte d'exploitation, etc. sont placées sous la responsabilité du responsable comptable et financier qui fournit au Président ou au directeur général délégué les différents contrats pour visa.

Les marques sont gérées par le Président avec l'assistance de l'avocat et des conseils de la société.

Innelec Multimédia SA ne possède pas d'immobilier en propre.

Un logiciel de suivi des immobilisations a été mis en place assorti d'une procédure écrite rédigée par le directeur des opérations / contrôle de gestion.

- 9) *Risque lié au transport* : Les expéditions de marchandises peuvent subir un sinistre exceptionnel et important qui ne serait pas couvert directement par les transporteurs. Une police d'assurance transport a été mise en place pour se couvrir contre de tels risques.

13. Procédures de Contrôle interne

La société se réfère à la définition du contrôle interne selon l'IFACI

- Le contrôle interne selon l'IFACI :

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- 1/ les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, de protection du patrimoine ;
- 2/ les informations financières sont fiables ;
- 3/ les lois, les règlements et les directives de l'organisation sont respectés.

- Limites du système de contrôle interne

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

- Modalités de préparation du présent rapport

Il convient de préciser que ce rapport présente de manière descriptive -et non pas évaluative- le système de contrôle interne de la société.

Ce rapport a été préparé sur la base des dispositifs mis en place dans la société de façon progressive au fil des années pour assurer le contrôle interne. Ces dispositifs privilégient l'aspect opérationnel directement lié à une activité de distribution comme la nôtre gérant essentiellement des flux financiers et de marchandises.

- Rôles du Président, du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit

Le président assure aussi la direction générale, il définit les orientations stratégiques, inspire et valide le budget chiffré, il participe au recrutement des différents membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directeur Général Délégué qui fixe les objectifs des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Il préside les réunions du conseil d'administration et coordonne ses travaux et assure la liaison entre le conseil et les actionnaires.

Le conseil d'administration représente les actionnaires. Il a à la fois un rôle consultatif, de gestion, et de contrôle.

- développement du groupe.

Dans son rôle de gestion, il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et suivi des risques mise en place par la Direction Générale. Par ailleurs le conseil fixe par écrit la rémunération du président et ses règles de variable.

Dans son rôle de contrôle, il s'appuie sur les avis des commissaires aux comptes et différents travaux d'audit extérieur.

Enfin, le Comité d'Audit remplit les missions de contrôle qui lui sont assignés par la Loi.

- Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- 1) Organisation de la fonction comptable et financière

Le responsable comptable et financier reporte directement au Directeur Général Délégué. L'intervention des professionnels extérieurs est décrite ci-dessous.

À noter également la création d'un poste de responsable de la comptabilité clients en 2017-2018. Ce poste vise particulièrement le contrôle et de la surveillance des encours clients en relation avec nos assurances crédit.

- 2) Système d'information, reporting, contrôle budgétaire

Pour Innelec Multimédia :

L'élaboration des comptes résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir de notre système informatique intégré à base de l'ERP Tolas, il couvre tous les grands processus : achats, gestions des stocks, facturation, encaissement, paiement. Il est complété par d'autres progiciels dont un spécifiquement pour la paie et un pour la gestion des immobilisations et un pour la gestion informatisée des commandes dans notre entrepôt et un pour les vendeurs itinérants.

Exercice 2008/2009 : Remplacement du logiciel de trésorerie par un logiciel adapté à nos volumes de flux financiers.

Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur, notamment en ce qui concerne la validation des différents mouvements de stock et la validation des primes.

Les procédures comptables sont elles-mêmes reprises dans un guide de procédure.

Pour les filiales : le Directeur Général Délégué a repris la responsabilité de la filiale JEUXVIDEO&CO. Il assure un suivi de gestion et un reporting régulier auprès du Président du groupe avec ses propres outils.

3) Élaboration des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis par un seul cabinet comptable extérieur chargé de toutes les sociétés contrôlées par le groupe, ceci pour augmenter la cohérence des traitements.

Les écritures de consolidation sont effectuées par le cabinet comptable extérieur et saisies sur l’outil informatique du cabinet, elles sont ensuite vérifiées par nos commissaires aux comptes. Des réunions de synthèse sont organisées deux fois par an en présence du directeur administratif et financier, du responsable comptable et financier, du cabinet comptable extérieur, des commissaires aux comptes, du Directeur Général Délégué et du Président du groupe.

4) Suivi des engagements hors bilan et des litiges.

Les engagements hors bilan sont évalués annuellement par le responsable comptable et financier.

Les litiges clients sont suivis par le responsable logistique et par le Directeur commercial sous la supervision du Directeur Général Délégué. Un programme informatique interne recense tous les litiges dès leur création et permet un suivi mutualisé par tous les intervenants internes.

Les litiges fournisseurs sont suivis par les responsables des Business Units sous la supervision du Directeur Général Délégué. Le Président en fait également un suivi plusieurs fois par an et notamment chaque trimestre. Un programme informatique interne identique à celui utilisé pour les litiges clients est utilisé.

Les litiges clients et fournisseurs sont examinés tous les mois et donnent lieu à la diffusion de listes de suivi et de demandes d’actions de la part des responsables ou du Directeur Général Délégué. Trimestriellement un examen approfondi a lieu avant la comptabilisation des provisions.

Les autres litiges notamment prud’homaux sont listés trimestriellement par notre avocat et une provision est définie par le Directeur Général Délégué en fonction du degré de risque.

5) Contrôle des informations financières et comptables publiées.

Ce contrôle est effectué de façon ultime par nos Commissaires aux Comptes.

La communication financière est réalisée trimestriellement pour le chiffre d'affaires, semestriellement pour les états financiers, avec arrêté des comptes par le conseil d'administration. Les documents financiers publiés (rapport semestriel, rapport annuel) sont préparés par la Direction, avec l'assistance de l'Expert-Comptable, sous le contrôle des Commissaires aux Comptes. Des réunions d'informations sont organisées 2 fois par an avec les analystes financiers à l'occasion de la sortie des comptes semestriels et annuels.

Des communiqués de presse sont publiés à cette occasion et lors d’évènements importants.

- Conclusion sur le contrôle interne au 31/03/2019. Plan d’actions pour l’exercice 2018/2019

Procédure

Eu égard à la taille de notre société, nous nous sommes d'ores et déjà dotés d'une structure organisationnelle et de nombreuses procédures et états de contrôle.

Durant l'exercice 2013/2014, la méthode de mise à jour des prix unitaires moyens pondérés pour les stocks a été améliorée, la procédure d'ouverture du courrier a été mise à jour.

Durant l'exercice 2014 / 2015, l'effort a porté sur toutes les procédures écrites de nos systèmes informatiques, au total des dizaines de procédures ont été écrites ou mises à jour concernant des domaines très variés tels que (liste non exhaustive) :

les outils de publication, les fichiers logs, l'intranet, l'extranet, les serveurs de média, les traitements automatiques, l'infrastructure, les procédures d'exploitation, le réseau, divers applicatifs.

Durant l'exercice 2015 / 2016, la procédure des notes de frais a été revue.

Durant l'exercice 2017/2018, la procédure paiements fournisseurs par virements avec circuit de signatures électroniques a été mise en place.

Par ailleurs, nous vous rappelons les missions du contrôle de gestion et audit interne telles que décrites ci-dessous :

Leur but est d'apporter les outils permettant de piloter le groupe le plus finement possible afin de l'accompagner dans sa croissance et déterminer les facteurs de risques.

1) Prévoir :

Établissement des budgets d'après les objectifs définis par la direction générale et les éléments remis par les responsables de services, à partir de plusieurs scénarios pour mesurer les impacts sur le compte de résultat, sur les postes du bilan (Trésorerie) et sur les investissements.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Refonte du tableau de bord trésorerie pour une meilleure visibilité et une meilleure anticipation des besoins
- Analyse de notre processus de gestion des baisses de prix
- Application de la loi Hamon

2) Mesurer :

Mettre en place des indicateurs de suivi des objectifs (Tableaux de bord) et vérifier l'atteinte des objectifs et faire ressortir les écarts :

- Sur la marge en analysant les éléments principaux : Ristournes, Ventes, Achat...
- Et/ou sur les dépenses en suivant les plus gros postes : Masse salariale, Transport, Assurance,
- Et/ou sur les recettes en analysant en dehors des ventes de marchandises les autres gros postes : Prestations service (participations éditeurs), Port refacturé aux clients,....
- Et/ou sur la performance (qualité, volumétrie) en analysant notre performance : Préparation et Expédition des commandes (ORD – ce sont les commandes en préparation non expédiées le jour même), Volume de réception, Volume pièces comptables enregistrées, Taux de produits défectueux par éditeur, Volume de baisse de prix ,.....

- Et/ou Les postes de Bilan (Ratios encaissement, Stock, trésorerie....)

Pour l'exercice 2012/2013, il a été mis en place des KPI pour le comité de direction et différents outils pour mieux appréhender les marges et leur évolution à chaque situation. Il a été également mis en place un outil de suivi pour améliorer notre temps de réaction sur le solutionnement des litiges clients.

Durant l'exercice 2013/2014, de nouveaux tableaux de bord ont été établis pour mieux suivre notre marge, l'état des liquidations, le suivi des marges négatives, le suivi des commandes dont les prix et tarifs ont été modifiés.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- refonte du tableau de bord destiné au Conseil d'Administration (par BU : CA enseignes, CA lignes de produits, stocks)
- Contrôle contrats clients (respect des délais légaux, respect validation Direction, ...)

Durant l'exercice 2015 / 2016 :

- Mise en place d'un outil de suivi et d'archive des contrats clients sous forme dématérialisés

Durant l'exercice 2016/2017 :

Amélioration de divers outils de suivi de notre CA, de nos marges et des stocks

Durant l'exercice 2017/2018 :

Détermination du CA et plus particulièrement de la marge par enseigne, lignes de produits et fournisseurs avec intégration des RFA clients, des coopérations commerciales, des services en vue de l'établissement du tableau de bord mensuel.

Durant l'exercice 2018-2019 :

Refonte des tableaux de suivis de notre CA en fonction des activités stratégiques de l'entreprise pour en suivre quotidiennement l'évolution.

3) Accompagner :

Aider les responsables de service et la direction générale en proposant des pistes d'améliorations (Rejoint l'audit interne), sécurisation des processus (fiabilité), recherche de gain productivité (tâches inutiles ou qui peuvent être faites autrement), diminution des coûts.

Pour l'exercice 2012/2013, les travaux ont porté sur le projet Xandrie, le projet Transformer, le suivi et la gestion des opérations commerciales.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- modification du processus d'échange d'informations avec Euler-Hermès : envoi sécurisé dématérialisé (en lieu et place de fax), plus de risque de pertes d'informations et donc fiabilisation des encours clients.

Durant l'exercice 2015 / 2016 :

- Modifications de nos modes de facturation afin d'intégrer, dans nos outils d'analyse de C.A. et de marge, les montants des financements éditeurs obtenus et reversés sous forme d'avoirs à nos clients :
 - o Pour les ristournes sur contrats de mandats

- Pour les compensations des stocks clients lors de baisses de prix
 - Mise en place d'un nouvel outil pour la gestion des retours de marchandises clients.
- Cet outil permet de réaliser les contrôles en une étape, au lieu de 2 auparavant, ce qui améliore la fiabilité et la traçabilité de ces opérations.

4) Auditer :

- Analyser les processus à tous les niveaux
- Rechercher des facteurs d'amélioration et de progression
- Analyser les processus afin de déterminer les facteurs de risques et proposer des solutions pour les réduire, voire les supprimer.
- Contrôler le respect des procédures.

Durant l'exercice 2012/2013 :

- les travaux ont porté sur l'audit de la conformité de nos facturations aux règles fiscales, la vérification des contrats et conventions réglementées, la conformité du paramétrage de la gestion de TVA dans nos ERP.

Ces audits n'ont révélé que des points mineurs d'amélioration à effectuer.

Durant l'exercice 2013/2014 :

- Il a été procédé à un audit sur la validation des contrats clients. De même, divers contrôles ont eu lieu pour vérifier la conformité des factures et la bonne application des nouveaux taux de TVA début 2014.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Audit des achats en devises : processus prix achats, prix de ventes, impact marge
- Audit processus facturation des avoirs clients sur opérations commerciales, mise en place nouveau processus de facturation sur références produits (intégration dans le CA et la marge)
- Audit sur la facturation Chronopost (prestataire important d'Innelec Multimedia)
- Concernant Jeux Vidéo and Co : contrôle et mise à jour des habilitations sur les contrats comptes bancaires

Durant l'exercice 2015 / 2016

- Audit des contrats fournisseurs
- Analyse risque de la fraude et de la cybercriminalité
- Contrôle
- le conformité des factures : Loi HAMON, RCP....
- Contrôle prix et marge sur un nouveau canal de distribution (Marketplace)
- Contrôle des déclarations de C.A. auprès de notre assurance crédit

Durant l'exercice 2017/2018

- Renforcement du Contrôle et du suivi des stocks sensibles (A risque de dépréciation),
- Les sorties de stock des échantillons « SEG » sont sous contrôle de la comptabilité (vérification visa des personnes autorisées)

Durant l'exercice 2018-2019 :

- Renforcement des procédures de contrôles sur les opérations commerciales (achats et ventes) en s'appuyant sur la généralisation du suivi informatique des « opérations commerciales », par la Direction Générale.

Le dispositif de contrôle interne décrit dans le présent rapport s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF.

15. Systèmes d'information

1) Plan de continuité informatique

- Nous avons installé comme prévu durant l'exercice 2007/2008 une duplication complète et en temps réel de nos systèmes (gros système et internet) dans deux salles informatiques séparées éloignées de plus de deux cents mètres et situées dans deux bâtiments différents. Cette mesure de précaution est rendue nécessaire par l'importance grandissante de l'informatique à tous les niveaux de fonctionnement de la société. Un test de fonctionnement a été réalisé en 2008 avec succès.
- Un autre test a été réalisé le Samedi 23 Juillet 2011 et a permis de constater une anomalie (panne d'un des contrôleurs SAN) sur le système de secours. Ce dernier a été réparé et les procédures de contrôle mensuelles ont été modifiées afin d'intégrer aussi la vérification de l'intégralité des machines de secours. Un test de plan de reprise d'activité a été réalisé le samedi 04 Août 2012 et s'est déroulé sans encombre.
- En 2014, la refonte totale de la salle informatique de secours nous a permis de vérifier de nouveau le bon fonctionnement et la pérennité complète de la solution. Nous en avons profité pour réactualiser les plans et schémas de câblage réseau ainsi que du matériel installé.
- En 2016 a eu lieu le remplacement, après tests et validations, des machines abritant notre ERP par des machines plus modernes et plus puissantes. Nous en avons profité pour migrer vers une version beaucoup plus moderne du système d'exploitation . Les baies disques ont été remplacées par des baies SAN plus performantes et moins chères à maintenir. Le Plan de Reprise de l'Activité (PRA) a été amélioré par la même occasion. Désormais, les systèmes opérant dans les deux salles distantes sont synchrones temps réel (clusterisation) ce qui rend les procédures de bascule totalement automatiques et instantanés. Ces migrations nous permettent de pérenniser le fonctionnement de notre ERP pour un minimum de 5 à 10 ans.
- En 2018 : lancement du projet de remplacement de notre ERP et WMS pour respecter un délai de mise en œuvre raisonnable et de respecter un phasing permettant une analyse approfondie des besoins et des process.

2) Plan de protection de l'information

- Nous avons signé en Juin 2007 avec un acteur de référence dans le domaine des infrastructures de système d'information un contrat d'assistance pour la définition d'un plan de protection de l'information. Sur l'exercice 2009/2010, nous avons fait intervenir ce spécialiste sur la sécurité des portables.

L'objectif est d'assurer une meilleure protection de l'information. Cette étude préalable avait pour objectif :

- d'effectuer un état des lieux et de conduire l'analyse des risques associés
- de formuler des recommandations permettant de définir la cible à atteindre en matière de sécurisation de l'information

- d'élaborer un plan d'actions définissant la trajectoire ainsi que les paliers permettant d'atteindre cette cible.

À la suite de ce rapport, il a été constitué un comité de pilotage composé du Directeur Général Délégué et des responsables de nos principaux prestataires informatiques. Ce comité se réunit tous les mois et s'assure que les recommandations pour assurer une meilleure protection de l'information soient effectivement mises en place en fonction des priorités définies.

Un certain nombre de préconisations ont été mises en place concernant la sécurisation des PC portables des commerciaux itinérants dont :

- l'utilisation systématique des lecteurs d'identification biométriques,
- la mise en place d'un nouvel antivirus administrable.
- La modification de la gestion des Emails en mode sécurisé grâce à l'utilisation systématique de fichiers encryptés sur les machines nomades (OST*).
- Les PC de travail prêtés aux prestataires extérieurs fonctionnent en mode connectés (TSE). Les données sont donc stockées sur les serveurs internes de la société IMM.

*OST = Offline Storage Table

L'année 2013 a vu se réaliser la suite du plan prévu précédemment. Les grands points marquants ont été la modernisation de la ferme ESX sur laquelle repose notre système de virtualisation. Ceci a été réalisé grâce à la mise en place de quatre serveurs neufs assistés de deux serveurs de secours. De plus, les anciennes baies disques ont été remplacées par des baies San modernes, évolutives et de grande capacité.

En 2014 nous avons poursuivi nos efforts de modernisation en remplaçant tous les postes opérateurs fonctionnant sous Windows XP par des machines up to date fonctionnant sous Windows 7. Nous en avons profité pour faire recycler tout le matériel obsolète inutilisé par une société spécialisée permettant par là même un apurement des immobilisations.

L'effort de normalisation et d'amélioration des procédures a été maintenu grâce à l'utilisation d'outils informatiques de type wiki. D'autre part, l'utilisation d'un workflow d'entreprise nous permet désormais d'assurer un suivi et une traçabilité de toutes les demandes utilisateurs ainsi que de toutes les modifications apportées au SI.

Une enquête de satisfaction a été menée auprès de l'ensemble des membres de la société. Les résultats de cette enquête ont été analysés et nous guideront dans les actions à mener pour optimiser les outils de travail mis à disposition.

En 2015 a été mené le chantier de migration de tous les serveurs virtuels fonctionnant en Windows server 2003 R2 vers Windows Server 2012 R2. Ainsi que l'unification des OS utilisés.

Au niveau des outils de supervision et d'optimisation, le choix a été porté sur trois axes principaux portant sur l'acquisition :

- D'un logiciel permettant de piloter l'infrastructure réseau et de remonter les alertes en temps réel,
- D'un logiciel d'archivage automatique des emails permettant de libérer l'espace au niveau d'Exchange,
- D'un logiciel de sécurisation des emails émis vers les téléphones portables des collaborateurs.

Les efforts organisationnels se sont maintenus en termes de mise à jour et de respect des procédures écrites, de formation du personnel intervenant et des procédures de sécurité. 2014 et 2015 ont été

marquées par la poursuite de ces efforts, le maintien du niveau opérationnel et sa mesure grâce à la mise en place de tableaux de bord ainsi que la suite de la modernisation des outils (système backup, réseau et parc machines utilisateurs). En 2016, l'accent a été mis sur la sécurité. Nous avons acquis et installé une nouvelle suite logicielle dédiée au contrôle des serveurs de fichiers. L'objectif étant de mettre en place des alertes et blocages automatiques sur des attaques de type cryptolocker, entre autre. Nous avons aussi travaillé sur la mise à jour permanente de toutes les machines du réseau, que ce soit les serveurs, les différentes appliances ou les postes utilisateurs.

En 2016 a eu lieu le remplacement, après tests et validations, des machines abritant notre ERP par des machines plus modernes et plus puissantes. Nous en avons profité pour migrer vers une version beaucoup plus moderne des l'OS. Les baies disques ont été remplacées par des baies SAN plus performantes et moins chères à maintenir. Le PRA a été amélioré par la même occasion. Désormais, les systèmes opérant dans les deux salles distantes sont synchrones temps réel (clusterisation) ce qui rend les procédures de bascule totalement automatiques et instantanés. Ces migrations nous permettent de pérenniser le fonctionnement de notre ERP pour un minimum de 5 à 10 ans

3) Exploitation Internet

Pour faire face à la complexité grandissante de l'exploitation Internet, nous avons fait appel fin 2010 à une société d'ingénierie spécialisée pour assurer l'exploitation, la maintenance et l'évolution de nos outils systèmes et réseau informatique.

Cette intervention est faite grâce à une équipe dédiée sur site et l'intervention de techniciens qualifiés de façon ponctuelle sur les sujets plus complexes.

La mission de cette société sera complétée par des contrôles préventifs dans le cadre d'un contrat de continuité (voir paragraphe 5.2.1) en cas de blocage, panne ou autre dysfonctionnement du réseau informatique.

La mise en place de cette structure a permis de remettre à niveau les grands axes de fonctionnement du SI, (hors ERP*).

L'année 2012 a été marquée par la vérification du bon fonctionnement et la mise à niveau en dernière version des outils de virtualisation. Un audit a été réalisé et les préconisations en découlant ont été appliquées.

Les outils de sauvegarde ont été audités, mis à jour, testés et validés. La messagerie Exchange a été migrée en dernière mise-à-jour.

L'installation d'un logiciel de gestion de parc a amélioré notablement la réactivité de l'exploitation sur le terrain. L'ensemble du parc imprimante a été remplacé par des imprimantes départementales gérées par un logiciel dédié (projet Printcut).

Ces efforts de modernisation se sont poursuivis sur l'exercice 2013/2014. L'ensemble du réseau a été audité par notre prestataire afin d'y ajouter toutes les évolutions allant dans le sens de la sécurité des données et l'optimisation des postes de travail de nos collaborateurs (trices).

En 2014, nous avons fait réaliser un audit général sécurité qui nous a permis de mettre en exergue un certain nombre de points nécessitant des actions correctrices. Après correction, un second audit portant principalement sur les accès extérieurs via le firewall nous montra que la situation était redevenue normale et que l'ensemble des remarques était levé. Afin de maintenir dans le temps ce niveau de sécurité optimal, nous avons décidé de procéder de façon périodique et systématique à ces audits.

En 2016 ces audits sécurité systématiques ont été planifiés et réalisés comme prévu. Il en a découlé un certain nombre d'actions correctives itératives ainsi que la mise ne place ou l'amélioration de procédures nouvelles ou déjà existantes.

Parallèlement un travail important a été réalisé sur la modernisation des sites web. Un audit approfondi a été réalisé qui a permis de créer de nouveaux sites web (site institutionnel, site Konix). L'utilisation d'outils standards va nous faciliter la gestion et la maintenance de ces sites.

En 2017 nous avons effectué la refonte totale de notre site marchand que nous avons baptisé dans sa nouvelle version : « Virtual Business ».

Plus orientée commerce, notre nouveau site intranet Virtual Business permet désormais grâce à son architecture en responsive design, d'être consulté de n'importe quel terminal : PC, tablette, mais aussi smartphone.

Au cours de l'année, nous avons également implémenté et/ou mis à jour plusieurs fonctionnalités importantes :

- Amélioration du moteur de recherche
- Optimisation des temps de réponse
- Sécurisation du module de connexion au site
- Indication des reliquats des clients sur chacun des produits du catalogue
- Alerte disponibilité des produits en cours de réapprovisionnement
- Envoi automatique des référencements de la semaine
- Fil d'actualité - ainsi que sur le site Corporate

En 2018, nous avons apportés des modifications opérationnelles à notre site marchand «Virtual Business ». Ces modifications intègrent notamment l'amélioration des process de retours et de baisses de prix pour nos clients et une optimisation des opérations commerciales pour accroître l'attractivité du site.

Nous avons également lancé les projets de refonte des sites jeux Vidéo and C° ainsi que Konix qui devraient être opérationnels au cours de l'été 2019.

17. Risques financiers liés au changement climatique :

Notre société qui est essentiellement impliqué dans la distribution de produits est peu concernée par les effets du changement climatique.

Dans ces conditions, elle ne prend aucune mesure spécifique à cet égard.

Nous vous invitons à prendre connaissance de notre rapport sur le Gouvernement d'entreprises qui vient à la suite de ce présent rapport.

Le Conseil d'Administration

INNELEC MULTIMEDIA-IMM
Société Anonyme au capital de 4 350 262 Euros
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G

Le 12 juin 2019

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

Innelec Multimédia est une Société Anonyme au capital de 4 350 262 € cotée au compartiment C du marché Euronext Paris. Code FR0000064297-INN dirigé par un Conseil d'administration et présidé par un Président qui est aussi Directeur Général de la société. Il est assisté par un Directeur Général Délégué. La société Innelec Multimédia adhère au code AFEP-MEDEF.

I- Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux durant l'exercice

Membres du Conseil d'Administration :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Adresse professionnelle	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats exercés au sein de la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société depuis 5 ans
Denis THEBAUD	Président du Conseil d'Administration	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	01/08/1983	31/03/2020	Directeur Général	NEANT	- Président des SAS INNELEC TECHNOLOGIES, JEUX VIDEO & CO - Gérant de M.D.A. et Président de Konix Interactive Limited. - Président du Conseil de Surveillance de FOCUS HOME INTERACTIVE, - Président Directeur Général de la SA XANDRIE-QOBUZ, Administrateur d'AC6 et d'IDM - Gérant de la SC NABUBOTO, de la SCI INNOBAT et de la SAS PARTICIPATION FINANCIERE DE L'EDRE, Président de NUMERIC PIPE LINE SAS
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	01/08/1983	31/03/2020	NEANT	NEANT	Administrateur de la SA XANDRIE-QOBUZ
Jean Pierre BOURDON	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	26/09/2000	31/03/2020	NEANT	Directeur Associé Eclégui Consultants	Administrateur de la SA XANDRIE-QOBUZ
Christian TELLIER	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	30/09/1996	31/03/2020	NEANT	Consultant Services aux Entreprises	Administrateur de la SA XANDRIE-QOBUZ Vice-président du Conseil de Surveillance de la SA FOCUS HOME INTERACTIVE
Jean-Charles THEBAUD	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	18/09/2014	31/03/2020	NEANT	Chef de produit marketing chez Livre-Hebdo (Groupe Electre)	Administrateur de la SA Xandrie-QOBUZ
Valérie DELPECH	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	18/09/2014	31/03/2020	NEANT	Manager de transition Groupe NUXE	NEANT
Albert BENATAR	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue	17/06/2015	31/03/2022	NEANT	Président du Conseil d'Administration de	Administrateur de la SA Xandrie-QOBUZ

		Delizy 93692-Pantin Cedex				Drive SAS	
Gérard YOUNA	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	22/09/2016	31/03/2022	NEANT	NEANT	NEANT
Martine DEPAS	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	28/03/2017	31/03/2022	NEANT	Présidente de la SAS Inkermann Finances	NEANT
Marie-Caroline THEBAUD	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	28/03/2017	31/03/2022	NEANT	NEANT	Administrateur de la SA Xandrie- QOBUZ

Conformément à la Loi, notre société respecte le principe d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil (40 % de femmes).

Monsieur Jean-Charles THEBAUD et Madame Marie-Caroline THEBAUD sont respectivement le fils et la fille de Monsieur Denis THEBAUD.

Il n'existe aucun autre lien familial entre les mandataires sociaux.

Leur adresse professionnelle est le 45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq, 93 500 Pantin.

Directeur Général Délégué :

<u>Mandataire social</u>	<u>Fonction</u>	<u>Adresse professionnelle</u>	<u>Date de 1ère nomination</u>	<u>Date d'échéance du mandat</u>	<u>Autres mandats exercés au sein de la société</u>	<u>Fonctions principales exercées en dehors de la société</u>	<u>Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés depuis 5 ans</u>
Nicolas Berthou	Directeur Général Délégué	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	1 ^{er} novembre 2010	AG qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2022	Néant	Néant	Néant

II- Rémunérations des mandataires sociaux

A- Mandataires sociaux dirigeants :

Le présent rapport du Conseil à l'Assemblée Générale sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux comprend une description :

- des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 à Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général, et à M. Nicolas Berthou Directeur Général Délégué conformément à la recommandation 26 du Code Afep-Medef ;
- de la politique de rémunération qui sera appliquée à Monsieur Denis Thébaud, et à Monsieur Nicolas Berthou pour l'exercice 2019/2020 conformément à l'article 225-37-2 du Code de commerce, issu de la loi dite Sapin 2 du 9 décembre 2016.

1. Rémunération 2018 / 2019 : éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 aux dirigeants mandataires sociaux de la Société

En application de la Loi dite Sapin 2, le Conseil d'administration soumet à l'avis des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2019 les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 par la Société et ses filiales à Monsieur Denis Thébaud et Nicolas Berthou.

Afin d'éclairer le vote des actionnaires, il est présenté tous les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 par la Société et ses filiales aux dirigeants mandataires sociaux visés ci-dessus.

- Monsieur Denis Thébaud Président Directeur Général

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, Monsieur Denis Thébaud ne bénéficie pas de contrat de travail au sein du groupe et est rémunéré par la Société au seul titre de ses fonctions de Président Directeur Général. Il ne perçoit aucune autre rémunération des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	151 200 €	Rémunération fixe annuelle brute
Rémunération variable annuelle	Compte tenu des résultats de l'entreprise au 31 mars 2019, hors plus-value exceptionnelle de plus de 1,5 M€, il sera versé une prime de 55 K€ provisionnée dans les comptes au 31 mars 2019	Résultat net 1 ,5 M€ Prime annuelle : 55 000 € Résultat net 2 M€ Prime annuelle : 70 000 € Résultat net 2 ,5 M€ Prime annuelle : 85 000 € Résultat net 3 M€ Prime annuelle : 100 000 € Résultat net 3 ,5 M€ Prime annuelle : 115 000 € Résultat net 4 M€ Prime annuelle : 130 000 € Résultat net 5 M€ Prime annuelle : 160 000 € Résultat net 5 ,5 M€ Prime annuelle : 175 000 € Résultat net 6 M€ Prime annuelle : 190 000 € Si le résultat consolidé se trouve entre deux paliers de prime, celle-ci sera calculée au prorata du montant atteint La prime sera payable dès le premier mois suivant l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'administration.
Rémunération variable différée	Néant	
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Options d'action, actions de performance ou	Néant	

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
tout autre élément de rémunération à long terme		
Jetons de présence	6 000 €	
Valorisation des avantages de toute nature	Néant	

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité liée à la prise de fonctions	Néant	
Indemnité de départ	Néant	
Indemnité de non-concurrence	Néant	
Régime de retraite supplémentaire	Néant	

- Monsieur Nicolas Berthou Directeur Général Délégué

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, Monsieur Nicolas Berthou ne bénéficie pas de contrat de travail au sein du groupe et est rémunéré par la Société au seul titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué. Il ne perçoit aucune autre rémunération des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	210 900 €	Rémunération fixe annuelle brute

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation																																															
<p>Rémunération variable annuelle</p> <p>Décision du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2018,</p> <p>et primes variables accordées par décision du Conseil d'administration en date du 22 septembre 2010</p>	<p>Compte tenu de l'adoption des comptes par le Conseil d'administration du 12 juin 2019, la prime calculée s'élève à 28,6 K€.</p> <p>Compte tenu des résultats de l'entreprise au 31 mars 2019, hors plus-value exceptionnelle de plus de 1,5 M€, il sera versé une prime annuelle de 22 K€ provisionnée dans les comptes au 31 mars 2019 et sous réserve de l'approbation de l'AG du 19 septembre 2019</p>	<p>Primes qualitatives et quantitatives :</p> <p>A) Mise en place du plan stratégique Innelec = 7 500 € Présentation et validation par le Conseil Mise en place et suivi des indicateurs</p> <p>B) Réalisation du résultat d'exploitation (consolidé) = 10 000 €</p> <table border="0"> <tr> <td>REX de 1000 K€</td> <td>4 000 €</td> </tr> <tr> <td>REX de 1500 K€</td> <td>6 000 €</td> </tr> <tr> <td>REX de 2000 K€</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td>REX de 2500 K€</td> <td>12 500 €</td> </tr> <tr> <td>REX de 3000 K€</td> <td>15 000 €</td> </tr> </table> <p>C) Développement du Chiffre d'affaires annuel:</p> <table border="0"> <tr> <td>CA de 100 M€ sur l'exercice 2018-2019 :</td> <td>4 000 €</td> </tr> <tr> <td>CA de 103 M€ sur l'exercice 2018-2019 :</td> <td>6 000 €</td> </tr> <tr> <td>CA de 105 M€ sur l'exercice 2018-2019 :</td> <td>7 500 €</td> </tr> <tr> <td>CA de 108 M€ sur l'exercice 2018-2019 :</td> <td>9 500 €</td> </tr> <tr> <td>CA de 110 M€ sur l'exercice 2018-2019 :</td> <td>11 000 €</td> </tr> </table> <p>D) Réduction des stocks sans ventes à provisionner</p> <table border="0"> <tr> <td>MARS 2019</td> <td>900 K €</td> <td>3 000 €</td> </tr> <tr> <td>MARS 2019</td> <td>700 K €</td> <td>4 000 €</td> </tr> <tr> <td>MARS 2019</td> <td>500 K €</td> <td>5 000 €</td> </tr> </table> <p>Primes sur le résultat net consolidé après impôts déterminé selon le barème suivant :</p> <table border="0"> <tr> <td>Résultat net 1 ,5 M€ Prime annuelle :</td> <td>22 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net 2 M€ Prime annuelle :</td> <td>28 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net 2 ,5 M€ Prime annuelle :</td> <td>34 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net 3 M€ Prime annuelle :</td> <td>40 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net 3 ,5 M€ Prime annuelle :</td> <td>46 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net 4 M€ Prime annuelle :</td> <td>65 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net 5 M€ Prime annuelle :</td> <td>80 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net 5 ,5 M€ Prime annuelle :</td> <td>87 000 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net 6 M€ Prime annuelle :</td> <td>114 000 €</td> </tr> </table>	REX de 1000 K€	4 000 €	REX de 1500 K€	6 000 €	REX de 2000 K€	10 000 €	REX de 2500 K€	12 500 €	REX de 3000 K€	15 000 €	CA de 100 M€ sur l'exercice 2018-2019 :	4 000 €	CA de 103 M€ sur l'exercice 2018-2019 :	6 000 €	CA de 105 M€ sur l'exercice 2018-2019 :	7 500 €	CA de 108 M€ sur l'exercice 2018-2019 :	9 500 €	CA de 110 M€ sur l'exercice 2018-2019 :	11 000 €	MARS 2019	900 K €	3 000 €	MARS 2019	700 K €	4 000 €	MARS 2019	500 K €	5 000 €	Résultat net 1 ,5 M€ Prime annuelle :	22 000 €	Résultat net 2 M€ Prime annuelle :	28 000 €	Résultat net 2 ,5 M€ Prime annuelle :	34 000 €	Résultat net 3 M€ Prime annuelle :	40 000 €	Résultat net 3 ,5 M€ Prime annuelle :	46 000 €	Résultat net 4 M€ Prime annuelle :	65 000 €	Résultat net 5 M€ Prime annuelle :	80 000 €	Résultat net 5 ,5 M€ Prime annuelle :	87 000 €	Résultat net 6 M€ Prime annuelle :	114 000 €
REX de 1000 K€	4 000 €																																																
REX de 1500 K€	6 000 €																																																
REX de 2000 K€	10 000 €																																																
REX de 2500 K€	12 500 €																																																
REX de 3000 K€	15 000 €																																																
CA de 100 M€ sur l'exercice 2018-2019 :	4 000 €																																																
CA de 103 M€ sur l'exercice 2018-2019 :	6 000 €																																																
CA de 105 M€ sur l'exercice 2018-2019 :	7 500 €																																																
CA de 108 M€ sur l'exercice 2018-2019 :	9 500 €																																																
CA de 110 M€ sur l'exercice 2018-2019 :	11 000 €																																																
MARS 2019	900 K €	3 000 €																																															
MARS 2019	700 K €	4 000 €																																															
MARS 2019	500 K €	5 000 €																																															
Résultat net 1 ,5 M€ Prime annuelle :	22 000 €																																																
Résultat net 2 M€ Prime annuelle :	28 000 €																																																
Résultat net 2 ,5 M€ Prime annuelle :	34 000 €																																																
Résultat net 3 M€ Prime annuelle :	40 000 €																																																
Résultat net 3 ,5 M€ Prime annuelle :	46 000 €																																																
Résultat net 4 M€ Prime annuelle :	65 000 €																																																
Résultat net 5 M€ Prime annuelle :	80 000 €																																																
Résultat net 5 ,5 M€ Prime annuelle :	87 000 €																																																
Résultat net 6 M€ Prime annuelle :	114 000 €																																																
Rémunération variable différée	Néant																																																
Rémunération variable pluriannuelle	Néant																																																
Rémunération exceptionnelle	Néant																																																
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération à long terme	6 000 actions gratuites	<p>Par décision du Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2017, il a été attribué 3 000 actions gratuites à Monsieur Nicolas Berthou. La période d'attribution est terminée depuis cette date et l'attribution définitive a été constatée par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2018. la période de conservation est fixée à un an soit jusqu'au 6 décembre 2019</p> <p>Par décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2018, il</p>																																															

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
		a été attribué à Monsieur Nicolas Berthou 3 000 actions gratuites. La période d'attribution prendra fin le 12 décembre 2019 et la période de conservation le 12 décembre 2021.
Jetons de présence	Néant €	
Valorisation des avantages de toute nature	4 782 €	Mise à disposition d'une voiture de marque Volvo

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité liée à la prise de fonctions	Néant	
Indemnité de départ	8 771 € (cout annuel de l'assurance GSC)	Indemnités de 6 mois de salaires et Souscription à une assurance Garanti Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) : Versement d'un pourcentage de salaire par l'assurance en cas de départ
Indemnité de non-concurrence		Pendant 12 mois : application d'une indemnité mensuelle égale à 30 % de la moyenne mensuelle des 12 derniers salaires
Régime de retraite supplémentaire	Néant	

La société a souscrit à une assurance Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) au profit de Monsieur Nicolas Berthou lui garantissant le versement par l'assurance de 65% d'un an de salaire en cas de départ à l'initiative de la Société (sauf pour faute grave). Par ailleurs, la Société dans un tel cas versera 6 mois de salaire complémentaire à Monsieur Berthou.

A l'exception de la prime de départ présentée ci-dessus, il n'existe aucune prime de départ prévue au bénéfice d'autres mandataires sociaux ou administrateurs.

4 000 actions gratuites ont été attribuées à Monsieur Nicolas Berthou par le Conseil d'administration du 28 septembre 2016. La période d'attribution était fixé à un an soit jusqu'au 28 septembre 2017. Dans sa séance du 28 septembre 2017, le Conseil

d'administration a constaté l'attribution définitive de ces actions. La période de conservation s'est terminée le 28 septembre 2018.

3 000 actions gratuites ont été attribuées à Monsieur Nicolas Berthou par le Conseil d'administration du 6 décembre 2017 dans les conditions rappelées dans le tableau ci-dessus. L'attribution définitive de ces actions a été constatée par le Conseil d'administration du 12 décembre 2018. La période de conservation prendra fin le 6 décembre 2019.

2. Rémunération 2019 / 2020 : éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

- Monsieur Denis Thébaud Président Directeur Général

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020, Monsieur Denis Thébaud qui ne bénéficie pas de contrat de travail au sein du groupe sera rémunéré par la Société au seul titre de ses fonctions de Président Directeur Général. Il ne percevra aucune autre rémunération des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce. Cette rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 26 juin 2019.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice en cours	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	151 200 €	Rémunération fixe annuelle brute
Rémunération variable annuelle	Non déterminable à ce jour	<p>Résultat net 1,5 M€ Prime annuelle : 55 000 € Résultat net 2 M€ Prime annuelle : 70 000 € Résultat net 2,5 M€ Prime annuelle : 85 000 € Résultat net 3 M€ Prime annuelle : 100 000 € Résultat net 3,5 M€ Prime annuelle : 115 000 € Résultat net 4 M€ Prime annuelle : 130 000 € Résultat net 5 M€ Prime annuelle : 160 000 € Résultat net 5,5 M€ Prime annuelle : 175 000 € Résultat net 6 M€ Prime annuelle : 190 000 €</p> <p>Si le résultat consolidé se trouve entre deux paliers de prime, celle-ci sera calculée au prorata du montant atteint</p> <p>La prime sera payable dès le premier mois suivant l'approbation des comptes clos le 31 mars 2020 par l'Assemblée Générale.</p> <p>Par résultat net consolidé, il faut entendre le résultat relevant de l'activité opérationnelle d'Innelec Multimédia et de ses filiales. Pour le calcul du variable le résultat sera retraité, le cas échéant, de toutes ventes de titres de filiales détenues directement ou indirectement par IMM et qui viendraient accroître de « manière artificielle » le résultat. Par effet de symétrie, toutes provisions éventuelles sur ses filiales et participations, qui viendraient impacter négativement le résultat seraient également neutralisées pour obtenir de la même façon un résultat reflétant</p>

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice en cours	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
		au plus juste l'activité opérationnelle de l'entreprise
Rémunération variable différée	Néant	
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération à long terme	Néant	
Jetons de présence	A fixer par L'AG du 19 septembre 2018	
Valorisation des avantages de toute nature	Néant	

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Montants soumis au vote	Présentation
Indemnité liée à la prise de fonctions	Néant	
Indemnité de départ	Néant	
Indemnité de non-concurrence	Néant	
Régime de retraite supplémentaire	Néant	

- Monsieur Nicolas Berthou Directeur Général Délégué

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020, Monsieur Nicolas Berthou qui ne bénéficie pas de contrat de travail au sein du groupe, sera rémunéré par la Société au seul titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué. Il ne percevra aucune autre rémunération des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce. Cette rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 26 juin 2019.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice en cours	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation																													
Rémunération fixe	210 900 €	Rémunération fixe annuelle brute																													
Rémunération variable annuelle Décision du Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2017, et primes variables accordées par décision du Conseil d'administration en date du 22 septembre 2010	Non déterminable à ce jour	<p>Primes qualitatives et quantitatives :</p> <p>a) Suivi du plan stratégique Innelec = 7 500 € Mise en place et suivi des indicateurs Présentation trimestrielle au Conseil d'Administration</p> <p>b) Réalisation du résultat d'exploitation (consolidé) = 10 000 € (Réalisation n-1 :+ 1, 720 M€)</p> <table data-bbox="730 1070 1404 1227"> <tr><td>REX de 1000 K€</td><td>4 000 €</td></tr> <tr><td>REX de 1700 K€</td><td>6 000 €</td></tr> <tr><td>REX de 2500 K€</td><td>10 000 €</td></tr> <tr><td>REX de 3 000 K€</td><td>12 500 €</td></tr> <tr><td>REX de 3500 K€</td><td>15 000 €</td></tr> </table> <p>c) Développement du Chiffre d'affaires annuel à 100% :7500 € (Réalisation n-1=108 M€)</p> <table data-bbox="730 1305 1308 1462"> <tr><td>CA de 100 M€ sur l'exercice 2019-2020:</td><td>4 000 €</td></tr> <tr><td>CA de 108 M€ sur l'exercice 2019-2020 :</td><td>6 000 €</td></tr> <tr><td>CA de 115 M€ sur l'exercice 2019-2020 :</td><td>7 500 €</td></tr> <tr><td>CA de 120 M€ sur l'exercice 2019-2020 :</td><td>9 500 €</td></tr> <tr><td>CA de 125 M€ sur l'exercice 2019-2020 :</td><td>11 000 €</td></tr> </table> <p>d) Réduction des stocks sans ventes à provisionner à 100% Niveau des stocks sans vente à la fin de l'exercice (à provisionner)2019-2020. Base fichier de M ; Tomas de 1 525 K€ (mail du 6 juin 2019)</p> <table data-bbox="730 1585 1404 1675"> <tr><td>MARS 2020</td><td>900 K €</td><td>3 000 €</td></tr> <tr><td>MARS 2020</td><td>700 K €</td><td>4 000 €</td></tr> <tr><td>MARS 2020</td><td>500 K €</td><td>5 000 €</td></tr> </table> <p>Si la marge négative dépasse 25 % des ventes, le résultat est à corriger d'autant selon la méthode suivante : Exemple : Stock final 700 K€ avec une marge négative de 400 K€ Ventes réalisées : 1 472 K€-700 K€ Marge négative maximale correspondante :772 K€ X 25 %=772 K€ Réajustement : 700 K€-(400 K€-193 K€)= 907 K€</p> <p>Primes sur le résultat net consolidé après impôt déterminées selon le barème suivant : Résultat net 1 ,5 M€ Prime annuelle : 22 000 €</p>	REX de 1000 K€	4 000 €	REX de 1700 K€	6 000 €	REX de 2500 K€	10 000 €	REX de 3 000 K€	12 500 €	REX de 3500 K€	15 000 €	CA de 100 M€ sur l'exercice 2019-2020:	4 000 €	CA de 108 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	6 000 €	CA de 115 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	7 500 €	CA de 120 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	9 500 €	CA de 125 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	11 000 €	MARS 2020	900 K €	3 000 €	MARS 2020	700 K €	4 000 €	MARS 2020	500 K €	5 000 €
REX de 1000 K€	4 000 €																														
REX de 1700 K€	6 000 €																														
REX de 2500 K€	10 000 €																														
REX de 3 000 K€	12 500 €																														
REX de 3500 K€	15 000 €																														
CA de 100 M€ sur l'exercice 2019-2020:	4 000 €																														
CA de 108 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	6 000 €																														
CA de 115 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	7 500 €																														
CA de 120 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	9 500 €																														
CA de 125 M€ sur l'exercice 2019-2020 :	11 000 €																														
MARS 2020	900 K €	3 000 €																													
MARS 2020	700 K €	4 000 €																													
MARS 2020	500 K €	5 000 €																													

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice en cours	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
		<p>Résultat net 2 M€ Prime annuelle : 28 000 € Résultat net 2,5 M€ Prime annuelle : 34 000 € Résultat net 3 M€ Prime annuelle : 40 000 € Résultat net 3,5 M€ Prime annuelle : 46 000 € Résultat net 4 M€ Prime annuelle : 65 000 € Résultat net 5 M€ Prime annuelle : 80 000 € Résultat net 5,5 M€ Prime annuelle : 87 000 € Résultat net 6 M€ Prime annuelle : 114 000 €</p> <p>Si le résultat consolidé se trouve entre deux paliers de prime, celle-ci sera calculée au prorata du montant atteint</p> <p>La prime sera payable dès le premier mois suivant l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'administration.</p> <p>Par résultat net consolidé, il faut entendre le résultat relevant de l'activité opérationnelle d'Innelec Multimédia et de ses filiales. Pour le calcul du variable le résultat sera retraité, le cas échéant, de toutes ventes de titres de filiales détenues directement ou indirectement par IMM et qui viendraient accroître de « manière artificielle » le résultat. Par effet de symétrie, toutes provisions éventuelles sur ses filiales et participations, qui viendraient impacter négativement le résultat seraient également neutralisées pour obtenir de la même façon un résultat reflétant au plus juste l'activité opérationnelle de l'entreprise</p>
Rémunération variable différée	Néant	
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération à long terme		
Jetons de présence	Néant €	
Valorisation des avantages de toute nature	4 782 € au 31 mars 2019	Mise à disposition d'une voiture de marque Volvo

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale au titre de la procédure	Montants soumis au vote	Présentation
---	-------------------------	--------------

des conventions et engagements réglementés		
Indemnité liée à la prise de fonctions	Néant	
Indemnités de départ	8 771 € (cout annuel de l'assurance GSC)	Indemnités de 6 mois de salaires en cas de révocation par le Conseil d'Administration sauf en cas de faute grave et Souscription à une assurance Garanti Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) : Versement de 65 % du salaire par l'assurance en cas de départ
Indemnité de non-concurrence		Pendant 12 mois : application d'une indemnité mensuelle égale à 30 % de la moyenne mensuelle des 12 derniers salaires.
Régime de retraite supplémentaire	Néant	

B- Mandataires Sociaux Non dirigeants

L'Assemblée Générale du 19 septembre 2018 a décidé d'allouer au Conseil d'administration une somme de 60 000 € en rémunération de son activité, à titre de jetons de présence. Le Conseil d'administration dans sa séance du 19 septembre 2018 a décidé de répartir comme ci-dessous le montant alloué par les actionnaires soit 6 000 € versés à certains administrateurs et au Président Directeur Général comme ci-dessous. Ces jetons de présence ont été versés au cours de l'exercice 2018-2019.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versé au cours de l'exercice 2018-2019	Montant versé au cours de l'exercice 2017-2018
Jean Charles THEBAUD : Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Marie Christine FAURE: Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Christian TELLIER : Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Valérie DELPECH : Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Albert BENATAR Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Jean Pierre BOURDON : Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Gérard YOUNA Jetons de présence	6 000,00	6 000,00
Martine DEPAS : Jetons de présence	6 000,00	-
Marie-Caroline THEBAUD Jetons de présence	6 000,00	-

Un contrat de prestations de service conclu entre INNELEC MULTIMEDIA et la société Eclegui Consultants (société dont Monsieur Jean-Pierre BOURDON est Directeur Associé) s'est poursuivi durant l'exercice 2018-2019. Eclegui Consultant a facturé à 2018-2019

INNELEC MULTIMEDIA au titre de ces prestations la somme de 26 249 euros au cours de cet exercice.

Eclegui Consultants agit en tant que conseiller du Président (en matière de réflexion stratégique et financière). En outre, elle assure avec le Président la préparation et la tenue des Conseils d'administration (rédaction des PV), et des Assemblées Générales (coordination entre les différents intervenants pour la rédaction des rapports financiers, rédaction du rapport du Conseil, organisation de l'AG, assistance du Président pendant la tenue de l'AG, rédaction du PV de l'AG, etc ...)

Il n'existe aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite complémentaire au bénéfice des administrateurs.

III- Délégations en cours :

Le tableau ci-joint fait apparaître les délégations en cours au 31 mars 2019 et les utilisations qui ont été faites de ces autorisations ;

Type d'opération	Plafond autorisé	Prix maximum d'achat ou d'émission	Echéance de l'autorisation
Intervention sur le marché du titre	Maximum 10 % du capital social	20 Euros	18 mars 2020
Emission d'actions et obligations avec et sans renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription	-augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription : 3 million d'Euros. Au 31 mars 2018, cette autorisation a été utilisée à hauteur de 1,75 M€ --augmentation de capital sans maintien du droit préférentiel de souscription : 1 million d'Euros. -émissions d'obligations : 15 millions d'Euros	Pouvoir au Conseil d'Administration	18 novembre 2020
Emission d'options de souscription d'actions en faveur du personnel avec renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription	5% du capital y compris les bons déjà émis.	Moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la date d'attribution	18 septembre 2020
Emission d'actions gratuites pouvant être attribuées au Personnel présent dans la société au moment de l'attribution définitive soit 2 ans après l'attribution.	10 000	Actions gratuites dont l'attribution est définitive au bout de deux années ouvrant ensuite une période de conservation de deux années supplémentaires.	18 novembre 2021

Une autorisation arrive à échéance avant notre Assemblée Générale qui approuvera les comptes clos au 31 mars 2020 et fait l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation à l'Assemblée Générale statuant Extraordinairement du 19 septembre 2019 à savoir :

- Autorisation d'intervenir sur le marché du titre pour une durée de 18 Mois soit jusqu'au 18 mars 2020 aux conditions suivantes :

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler cette autorisation. Vous nous l'avez donnée pour la dernière fois lors de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2017 et elle arrive à l'échéance le 25 mars 2019.

Cette autorisation vous est demandée conformément aux dispositions des articles L 225-209 à L 225-214 du code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règles prévues par les statuts de notre société tels que nous vous proposons de les adopter en leur article 10. Cette autorisation serait d'une durée de 18 mois soit jusqu'au 18 mars 2020 en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achats d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce
- La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s'effectuer aux conditions suivantes : le prix maximum de rachat ne pourra excéder 20 Euros par action.

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital représentant soit 284 331 actions, ce qui représente, un programme d'un montant maximum de 4 239 020 €, compte tenu des 72 380 actions en propre détenues au 31 mars 2019.

Le financement du programme de rachat d'actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser notre société à procéder à l'annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital dans le cadre du programme de rachat d'actions évoqué ci-dessus.

Ainsi, nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil en vue de procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d'une manière générale faire le nécessaire dans le cadre de la présente autorisation.

Cette autorisation serait valable 18 mois soit jusqu'au 18 mars 2021.

IV- Composition et conditions de préparation des travaux du Conseil :

Innelec Multimédia est une société anonyme au capital de 4 326 282 € cotée au compartiment C du marché Euronext Paris. Code FR0000064297-INN.

1.1 Composition du conseil d'administration :

Président Directeur Général : Denis Thebaud

Désigné comme membre du conseil d'administration à l'article 65 des statuts le 1er Août 1983, régulièrement renouvelé depuis, et en dernier lieu lors de l'AGO du 18 Septembre 2014.

Elu Président du Conseil d'Administration le 1er Août 1983, et régulièrement renouvelé depuis.

Expiration du mandat d'administrateur lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur Jean-Charles THEBAUD

Chef de Produit Marketing chez Livre Hebdo (Groupe Electre)

Nommé lors de l'AGO du 18 Septembre 2014

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur Valérie DELPECH

Ayant précédemment occupé divers postes de Direction au sein du Groupe Galeries Lafayette et Casino (Go Sport), Elle est actuellement Manager de transition Groupe Nuxe

Nommée lors de l'AGO du 18 Septembre 2014.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur : Marie Christine MORTEAU épouse FAURE

Précédemment Chef d'entreprise

Désignée comme membre du Conseil d'Administration à l'article 65 des statuts le 1er Août 1983.

Régulièrement renouvelée depuis,

Et en dernier lors de l'AGO du 18 Septembre 2014.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur : Jean-Pierre BOURDON

Directeur associé de la société Eclegui Consultants

Nommé lors de l'AGM du 26 septembre 2000 en remplacement de Monsieur Jacques Pierre SIMON, démissionnaire et pour la durée de son mandat.

Renouvellement de son mandat lors de l'assemblée générale du 18 Septembre 2014.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Administrateur : Christian TELLIER

Consultant Services aux entreprises

Nommé lors de l'AGO du 30 septembre 1996, renouvelé lors de l'AGO du 18 Septembre 2014.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020

Administrateur : Albert BENATAR

Il remplace Monsieur Pascal Rialland qui a remis sa démission d'administrateur le 1er avril 2015. Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 17 juin 2015 a coopté en remplacement de Monsieur Rialland, Monsieur Albert Benatar. La durée du mandat de Monsieur Benatar est celle prévue pour le mandat de Monsieur Rialland ; ce mandat expirera donc lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2016

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Administrateur : Gérard Youna

Nommé lors de l'Assemblée du 22 septembre 2016. Ancien Président pour l'Europe de la société Américaine de distribution de produits informatiques Teckdata.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Administrateur : Martine Depas

Nommée lors de l'Assemblée Générale du 28 mars 2017. Présidente de la SAS Inkermann Finance.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Administrateur : Marie Caroline Thébaud

Nommée lors de l'Assemblée Générale du 28 mars 2017. Etudiante en sciences économiques.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022

Le Conseil d'Administration se compose de 10 personnes : 6 administrateurs et 4 administratrices en application des règles légales en la matière.

Madame Delpech, Madame Depas, Monsieur Benatar et Monsieur Youna sont des administrateurs indépendants au sens du code de gouvernement d'entreprises AFEP-MEDEF.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont actuellement assurées par Monsieur Denis THEBAUD.. Le Conseil d'Administration du 29 juin 2018 a renouvelé le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Thébaud pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2022

Le Président du Conseil d'Administration assure en même temps la Direction Générale, il définit les orientations stratégiques, inspire et valide le budget chiffré ; il participe au recrutement des différents membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directeur Général Délégué qui fixe les objectifs des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Denis THEBAUD Président Directeur Général.

Le Directeur Général Délégué dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général ; il a le pouvoir d'accomplir tous actes de gestion courante à l'exception

des actes ci-après qui devront être autorisés par écrit par le Conseil d'Administration ou son Président :

- a) La rémunération et le système de rémunération,
- b) Le recrutement et le licenciement des cadres,
- c) Toute ouverture de compte en banque, souscription d'emprunt, autorisation de crédit-bail ou de prêt, délégation éventuelle de signature,
- d) Le Directeur Général Délégué dispose d'un pouvoir de signature jusqu'à 300 000 € inclus. Entre 300 000 € et 1 000 000 € inclus, la signature du responsable administratif et financier ou du Président Directeur Général est requise en sus. Au-delà, la signature du Président Directeur Général est requise.

Dans les cas suivants, la signature du Président Directeur Général est également requise :

- a) Engager des dépenses d'investissements supérieurs à 150 000 € par investissement par an,
- b) Conclure des contrats relatifs à l'attribution de régime de prévoyance ou en accroître les avantages,
- c) Etablir ou supprimer des établissements secondaires ou des agences locales,
- d) Acquérir ou vendre des biens ainsi que signer ou résilier des contrats de crédit-bail au titre des affaires étrangères à la société,
- e) Acquérir des immeubles ou des droits immobiliers pour le compte et/ou au nom de la société ; vendre, échanger, grever l'hypothèque ou tout autre obligation tout bien immeuble appartenant à la société ou tout droit immobilier dont elle serait titulaire ainsi qu'apporter des modifications aux contrats relatifs aux immeubles ou aux droits immobiliers appartenant à la société,
- f) Donner ou prendre en location des immeubles ou tout autre droit de nature immobilière,
- g) Acquérir ou vendre des actions ou des obligations au nom et pour le compte ou par l'intermédiaire de la société Innelec Multimédia,
- h) Changer les principes concernant la tenue de la comptabilité de la société et l'établissement des bilans,
- i) Conclure, changer, modifier ou cesser tout accord entre la société et ses associés ou les entreprises affiliés avec les associés.

Monsieur Denis Thébaud Préside les réunions du Conseil d'Administration et coordonne ses travaux et assure la liaison entre le Conseil et les actionnaires.

Le Conseil d'Administration représente les actionnaires. Il a à la fois un rôle consultatif, de gestion, et de contrôle.

Dans son rôle consultatif, il participe à la réflexion et donne son avis sur les projets de développement du groupe.

Dans son rôle de gestion, il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et suivi des risques mise en place par la Direction Générale. Par ailleurs le conseil fixe par écrit la rémunération du Président et ses règles de variable.

Dans son rôle de contrôle, il tient compte des remarques et observations des Commissaires aux Comptes. Le Président assure aussi la direction générale, il définit les orientations stratégiques, inspire et valide le budget chiffré, il participe au recrutement des différents

membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directeur Général Délégué qui fixe les objectifs des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Monsieur Nicolas BERTHOU a été nommé Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 13 Octobre 2010 et a pris ses fonctions le 1er Novembre 2010. Le mandat de Monsieur Berthou arrivait à échéance avec l'AG statuant sur les comptes clos le 31 mars 2014. Au cours de sa séance du 8 juillet 2014, le Conseil d'administration a renouvelé le mandat de Monsieur Berthou jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2018. Le Conseil d'administration du 29 juin 2018 a renouvelé le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Berthou pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2022

Comités spécialisés

Au sein du Conseil d'Administration Madame Marie Christine Fauré apporte des compétences généralistes compte tenu de son expérience dans le domaine de la distribution.

Monsieur Jean Pierre BOURDON apporte des compétences dans les domaines juridiques, bancaires et gestion des franchises et réseaux en propre. Il contribue également aux réflexions stratégiques et financières.

Monsieur Christian TELLIER apporte des compétences dans le domaine bancaire et financier et contribue aux réflexions sur le développement futur de l'entreprise.

Monsieur Albert BENATAR apporte ses compétences en matière de marketing national et international.

Monsieur Jean-Charles THEBAUD apporte des compétences dans le domaine de la connaissance des besoins de la clientèle et des modes de consommation.

Madame Valérie DELPECH apporte des compétences dans le domaine du category management et la connaissance des typologies d'enseignes de distribution et de leur dynamique.

Monsieur Gérard YOUNA , ingénieur en informatique, un spécialiste du B to B (stratégie, marketing, techniques de ventes et de gestion) a occupé différents postes au plus haut niveau de direction chez Tech Data High Tech Europe, leader européen de la distribution des produits. Il apporte ses compétences dans tous ces domaines.

Madame Martine DEPAS apporte ses compétences et son expérience d'analyse financière et en matière d'opérations financières de tous types.

Mademoiselle Marie-Caroline Thebaud apporte ses compétences en matière de connaissances des besoins des clients finaux et des évolutions dans les demandes de la clientèle.

Compte tenu de la taille de l'entreprise et du nombre restreint d'administrateurs, il n'est pas apparu opportun de créer des comités spécialisés en dehors de réunions du conseil. Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement sollicités par le président tout au long de l'année sur les sujets importants pour orienter, valider des choix sur lesquels ils

peuvent apporter leurs conseils. Ces consultations sont faites soit téléphoniquement soit lors de réunions.

Toutefois, il a été créé un Comité d'Audit présidé par Monsieur Jean-Pierre Bourdon et comprenant Madame Martine Depas, Monsieur Christian Tellier et Monsieur Denis Thébaud. Le comité d'Audit s'est réuni en juin 2018 et décembre 2018 à l'occasion de l'arrêté des comptes au 31 mars 2018 et 30 septembre 2018. Il s'est réuni également le 12 juin 2019, à l'occasion de l'arrêté des comptes au 31 mars 2019.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président et sur un ordre du jour communiqué à l'avance. Sur la période du 01/04/2018 au 31/03/2019 le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois :

13 juin 2018

Examen des comptes et bilan de l'exercice clos le 31 mars 2018 et arrêté des dits comptes et bilan, Examen des comptes et bilan consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018 et arrêté des dits comptes et bilan consolidés, Rédaction du rapport du Conseil d'Administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du texte des résolutions à soumettre au vote des actionnaires, Fixation de la date de convocation de l'Assemblée Générale annuelle, Approbation des conventions visées par l'article 225-38 du Code de commerce, Présentation pour la SFAF Organisation cible 2018 – 2019, Tableau de financement, Plan stratégique, Méthodologie, Délivrable Executive Summary, Discussion entre les membres du conseil, Questions diverses

29 juin 2018 :

Renouvellement des mandats du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué, Rémunération du Président, Rémunération du Directeur Général Délégué, Participation à l'augmentation de capital de Xandrie.

18 septembre 2018 :

Présentation de l'activité depuis le 1^{er} avril 2018, examen des comptes et bilan du premier trimestre à fin juin 2018, budget, chiffre d'affaires et marge à fin septembre 2018. financement, besoins et concours bancaires obtenus, line up de fin d'année et nouveaux accords de licence ou distribution obtenus ou prévus, avancement du plan stratégique, Executive Summary, discussion entre les membres du conseil, questions diverses.

19 septembre 2018

Fixation du prix de réinvestissement du dividende en actions à 5,32 €, répartition du montant des jetons de présence à 6 000 € par administrateur au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018.

13 octobre 2018 : Augmentation du capital suite à l'exercice par les actionnaires de l'option de recevoir leurs dividendes en actions, questions diverses

12 décembre 2018

Présentation des comptes au 30 septembre 2018, présentation du Plan stratégique à 3 ans par N. Berthou, financement, besoins et suivi des concours bancaires, plan d'AGA, Executive Summary et Discussion entre les membres du Conseil, questions diverses.

28 février 2019

Apport en compte-courant de la société INNELEC MULTIMEDIA dans la société Qobuz à hauteur de 1 M€, cet apport pouvant ultérieurement être transformé en augmentation de capital.

20 mars 2019

Situation au 31 décembre 2018, questions réponses sur les KPI, atterrissage prévu exercice 2018/2019, budget 2019/2020, plan d'exécution stratégique Gaming 2019/2020 : Produits, marketing, France et international, plan d'exécution stratégique Konix 2019/2020 : Produits, marketing, France et International, plan d'exécutions stratégiques des produits sous licence : Produits, marketing, France et international, développement marchés: Afrique, autres opportunités, objectifs, financements et nouveaux partenaires bancaires, Exécutive Summary, discussion entre les membres du Conseil et questions diverses.

Les jetons de présence attribués aux administrateurs ont été fixés par l'Assemblée Générale du 19 septembre 2018 à 60 000 euros. Le Conseil d'Administration du 19 septembre 2018 a réparti cette somme entre les 10 administrateurs présents au cours de l'exercice 2017-2018, soit 6 000 € par administrateur.

Au 31/03/2019 les administrateurs détenaient le nombre de titres suivants :

Monsieur Denis Thébaud (de façon directe ou indirecte)	1 794 073
Dont Usufruit	144 558
Monsieur Jean-Charles Thebaud (Pleine propriété)	6 659
Monsieur Jean-Charles Thebaud (Nue propriété)	48 186
Mademoiselle Marie Caroline Thebaud (Pleine propriété)	6 659
Mademoiselle Marie Caroline Thebaud (Nue Propriété)	48 186
Madame Marie-Christine Faure	7 862
Monsieur Christian Tellier	260
Monsieur Jean-Pierre Bourdon	64
Monsieur Albert Benatar	64
Madame Valerie Delpech	0
Monsieur Gérard Youna	10
Madame Martine Depas	1

V- Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique :

Structure du capital de la société

Au 31 mars 2019, le capital social de votre société était réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% de D.D.V.
Famille Thébaud	1 814 050	63,80%	74,13 %
M. Nicolas Berthou	26 245	0,92 %	0,68 %
Innelec Multimedia (auto-detention)	72 380	2,55 %	
Public	930 633	32,73 %	25,19 %
Total	2 843 308	100,00 %	100,00 %

Les actionnaires participent aux Assemblées Générales selon les modalités définies dans l'article 31 des statuts.

Nous vous rappelons que l'article 16 des statuts de notre société prévoit l'attribution de droits de vote double de ceux conférés aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquels il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Nous vous indiquons également qu'il n'existe pas dans notre société de Plan d'Epargne d'Entreprise ou Fonds Communs de Placement d'Entreprise. Conformément à la Loi, et constatant que le personnel ne détenait pas 3% du capital social, nous avons demandé à votre Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 septembre 2018 de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés et effectuée selon les conditions prévues à l'Article L 3332-18 du Code du Travail. La résolution a été rejetée.

Les actions détenues en propre l'ont été en vue de la régularisation du cours de bourse et dans le cadre du programme de rachat d'actions. Le prix moyen d'acquisition est de 5,17 €.

Il n'y a aucun détenteur de titre comportant des droits spéciaux. Nous n'avons pas connaissance d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions dans le transfert des actions ou l'exercice des droits de vote .

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration suivent les dispositions légales en la matière c'est-à-dire leur nomination en Assemblée Générale et les statuts ne peuvent être modifiés que sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'administration la possibilité de racheter ses propres titres dans la limite de 10 % du capital social.

Il n'y a aucun accord conclu par la société qui serait modifié et prendrait fin en cas de changement de contrôle de la société.

Il n'y a aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange à l'exception de ce qui a pu être décrit plus haut pour Monsieur Nicolas Berthou, Directeur Général Délégué.

A notre connaissance aucun des mandataires sociaux ne détient de mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le Conseil d'Administration

INNELEC MULTIMEDIA-IMM
Société Anonyme au capital de 4 350 262 Euros
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G

Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire
du 19 septembre 2019

Projet de Résolutions

Première Résolution : Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par bénéfice net de 1 609 664 €.

Deuxième Résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, approuve les comptes consolidés de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldant par un bénéfice net de 1 556 588 € .

Troisième Résolution : Dotations à la réserve légale des résultats au 31 mars 2018

L'assemblée Générale Ordinaire, constatant qu'il n'a pas été fait de dotation à la réserve légale au titre des résultats au 31 mars 2018 qui s'élevaient à 2 173 399 € décide de régulariser cette situation et d'affecter 108 670 € à la réserve légale par prélèvement sur le compte report à nouveau. A l'issue de cette opération, la réserve légale au 31 mars 2018, s'élève à 362 145 €.

Quatrième résolution : Affectation des résultats

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice social de l'exercice soit 1 609 664 Euros de la manière suivante :

- A la réserve légale, la somme de 72 881 € pour porter celle-ci à 435 026 € soit 10 % du capital social
- A concurrence de 554 185,60 € à la distribution aux actionnaires d'un dividende de 0,20 € par action étant entendu qu'il est tenu compte du fait qu'au 31 mars 2018 la société détenait 72 380 de ses propres titres et que ceux-ci ne reçoivent aucun dividende. Ce dividende net sera payé sous déduction des actions détenues en propre par la société à la date de distribution du dividende. Ce dividende pourra être payé en espèces ou en actions selon des modalités à définir et au choix de l'actionnaire.

Les dividendes sont tous éligibles à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques, visé par l'article 158-3 du CGI et ces dividendes pourront être payés au choix de l'actionnaire en numéraire ou en titres conformément à l'article 39-2-c des statuts, et aux articles L 232-18 à L 232-20 du Code de Commerce.

- Le solde soit 982 597,40 € sera affecté au compte report à nouveau qui sera ainsi porté de 4 066 447 € à 5 049 444 €

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes par action distribués au cours des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice	Dividendes (en €)	
2015-2016	0,25	Abattement de 40% Art. 158-3 du CGI
2016-2017	Néant	
2017-2018	0,20	Abattement de 40% Art. 158-3 du CGI

Cinquième Résolution : Option pour le paiement du dividende en actions

L'assemblée Générale Ordinaire, , décide que l'option pour le paiement du dividende en action devra être exercée auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende entre le 27 septembre 2019 et le 11 octobre 2019. A défaut d'exercice de l'option à cette date, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution, diminuée du montant net du dividende. Le prix d'émission sera arrondi au centime d'euro supérieur.

Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1^{er} avril 2019.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire recevra, à son choix, le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces ou bien le nombre d'actions immédiatement supérieur contre paiement par lui d'une soulte en espèces.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour assurer l'exécution de la présente décision, effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, constater l'augmentation de capital qui en résultera et apporter les modifications corrélatives aux articles 6 et 8 des statuts relatifs au capital social.

Sixième Résolution : Approbation des dépenses non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant ordinairement, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts approuve les dépenses et les charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 26 875 Euros et qui ont donné lieu à un impôt de 8 958 Euros.

Septième Résolution : Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuvant les opérations traduites par les comptes qui lui ont été présentés, et résumées dans les rapports qui lui ont été lus, donne quitus, entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Huitième Résolution : Conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant ordinairement, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

Neuvième Résolution : Jetons de présence

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, décide d'allouer au Conseil d'administration au titre de jetons de présence, la somme de 60 000 € pour l'exercice 2018-2019, à charge pour le Conseil de répartir cette somme entre les administrateurs.

Dixième Résolution : Approbation des principes et critères de détermination , de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages attribuables à Monsieur Denis Thébaud au cours de l'exercice 2019-2020

L'Assemblée Générale statuant Ordinairement et en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat, à Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général tels que présentés dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et mentionné dans l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017

Onzième Résolution : Rémunération du Président Directeur Général au cours de l'exercice 2018-2019 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la rémunération versé à Monsieur Denis Thébaud au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 soit 157 200 € de rémunération fixe. Il lui sera versé de prime sur les objectifs de résultat net réalisés au 31 mars 2019 d'un montant de 55 K€. Il a, en outre, touché 6 000 € au titre des jetons de présence en application de la décision prise par l'Assemblée Générale du 19 septembre 2018. L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'est prévu aucun avantage particulier en sa faveur s'il venait à quitter la société.

Douzième résolution : Approbation des principes et critères de détermination , de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages attribuables à Monsieur Nicolas Berthou, Directeur Général Délégué au cours de l'exercice 2019-2020

L'Assemblée Générale Ordinaire et en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat, à Monsieur Nicolas Berthou Directeur Général Délégué tels que présentés dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et mentionné dans l'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017

Treizième résolution : Rémunération du Directeur Général délégué au cours de l'exercice 2018-2019 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la rémunération versé à Monsieur Nicolas Berthou au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 soit un salaire global de 215 682 € se décomposant en 210 900 € de salaire fixe, et 4 782 € au titre d'avantage en nature véhicule. Il lui sera versé une prime sur les objectifs de résultat net réalisés au 31 mars 2019 d'un montant de 22 K€. Elle approuve également le paiement de XXX € de primes sur objectifs.

Quatorzième Résolution : Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'intervenir à certaines conditions sur le marché du titre

L'Assemblée Générale Ordinaire, réitérant la décision précédemment adoptée et notamment par une délibération de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2017 pour une durée de 18 mois, autorise le Conseil d'Administration et lui confère tous pouvoirs à l'effet de permettre à la société d'opérer en Bourse, conformément aux dispositions des articles L225-209 à L225-214 du Code de Commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règles prévues par les statuts de la Société en leur article 10, sur ses propres actions en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce
- La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s'effectuer à la condition suivante : le prix maximum de rachat ne pourra excéder 20 Euros par action

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital, soit 284 331 actions représentant un investissement maximum de 4 289 020 €, compte tenu des titres déjà détenus, soit 72 380 actions au 31 mars 2019.

Le financement du programme de rachat d'actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

La durée de la présente autorisation est fixée à dix-huit (18) mois, soit jusqu'au 19 mars 2021.

Quinzième Résolution: Intervention sur le marché du titre

L'Assemblée Générale Ordinaire et sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise la société à procéder à l'annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation

Cette autorisation est valable dix- huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale soit jusqu'au 18 mars 2021.

Seizième résolution : Ratification des deux Augmentations de capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, constatant

- 1) La création de 9 673 actions à la suite du paiement du dividende en actions au titre de l'exercice 2017-2018) permettant une augmentation de capital de 14 799,69 €. (Conseil d'administration du 13 octobre 2018)
- 2) La création de 6 000 actions gratuites à la suite de leur attribution définitive à leurs bénéficiaires provoquant une augmentation de capital de 9 180 € (Conseil d'administration du 12 décembre 2018)

ratifie les augmentations de capital qui en ont découlé, portant celui-ci de 4 326 282 € à 4 350 262 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les statuts en leur article 6 en ajoutant le paragraphe qui suit :

« L'assemblée Générale Mixte du 19 septembre 2019 ratifie les deux augmentations de capital constatées par le Conseil d'Administration dans ses séances des 13 octobre 2018 et 12 décembre 2018 portant celui-ci successivement de 4 326 282 € à 4 341 082 € puis de 4 341 082 € à 4 350 262 €.

Et en leur Article 8 désormais ainsi rédigé :

« Le capital social est fixé à la somme de 4 350 262 € divisé en 2 843 308 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 € »

Dix-Septième Résolution : Pouvoirs :

L'Assemblée Générale statuant ordinairement, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités requises par la Loi.



CONTACT

Denis THEBAUD

Président-Directeur Général

01 48 10 55 55



 **innelec**

www.innelecmultimedia.com

Société anonyme au capital de 4 350 262 euros
Siège social : Centre d'activités de l'Ourcq
45 rue Delizy 93692 - Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S Bobigny
Siret 327 948 626 00020 - APE 4651Z
N° TVA intracommunautaire : FR 13327948626